



Assemblée nationale

# journal des Débats

Deuxième session — 31<sup>e</sup> Législature

Le mercredi 23 novembre 1977

Vol. 19 — No 122

Président: M. Clément Richard

## Débats de l'Assemblée nationale

### Table des matières

Etude des crédits supplémentaires (suite)	
Transports .....	4257
Travaux publics et Approvisionnement .....	4270
Industrie et Commerce .....	4271
Conseil exécutif .....	4276
Première, deuxième et troisième lectures .....	4280
Dépôt de documents	
Emploi à SIDBEC-Quésteel .....	4281
Rapport sur l'étude du projet de loi no 66 .....	4281
Projet de loi no 73— Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport	
Première lecture .....	4281
M. Lucien Lessard .....	4281
Questions orales des députés	
Conflit de travail à la CTCUM .....	4282
Protection de l'environnement à la Donohue de Saint-Félicien .....	4284
Participation du Solliciteur général du Canada à l'enquête Keable .....	4287
Grève à la Presse et à Montréal-Matin .....	4288
Délégués syndicaux destitués .....	4289
Problème de l'industrie du cuivre en Gaspésie .....	4290
Travaux parlementaires .....	4292
Motion pour faire siéger la commission permanente du travail	
Vote sur la motion .....	4292
Question de privilège	
Absentéisme en Chambre .....	4293
M. Jean-Noël Lavoie .....	4293
Travaux parlementaires .....	4296
Questions inscrites au feuilleton .....	4297
Projet de loi no 190 — Loi modifiant la Loi électorale	
Deuxième lecture .....	4299
M. Jean-Noël Lavoie .....	4299
M. Robert Burns .....	4300
M. Fernand Grenier .....	4301
Motion de renvoi à la commission permanente .....	4302
Motion priant le gouvernement d'améliorer la qualité de l'enseignement de la langue seconde	
Mme Thérèse Lavoie-Roux .....	4303
M. Fernand Grenier .....	4306
M. Jacques-Yvan Morin .....	4308
Motion d'amendement .....	4308
Ajournement .....	4309
Annexe	
Questions inscrites au feuilleton .....	4309

*L'exemplaire. 35 cents - Par année. \$8 - Chèque à l'ordre du Ministre des Finances*

*Adresse: Service des Documents Parlementaires*

*Assemblée nationale*

*Hôtel du Gouvernement, Québec.*

*G1A 1A7*

*Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1762*

Le mercredi 23 novembre 1977

(Dix heures cinq minutes)

**M. Richard (président):** A l'ordre, mesdames et messieurs!

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Burns:** M. le Président, j'appellerai l'article 158 de notre feuillet et, en conséquence, je fais motion pour que vous quittiez le fauteuil et que la Chambre se transforme en commission plénière pour poursuivre l'examen des crédits.

**Le Président:** Est-ce que cette motion sera adoptée?

**Des Voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté.

#### Etude des crédits supplémentaires (suite)

**M. Burns:** Je voudrais rappeler qu'au moment où nous siégeons en commission plénière, une autre commission siège, la commission du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration qui étudie présentement le projet de loi 45, article par article, au salon rouge.

Maintenant, quant à l'étude des crédits, je comprends qu'hier soir on avait, avec le député de Charlevoix, des ententes pour passer à l'examen des crédits des transports. Malheureusement, j'ai été informé que le ministre des Transports est dans l'incapacité totale d'être présent ici. Etant revenu d'un voyage à l'extérieur hier, il a eu un petit malaise et a dû être hospitalisé. Il semble qu'il n'y a rien de grave mais, de toute façon, c'est la raison de son absence ce matin. Je pense, d'autre part, que le ministre des Finances est en mesure de donner toutes les réponses aux questions que le député de Charlevoix ou n'importe quel autre député voudrait lui adresser à ce sujet.

**M. Mailloux:** M. le Président, en fait, ce n'est pas moi qui avais insisté pour la présence de mon successeur; c'est le député de Beauce-Sud qui avait émis ce vœu. Quant à moi, je pense que le ministre des Finances est parfaitement capable de répondre aux quelques interrogations que j'ai à l'esprit. Si notre collègue de Beauce-Sud veut procéder à l'étude des crédits, je suis prêt.

**M. Roy:** Je n'ai aucune objection, M. le Président, à ce qu'on procède ce matin. Je comprends les difficultés ou encore les raisons qui viennent de nous être expliquées par le leader du gouvernement. Lorsqu'on avait fait cette demande, c'était à la suite d'une invitation qui avait été faite même par le côté ministériel, à savoir que, si on voulait avoir la présence d'un ministre en particulier lors de l'étude de ses crédits, on aurait seulement à en avertir le gouvernement. C'est dans ce sens que j'avais suggéré la présence du ministre des Transports. Je ne lui en fais pas grief. J'ai une couple de questions à poser; je serai heureux d'entendre les

réponses du ministre des Finances parce qu'on sait très bien que le ministre des Transports agit pour autant que le ministre des Finances lui en donne les moyens.

#### Transports

**Le Président (M. Cardinal):** Messieurs, si vous le permettez, pour revenir — à la suite de ce débat — sur les crédits supplémentaires, je comprends qu'il y a unanimité pour que nous passions au titre 21, Transports.

Hier, il s'est produit un petit incident de procédure où un fonctionnaire, moyennant cinq conditions que j'avais indiquées, a répondu au nom d'un ministre et toutes les réponses ont été enregistrées au nom de ce ministre. Cette commission m'avait demandé de faire rapport au président. Dès ce matin, à la première heure, j'ai informé le président de ce qui s'était produit. Encore une fois, je répète qu'il ne s'agit pas d'un précédent qui engage l'avenir. J'appelle le titre 21 des crédits supplémentaires, le ministère des Transports. Est-ce que M. le ministre ou l'Opposition désire s'exprimer?

**M. Mailloux:** M. le Président...

**Le Président (M. Cardinal):** Oui.

**M. Mailloux:** ... si le ministre des Finances n'a pas de notes préliminaires dans le programme 1, élément 2, il y a une demande de crédits supplémentaires de \$8,5 millions pour le transport des personnes. Cela ne comprend pas le transport scolaire. Il y avait eu des crédits votés en début d'année de \$82 millions. C'était déjà une augmentation de \$10 millions par rapport à l'an passé. D'où vient l'augmentation? Est-ce en raison des ententes statutaires que nous avons avec les commissions de transport et l'achalandage est-il tel qu'on doit payer un montant supplémentaire aux commissions de transport et aux autres organismes qui s'occupent de transport en commun?

**Le Président (M. Cardinal):** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** M. le Président, la demande de budget supplémentaire correspond essentiellement à deux augmentations de déficits. La première augmentation est celle de Métropolitain Provincial. On se souviendra qu'au moment où la grève qui avait paralysé les services de Métropolitain Provincial a été réglée, le gouvernement avait nommé à Métropolitain Provincial une sorte de surveillant de façon que la subvention qui serait payée à cette compagnie corresponde à des dépenses qu'on pouvait considérer comme admissibles. A ce moment, on prévoyait que le déficit de Métropolitain Provincial serait de l'ordre de \$500 000 à \$600 000 jusqu'à la fin de l'année.

Or, la grève ayant duré fort longtemps, on se rend compte que le trafic sur les lignes de Métro-

politain Provincial n'est pas revenu au niveau antérieur et, donc, que le déficit jusqu'à la fin de cette année va être de l'ordre d'un peu plus de \$2 millions. C'est dans ce sens qu'on inscrit \$2 000 025 dans les crédits supplémentaires.

D'autre part, il y a une augmentation des déficits des commissions de transport, en particulier à la CTCUM. Le déficit va être plus élevé que prévu et c'est dans ce sens qu'on inscrit \$6 475 000 dans les crédits supplémentaires.

**M. Mailloux:** M. le Président, quant à la partie concernant Métropolitain Provincial, il s'agit, je pense, d'une compagnie privée. Dans le passé, il est arrivé au gouvernement d'accorder certaines subventions. J'ai en mémoire le transport en commun dans la région de Chicoutimi-Jonquière où la loi de l'administration financière nous obligeait à verser, par le biais de la ville de Chicoutimi, une subvention qui était, par la suite, refilée à la compagnie qui faisait le transport dans cette région. Dans quel sens peut-on accorder directement une subvention à cette compagnie, suivant la réglementation actuelle? On a le droit d'accorder des subventions à des commissions de transport, on peut le faire par le biais des municipalités tant que le projet de loi qui est devant cette Chambre ne permettra pas la municipalisation des transports en commun dans certaines villes moyennes et petites du Québec. Je ne veux pas blâmer le gouvernement, je sais qu'il est pris avec un problème particulier avec Métropolitain Provincial. C'est quand même une compagnie privée qui assure le transport en commun, elle est mise en grève, elle a des difficultés, mais comment peut-on verser...?

**M. Parizeau:** Dans l'esprit où cela a été fait, il s'agit de quelque chose de purement transitoire, pour quelques mois. On sait très bien que le statut juridique de Métropolitain Provincial va devoir être changé. Le gouvernement a désigné un observateur — en fait c'est plus qu'un observateur, c'est une sorte de surveillant — au conseil d'administration qui vise toutes les dépenses, pour une phase transitoire, avec un mécanisme de surveillance. En attendant que le statut de Métropolitain Provincial soit modifié, on est au moins certain que les subventions qui sont payées servent les fins pour lesquelles elles doivent servir. Mais, spécifiquement, en vertu de quel règlement ceci a été fait, si vous me le permettez, M. le Président, je vais prendre avis de la question pour être capable de me référer à quelque chose de plus spécifique.

**M. Mailloux:** C'est parce que cela arrive à quelques heures non pas d'une accusation, mais d'une affirmation qui a été faite hier par le député des Iles-de-la-Madeleine à l'endroit de mon collègue de Bonaventure. Forcément, en regardant la lettre de M. Châtelain, le contrôleur des finances, j'ai cru comprendre que ce n'était pas au poste budgétaire en question ou à un poste budgétaire à créer qu'aurait dû être versée la subvention à la compagnie maritime dont il était fait mention hier. Le gouvernement est quand même pris dans des

situations semblables à différents moments et le ministre des Finances a le droit d'agir pour régler une situation, et je ne le blâme pas d'avoir posé un geste. Ce sont des situations qui se présentent à différents moments dans l'administration financière au sujet desquelles le ministre des Finances doit agir alors qu'il n'y a absolument rien de malhonnête ni d'anormal à régler une situation. Cela fait peut-être comprendre davantage la position dans laquelle a pu être pris mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce qui a été blâmé par le vérificateur de n'avoir pas recherché le bon poste alors qu'on n'avait peut-être pas le poste selon lequel aurait pu être accordée la subvention en question.

Je n'ai jamais vu une subvention accordée de cette façon, à une compagnie privée pour du transport en commun. Je sais que c'est temporaire et que le ministre des Finances voudra faire en sorte que ce soit corrigé par la loi qui est en Chambre et par une deuxième loi qui devra être adoptée puisque, si on veut municipaliser les transports en commun, il faut modifier la Loi des transports. Il faudra modifier également le Code municipal, qui ne permet pas aux municipalités l'organisation du transport en commun. Il y a deux lois à modifier à cet effet, la Loi des transports et le Code municipal.

**M. Parizeau:** Et si je puis ajouter ceci, il faut, d'autre part, que la formule de transformation de Métropolitain Provincial soit définie; or, elle est actuellement devant le Conseil du trésor quant à la modification du statut de cette compagnie.

**M. Mailloux:** Quant à cet élément de programme, je n'ai pas d'autres questions, si mes collègues n'en ont pas.

**Le Président (M. Cardinal):** Le programme 1 est-il adopté?

**M. Goulet:** Adopté.

**M. Roy:** Adopté.

**Le Président (M. Cardinal):** Programme 1, adopté. J'appelle donc le programme 2: Information, contrôle et sécurité.

M. le député de Charlevoix.

**M. Mailloux:** Au programme 2, j'aurais préféré, malgré que je ne l'eusse pas demandé que notre collègue de Saguenay soit là parce qu'il y a une anomalie assez extraordinaire à ce programme dans les services du ministère des Transports. Ce programme vise à fournir des services d'information et de sécurité routière, à émettre et contrôler les permis de conduire ainsi que les plaques d'immatriculation.

On constate anormalement, malgré la demande de crédits supplémentaires, que dans tous les bureaux où se faisait l'immatriculation des véhicules automobiles de même que l'examen de ceux qui désiraient avoir leur permis de conduire, depuis six mois, il n'y a aucun livret permettant à

un éventuel conducteur d'apprendre la signalisation routière.

J'ai été estomaqué en vérifiant auprès de quelques bureaux si on pouvait en trouver, de constater que pour certains bureaux qui en manquaient, la réponse a été automatique: Il n'y a pas un seul livret disponible dans la province qui donne l'ensemble de l'affichage qu'on rencontre sur les routes du Québec. Je vous assure, M. le Président, qu'un éventuel conducteur qui ne connaît pas la signalisation, qui se présente à un bureau d'émission de permis de conduire et qui ne peut même pas avoir le moindre renseignement est drôlement mal pris actuellement. Je comprends mal que le ministère des Transports ait laissé pourrir une situation semblable depuis six mois. Le ministre des Transports pourra me corriger, mais après une vérification que j'ai faite auprès de quelques bureaux, après avoir appelé ici même au ministère on me dit: Non, depuis six mois on n'a pas cette publication. Cela laisse quand même les conducteurs qui se présentent nombreux partout dans la province sans aucune explication pouvant leur permettre de passer un permis avec satisfaction.

Je voudrais bien que le ministre des Finances avertisse son collègue qu'une situation semblable ne peut durer indéfiniment.

**M. Parizeau:** M. le Président, je communiquerai les observations du député de Charlevoix à mon collègue, le ministre des Transports.

**M. Roy:** M. le Président...

**M. Goulet:** M. le Président.

**Le Président (M. Cardinal):** Le député de Beauce-Sud.

**M. Roy:** M. le Président, merci. J'aurais également une observation. Je comprends que l'élément 2 ne se limite pas qu'à l'émission des permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules — il y a un million de demandé pour cet article — mais dans le programme 2 il y a aussi l'élément Sécurité routière. J'ai fait des démarches depuis plusieurs mois auprès du service de la sécurité routière du ministère. J'aimerais que le ministre en prenne note et qu'il transmette cela à son collègue, le ministre des Transports. A la demande des autorités municipales d'une localité, entre autres, pour obtenir des feux de signalisation dans un endroit excessivement dangereux où un certain nombre d'accidents mineurs ont eu lieu, à un endroit où il y a un danger imminent d'accidents graves, j'ai constaté qu'il est aussi pénible de s'adresser à ce service que de s'adresser à un gouvernement d'une république de je ne sais pas où.

J'ai discuté avec les officiers du ministère, j'ai eu de nombreuses lettres. Je n'ai pas tout le dossier devant moi, je vous en fait grâce, M. le Président, mais c'est vraiment tragique de constater qu'à la suite des démarches répétées des autorités municipales, des députés qui font un travail et qui

sont sensibilisés au problème de la sécurité routière ne peuvent pas se faire entendre par les gens qui sont chargés de la sécurité routière au Québec. On va attendre qu'il y ait des accidents graves, on va attendre qu'il y ait des décès. Je pense que ces gens-là seraient assez mal placés, à la suite d'un accident mortel, si je rendais public le dossier, les correspondances et les démarches qui ont été faites.

C'est une chose que je ne peux pas accepter. J'en profite ce matin pour attirer l'attention du ministre des Finances de ce côté-là pour que le ministre des Transports rencontre les autorités responsables de son ministère et qu'il voie à leur donner quand même des instructions pour que ces gens n'adoptent pas une attitude montrant que les autorités municipales n'ont rien à voir dans la sécurité routière et que les membres de l'Assemblée nationale n'ont rien à voir de ce côté-là. Je pense que la sécurité routière est l'affaire de tout le monde. Lorsque des conseils municipaux se penchent sur ces questions, qu'on se donne au moins la peine d'étudier leurs demandes et qu'on voie à prendre les mesures pratiques qui s'imposent, au lieu de se cacher derrière les prétendues normes sacrées que personne — je dis bien personne — ne peut attaquer car on ne peut mettre en doute l'attitude du gouvernement de ce côté-là. Je terminerai mon observation là-dessus, mais je compte bien que le ministre fera le nécessaire.

**Le Président (M. Cardinal):** M. le ministre.

**M. Parizeau:** Pour avoir eu une expérience, je ne dis pas aussi forte et virulente que celle que vient de connaître le député de Beauce-Sud, je pense cependant voir à quoi il fait allusion. Je transmettrai le plus volontiers du monde son message.

**M. Roy:** Merci.

**Le Président (M. Cardinal):** Est-ce que M. le député de Bellechasse avait demandé la parole?

**M. Goulet:** Oui, M. le Président. Juste pour une seconde. On demande \$1 million supplémentaire et on dit que c'est pour l'émission de permis de conduire et l'immatriculation des véhicules automobiles. L'immatriculation des véhicules automobiles devrait coûter moins cher l'année prochaine parce qu'il y aura seulement une plaque au lieu de deux. Cela me surprend qu'on demande un surplus de ce côté-là. Dans ce \$1 million, je pense qu'il y a les dépenses inhérentes à l'implantation du régime d'assurance automobile. Est-ce que c'est le cas? Y a-t-il un montant alloué pour cela?

**M. Parizeau:** C'est essentiellement cela, M. le Président. Il s'agit de l'embauche de 127 fonctionnaires occasionnels pour la mise en place de la Régie de l'assurance automobile liée à l'immatriculation et, d'autre part, l'impression et l'achat des formulaires nécessaires. L'essentiel de ce \$1 million va à la préparation de la Régie de l'assurance automobile.

**M. Goulet:** M. le Président, lorsqu'on nous donne des chiffres à l'assurance automobile, sur le coût du programme de l'assurance automobile, il me semble qu'on devrait comptabiliser ces montants à l'assurance automobile plutôt qu'au ministère des Transports. Ce sont quand même les contribuables qui paient. On nous dit que le coût total de l'assurance automobile sera de \$300 millions et plus. Il me semble qu'on devrait comptabiliser ce \$1 million à l'assurance automobile parce que c'est directement relié à ce nouveau programme.

**M. Parizeau:** Comme le souligne le député de Bellechasse, cela entre effectivement dans le coût de fonctionnement de la Régie de l'assurance automobile.

Dans ces conditions, le ministère des Transports va charger cette dépense à la Régie de l'assurance automobile qui remboursera. C'est une question de saine gestion.

**M. Mailloux:** M. le Président,...

**Le Président (M. Cardinal):** M. le député de Charlevoix.

**M. Mailloux:** A l'intérieur du million et en dehors des 127 personnes occasionnelles affectées à la mise en place de ce nouveau système, est-ce qu'il y a une partie de ce montant qui servirait à des commissions à verser aux caisses populaires ou autres organismes dans l'émission des plaques d'immatriculation?

**M. Parizeau:** M. le Président, je n'ai rien à cet effet. Je n'ai que les effectifs et les achats de formulaires.

**M. Mailloux:** Adopté.

**Le Président (M. Cardinal):** Est-ce que le programme 2 est adopté?

**Des Voix:** Adopté.

**Le Président (M. Cardinal):** Adopté.

Le programme 3. Construction du réseau routier.

Un instant, M. le député de Beauce-Sud, je vous ai reconnu le premier. Je m'excuse. Nous sommes en commission plénière. M. le député de Beauce-Sud et, tout de suite après, M. le député de Charlevoix.

**M. Roy:** Merci. En ce qui a trait à la construction d'autoroutes, j'avais justement donné des indications au ministre des Transports sur les questions que j'avais l'intention de lui poser à cette occasion. Puisqu'il y a \$11 millions qui sont affectés, j'aimerais savoir s'il y a quelque chose de prévu afin d'accélérer les travaux de la construction de l'autoroute de la Beauce. C'est la première partie de ma question. La deuxième est la suivante. J'aimerais savoir s'il y a des changements en ce qui a trait au calendrier qui a déjà été

rendu public, à savoir si on prévoit retarder la construction de l'autoroute en diminuant les crédits, ou si le ministère a l'intention de maintenir l'échéancier tel qu'annoncé antérieurement et de voir à mettre les crédits à la disposition du ministère pour que les travaux puissent être exécutés dans les délais prévus.

**Le Président (M. Cardinal):** M. le ministre.

**M. Parizeau:** M. le Président, on conviendra que, certaines structures portant des noms que je ne connais pas, je puisse avoir de la difficulté à les identifier comme appartenant à une région ou à une autre. La chose la plus simple ce serait d'indiquer le détail de l'affectation des sommes entre différentes autoroutes ou différentes structures sur les autoroutes.

Les \$11 millions se ventilent de la façon suivante: Berthier-Pointe-du-Lac, \$2 millions; Trois-Rivières-Shawinigan, \$2 millions; un échangeur sur l'autoroute 25, \$500 000; le pont sur la rivière du Lièvre, à Buckingham, \$500 000; \$800 000 de travaux de l'autoroute 10 à la route 112, dans les Cantons de l'Est, l'échangeur Clairevue — cela, je ne sais pas dans quel coin cela se trouve, \$500 000 — les structures Pointe du jour, à Saint-Thomas, dans Joliette, \$500 000; un échangeur de l'autoroute 20, \$700 000; de l'autoroute 640 au boulevard Mille-Iles, le pont David, \$500 000, et Québec-Saint-Louis-de-France, \$3 millions.

**M. Roy:** Je n'ai pas compris; le dernier c'est?

**M. Parizeau:** Québec-Saint-Louis-de-France, sur la route A-40, \$3 millions.

**Le Président (M. Cardinal):** M. le député de Charlevoix, en espérant que personne ne vous a volé la vedette.

**M. Mailloux:** M. le Président, je constate, à la lecture des montants que vient de donner le ministre des Finances, que cela concerne principalement les échangeurs sur l'autoroute de la rive nord, entre Cap-de-la-Madeleine et Donnacona, je pense, travaux qui peuvent être exécutés en période hivernale assez facilement. Cela concerne également certains travaux sur la route 25, de même que d'autres échangeurs qui cadrent avec des travaux qui peuvent être exécutés assez facilement en période hivernale; il n'est pas tellement question de formes de routes mais, plutôt, de structures de viaducs et de ponts.

Je pense que cela donne la réponse au député de Beauce-Sud, parce que, dans ce budget supplémentaire, il n'y a rien au-delà de Sainte-Marie pour aucun travail nouveau à entreprendre. On pourrait peut-être retrouver, dans les routes principales, d'autres préoccupations qu'ont les députés de l'Opposition mais, de toute façon, le seul tronçon de route auquel a songé le gouvernement, dans le budget supplémentaire, est la fin plus vite que prévue de l'autoroute de la rive nord.

Je n'ai aucune objection à ce qu'on complète ce tronçon dans le plus bref délai possible parce

que j'ai souventeu eu maille à partir avec mes propres fonctionnaires. J'avais toujours énoncé l'opinion que, si on pouvait terminer l'autoroute de la rive nord plus vite que ne le permettaient les crédits annuels dont on disposait, on pourrait peut-être soulager la pression qui est faite sur les quelques ponts à Montréal de même que sur les ponts de Québec, et retenir sur la rive nord du Saint-Laurent 10% ou 15% de circulation touristique et autres qui n'auraient pas à traverser les ponts, autant à Montréal qu'à Québec. C'est une école de pensée que mes fonctionnaires n'acceptaient pas, mais je remarque qu'aujourd'hui il y a quand même une continuité chez les hommes politiques puisqu'on décide d'aller dans ce sens; je suis complètement d'accord, malgré que les fonctionnaires n'aient jamais cru cette opinion. La rive nord du Saint-Laurent, on passe dans plusieurs comtés qui ont besoin d'un regain d'économie. On n'a qu'à penser aux comtés de Champlain, de Portneuf, de Maskinongé et autres.

Je pense que, touristiquement parlant, c'est très bon que cela se fasse. La Transcanadienne de Québec vers Montréal par la rive sud, c'est quand même une route assez ennuyeuse, et la rive nord du Saint-Laurent a des endroits à montrer. Si on termine cette route dans un bref moment, on aura soulagé, d'abord, les investissements massifs. On aura soulagé Montréal, principalement les ponts où il y a une surcharge considérable, et cela pourrait peut-être retarder de cinq à six ans la construction d'un autre tunnel dans la région de Montréal. On sait que le tunnel Louis-Hyppolite-Lafontaine reçoit 100 000 véhicules par jour, de même que le pont Victoria et autres.

Alors, j'appuie la construction de l'autoroute de la rive nord dans les 30 ou 50 milles qui nous restent à compléter. Il faudrait peut-être que le ministre des Finances pense que, quand mon successeur est allé couper le ruban de l'autoroute de la Beauce, j'ai quand même compris, par les paroles qu'il a prononcées, qu'au-delà de Sainte-Marie le gouvernement mettrait peut-être un cran d'arrêt.

Il serait extrêmement important que cette route qu'on a ouverte soit complétée pour les résidents de la Beauce. Je pense que, si j'avais jugé que c'était mieux de faire l'autoroute dans la Beauce plutôt que dans le comté que je représentais, c'est parce qu'on avait des éléments certains qu'une population était très mal desservie, et il y a avantage à ce que cette route soit continuée.

S'il n'y a pas d'autres observations à l'élément 2...

**M. Gratton:** M. le Président...

**M. Roy:** Je ne sais pas si le député de Gatineau me permettrait, étant donné qu'on vient justement d'aborder la question de l'autoroute de la Beauce... A moins que le député de Gatineau ait des questions à poser là-dessus, j'aimerais savoir de la part du ministre des Finances, puisque j'en ai parlé tout à l'heure, et que mon collègue le député de Charlevoix vient également de le mentionner—j'attendais, évidemment, avant de demander la parole d'entendre la réponse du ministre—si

on est en mesure de nous dire aujourd'hui si l'échéancier sera respecté. C'était la deuxième question que j'avais posée tout à l'heure lors de ma première intervention sur cet article. J'aimerais dire à l'honorable ministre qu'effectivement ce que l'honorable député de Charlevoix vient de rappeler, alors qu'il était ministre des Transports, est vrai. J'aimerais attirer l'attention du ministre des Finances sur le fait que, lorsque la Beauce a fait des pressions auprès du gouvernement pour tâcher de trouver des moyens d'améliorer son réseau routier, le problème majeur qu'on rencontrait dans la Beauce et qu'on y rencontre aujourd'hui encore, relativement à la circulation routière, c'est pour la section qui se situe entre Scott-Jonction et Saint-Georges de Beauce.

Lorsque des représentations ont été faites et lors de la décision du gouvernement, au mois de septembre 1971, les pressions étaient faites justement pour qu'effectivement on améliore le réseau routier sur cette section. Le gouvernement nous avait répondu—je suis d'accord sur la réponse qu'on nous avait donnée—qu'on ne commence pas à construire un autoroute par le centre. Il faut commencer par la construire en la reliant à autre chose. Alors, il allait de soi que l'autoroute de la Beauce commence à partir du pont de Québec, de l'échangeur, à l'entrée du pont de Québec, qui la relie directement à l'autoroute transcanadienne.

Si j'en juge par ce que j'ai entendu, parce que j'étais présent moi-même au moment où on a fait l'inauguration de tronçon jusqu'à Scott-Jonction, on a laissé entrevoir, par des paroles un peu ambiguës qui ont fait en sorte que bien des gens se sont posé des questions chez nous, qu'il était possible que le gouvernement ne donne pas suite à la deuxième étape de la construction de cette autoroute, c'est-à-dire, de Sainte-Marie jusqu'à Saint-Georges. Effectivement, il y a un tronçon qui est en construction à ce jour, c'est le tronçon de Scott-Jonction à Sainte-Marie. Mais de Sainte-Marie à Vallée-Jonction, de Vallée-Jonction à Saint-Joseph et de Saint-Joseph à Beauceville et jusqu'à Saint-Georges, c'est là que nous rencontrons le problème.

Deuxièmement, j'aimerais aussi attirer l'attention du ministre et du gouvernement sur ce qui suit. Les chiffres ne sont pas de moi, mais il a été démontré récemment dans des rapports qui ont été rendus publics que la croissance économique qu'on retrouve dans la région de la Beauce, à le taux le plus élevé qu'on ait actuellement au Québec. Au niveau de la création d'emplois, le taux est de 34% depuis 1970, alors qu'au Québec il est de -2% et qu'au Canada il est de +3% depuis 1970. Il ne faudrait quand même pas qu'on en vienne aujourd'hui à paralyser ou empêcher le développement industriel qui se fait dans cette région et qui est bénéfique non seulement pour la région, mais qui est bénéfique pour toute la région du Québec métropolitain et pour l'économie québécoise dans son ensemble.

J'aimerais demander au ministre s'il est exact qu'il n'y aurait rien de prévu dans le programme quinquennal du gouvernement pour l'an prochain.

**M. Parizeau:** Je m'excuse, M. le Président, mais il y avait des questions quant au déroulement des travaux en Chambre qui m'ont fait perdre un peu le fil de ce que le député de Beauce-Sud disait. Mes excuses au député de Beauce-Sud pour cette interruption. J'ai de la difficulté à répondre à sa question pour la raison suivante: c'est que je ne sais pas très bien à quel échéancier il fait allusion.

Il est clair que, dans le budget général de cette année, il y a eu, par rapport peut-être à des échéanciers qui avaient été annoncés l'année dernière ou les années précédentes ou par rapport à un échéancier qui aurait été préparé au ministère des Transports, des changements majeurs venant essentiellement du fait que, dans le budget général, on a comprimé les dépenses affectées à la grosse voirie, réalloué des montants et augmenté considérablement les dépenses dans des secteurs où, sur le plan de la création d'emplois dans des régions éloignées en particulier, on avait l'impression d'obtenir un résultat meilleur. Cela a été un choix tout à fait conscient, en avril, de dire: On va faire moins d'autoroutes, mais on va mettre beaucoup plus d'argent, par exemple, dans les travaux de sylviculture.

Lorsque le député de Beauce-Sud me demande: Par rapport à l'échéancier, est-ce qu'il y a des modifications pour la Beauce, je suis presque forcé de dire: Quel échéancier? De toute façon, on l'avait réaménagé complètement à l'occasion du budget général.

Quant à savoir spécifiquement à quel moment les travaux pour le prolongement de l'autoroute de la Beauce auraient lieu, si cela reste prioritaire pour le ministère des Transports, si cela fait partie du genre de choses qu'il voudrait voir apparaître soit dans le budget de l'an prochain ou dans le budget de l'année suivante, là, on me permettra d'en parler à mon collègue des Transports, parce que je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter avec lui et de discuter du prochain budget du ministère des Transports dans des termes encore aussi spécifiques. Je serais donc incapable de répondre quant à la façon dont le ministre des Transports voit, à l'intérieur de son enveloppe globale, le prolongement ou le non-prolongement de chacune des autoroutes. Je vais prendre avis de la question et je suis certain que le ministre des Transports pourra donner au député de Beauce-Sud les renseignements pertinents.

**M. Roy:** Merci, M. le Président. C'est la raison pour laquelle j'avais demandé, à la suite de l'offre gouvernementale, la présence du ministre des Transports de façon à pouvoir clarifier cette situation. En effet, si j'attends pour discuter de cette question ici à l'Assemblée nationale le dépôt du prochain budget et qu'on ne retrouve pas les sommes qu'on espère pouvoir retrouver dans le budget, il est évident que nous devons attendre un budget supplémentaire possible l'automne prochain. Cela risque de retarder considérablement la réalisation de ce projet. L'échéancier, si ma mémoire est bonne — l'ex-ministre des Transports, le député de Charlevoix, pourra peut-être me corriger — était que l'autoroute se prolonge-

rait. Immédiatement après l'ouverture d'une section, on procédait à la construction d'une autre section pour faire en sorte que l'autoroute se rende à Saint-Georges de Beauce pour 1980.

Or, nous serons l'an prochain en 1978; il ne reste que trois ans. Sur le plan technique, sur le plan des possibilités physiques, je ne pense pas que ce soit possible avant cinq ans. S'il y avait de l'argent affecté à la construction d'une section et qu'on commence effectivement à faire des travaux d'immobilisation l'an prochain dans la section à partir de Sainte-Marie en direction de Vallée-Jonction et qu'on pouvait y attribuer un bon montant, c'est dire qu'en 1982 on peut espérer que l'autoroute se rende jusqu'à Saint-Georges. S'il n'y a pas d'argent dans le budget de l'an prochain, dans le grand budget général qui sera déposé au mois de mars, cela veut dire qu'automatiquement on retarde le projet d'au moins un an, soit à 1983.

J'aimerais que le gouvernement soit bien conscient d'une chose. On fait des efforts énormes au gouvernement sur le plan budgétaire pour tâcher d'organiser des mesures incitatives pour la création d'emplois, pour le développement économique. Je voudrais bien que le gouvernement, lorsque des efforts locaux sont faits par la population qui a décidé de se prendre en charge et de contribuer elle-même à son développement économique, ne la mette pas de côté par rapport à des priorités qu'on veut orienter ailleurs, ce qui fait en sorte de pénaliser une région qui se prend en charge, qui fait des efforts nécessaires pour se développer et qui connaît un taux de croissance économique qu'on peut considérer à juste titre comme étant le meilleur dans tout le Québec.

Je tiens à prévenir tout de suite le ministre des Finances et le gouvernement de ce côté: Nous allons être extrêmement déçus. Lorsque je dis nous, je pense que je peux parler au nom de mon collègue, le député de Beauce-Nord. Je peux parler également au nom de mon collègue, le député de Bellechasse, qui indirectement est concerné parce qu'une partie de la population de son comté utilise l'autoroute et fait affaires dans la Beauce, ce qui aide évidemment au développement industriel de quelques localités de son comté.

Je pourrais dire la même chose de mon collègue de Mégantic-Compton parce qu'on sait très bien que plusieurs localités de Mégantic-Compton, surtout dans la région du lac Mégantic, viennent déboucher, par la route 128, directement à Beauceville, et d'autres localités viennent sortir sur l'ancienne route 24, la route 204, qui arrive à Saint-Martin, à Saint-Georges de Beauce. Cela constitue une route centrale non seulement pour un ou deux comtés, mais pour toute une région.

Je le dis encore une fois, tout en m'excusant de me répéter, mais je trouverais extrêmement malheureux que le gouvernement mette cette région de côté en disant: Là, il y a de la création d'emploi, il y a un développement économique qui se fait. Je dois dire à l'honorable ministre que, compte tenu du taux de croissance économique et du développement industriel que nous avons dans la région chez nous, pouvoir compter sur la réalisation complète de l'autoroute de façon qu'elle

puisse être utilisée à la fin de 1982 ou au début de 1983 c'est déjà une date qui nous reporte à plusieurs années. En ne perdant pas de temps, c'est déjà très tard.

Si on ne prend pas les mesures qui s'imposent pour que cela se fasse de façon ordonnée, afin de ne pas retarder le calendrier qui a déjà été annoncé, cela pourrait répondre aux besoins et aux aspirations de la population. Si on retarde d'un an, c'est le développement économique de cette région qui, par voie de conséquences, va en souffrir.

**M. Parizeau:** M. le Président...

**M. Gratton:** M. le Président...

Le Président (M. Marcoux): M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** ... ma question touche...

**M. Roy:** Peut-être que l'honorable ministre aurait quelque chose à ajouter.

**Le Président (M. Marcoux):** M. le ministre.

**M. Parizeau:** Je voudrais seulement dire ceci: Le plaidoyer du député de Beauce-Sud est très éloquent. Il faut reconnaître effectivement le rythme de croissance assez étonnant de la Beauce. Je vais lui proposer ceci: Non seulement je vais en parler au ministre des Transports, mais j'en parlerai aussi au président du Conseil du trésor.

M. Roy: Merci.

**Le Président (M. Marcoux):** M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** Le ministre a mentionné tantôt un projet pour la traversée ou une structure sur la rivière du Lièvre. Je n'ai pas saisi le montant dont il a parlé.

**M. Parizeau:** \$500 000.

**M. Gratton:** \$500 000?

**M. Parizeau:** C'est cela.

**M. Gratton:** S'agit-il des honoraires pour des études ou s'il s'agit bel et bien d'une mise en chantier?

**M. Parizeau:** Là, je fonctionne sur des souvenirs de dossiers que j'ai vus au Conseil du trésor, mais il semble bien qu'on doit commencer les structures. On me dit que les soumissions sont demandées. Donc, on passe déjà à la réalisation des structures.

Comme le disait le député de Charlevoix tout à l'heure, ces structures sont dans le budget supplémentaire parce qu'elles peuvent être réalisées cet hiver. Il y a donc une question de composantes, d'impact sur le chômage qui est direct.

En fait, le coût total de cette structure va être de \$5 millions. On commence les travaux tout de suite, on a reçu les soumissions et on peut commencer les travaux très rapidement. D'une façon générale — je ne voudrais pas qu'on me prenne au mot, parce qu'il est possible que dans l'ensemble de ce budget il y ait une ou deux exceptions — dans l'ensemble, on a insisté pour que, dans le budget supplémentaire, il y ait essentiellement des travaux réalisables qui font travailler du monde.

**M. Gratton:** D'ailleurs, dans le cas particulier dont on parle, compte tenu qu'il s'agit là d'un projet prévu selon une entente fédérale-provinciale où les coûts sont divisés à 50% avec le fédéral, il y a lieu de présumer que ce n'est pas \$500 000 de travaux qui s'effectueront, mais bien \$1 million.

**M. Parizeau:** Cela, je ne peux pas l'assurer. C'est possible. On est quand même presque à la fin de novembre et il reste quatre mois dans l'année. L'idée est cependant de pousser aussi vite qu'on peut.

**M. Mailloux:** J'ai compris tantôt, quand le ministre des Finances a donné la nomenclature principale du détail des \$11 millions, qu'il s'agissait de travaux commencés vers la fin de l'année financière et qu'ultérieurement, pour les années qui suivront, il y aura des montants pour terminer ces travaux.

**M. Parizeau:** C'est cela.

**M. Mailloux:** Le ministre des Finances peut-il me dire si, à l'intérieur des \$11 millions, il y en a une partie, même infime, qui concernerait la contrepartie provinciale des ententes fédérales-provinciales? Je n'en ai pas vu pour Alma-La Baie.

Mais est-ce qu'il y a, pour des honoraires professionnels et autres, une partie du montant qui concerne la part provinciale des ententes fédérales-provinciales?

**M. Parizeau:** Une bonne partie, M. le Président. Je vais voir si je peux avoir les renseignements, une bonne partie.

**M. Mailloux:** La région de Berthier principalement, ainsi que sur la 51?

**M. Parizeau:** En fait, cela avait déjà été annoncé que nous aurions une contrepartie québécoise d'environ \$10 millions en vertu des ententes qui ont été signées. Alors, dans ces conditions, la partie partageable, si on peut dire, avec le fédéral en vertu [des ententes porte sur Berthier-Pointe-du-Lac, la 40, Trois-Rivières-Shawinigan, la 55; là je me trouve à déborder cependant sur l'élément suivant, sur l'élément 2, Saint-Jovite-Louvicourt, \$2 millions et la route de Gaspésie, \$4 millions.

Les deux derniers portant sur l'élément 2 du même programme. Voilà.

**M. Mailloux:** M. le Président, effectivement, comme ce sont deux éléments de programmes qui parfois se rejoignent, est-ce que le ministre des Finances pourrait nous dire, non pas la ribambelle de travaux qui s'appliquent à 2, mais les principaux travaux qui sont compris dans 2, les montants importants?

**M. Parizeau:** La 117, Saint-Jovite-Louvicourt, pour \$2 millions; la 132, Gaspésie...

**M. Mailloux:** La 117 était en partie sur l'entente fédérale-provinciale, elle.

**M. Parizeau:** C'est cela. Gaspésie aussi sur l'entente fédérale-provinciale, la 132, \$4 millions et la route 116, Saint-Bruno, \$1 million.

**M. Mailloux:** Est-ce que le ministre parle de l'engagement sur un budget triennal, parce qu'il s'agit de \$7 millions?

**M. Parizeau:** Oui.

**M. Mailloux:** On vient de mentionner trois projets qui totalisent \$7 millions...

**M. Parizeau:** C'est cela.

**M. Mailloux:** ... de dépenses pour l'année fiscale en cours.

**M. Parizeau:** C'est cela. Donc cela fait le total de \$7 millions, il n'y a donc pas une ribambelle de projets, il y en a trois qui font les \$7 millions.

**M. Mailloux:** D'accord.

**Le Président (M. Marcoux):** Le député de Gatineau.

**M. Gratton:** M. le Président, on sait que dans le cadre des ententes fédérales-provinciales, en particulier celles pour le réseau routier régional de l'Outaouais, l'entente est signée avec, comme co-signataire, la Commission de la capitale nationale. Si ma mémoire m'est fidèle, la Commission de la capitale nationale avait indiqué au gouvernement du Québec la disponibilité de quelque \$12 millions du fédéral représentant 50% du total des coûts pour l'année en cours. On constate que, dans le budget supplémentaire, et d'ailleurs cela s'appliquait également au budget qu'a déposé le ministre en avril dernier, il y a très peu de travaux soit pour des autoroutes, soit pour des routes principales qui ont été entrepris dans la région de l'Outaouais dans le cadre de cette entente fédérale-provinciale. Est-ce qu'on doit conclure que c'est au niveau de la région que le ministre a préféré appliquer les sommes de \$7 millions dont on parle dans trois autres régions?

**M. Parizeau:** Non, M. le Président. En fait, nous sommes actuellement en soumissions; on me dit que nous sommes en soumissions pour cinq structures sur l'autoroute 50, pour un coût

d'environ \$10 millions, mais que cela émerge au budget régulier.

**M. Gratton:** Qui est déjà inclus dans le budget régulier.

**M. Parizeau:** Enfin le budget tel qu'il a été présenté au mois d'avril, mais nous sommes en soumissions pour cinq structures pour à peu près \$10 millions.

**M. Gratton:** Les \$10 millions représentant la somme que dépensera le gouvernement du Québec seulement.

**M. Parizeau:** Les deux.

**M. Gratton:** Alors, la participation du Québec serait de l'ordre de \$5 millions à ce moment-là.

**M. Parizeau:** Quelque chose de cet ordre.

**M. Gratton:** C'est une question, M. le Président, que je me pose toujours à savoir, lorsqu'on parle de sommes incluses dans le budget provincial, dans le budget de la province, si on parle du montant global d'un projet et à ce moment-là c'est à l'article Revenu qu'on retrouve la participation du fédéral.

**M. Parizeau:** La contribution du gouvernement fédéral, oui.

**M. Gratton:** Merci.

**M. Goulet:** M. le Président, à l'élément 2 — parce que je ne peux presque pas parler de l'élément 1 sans parler de l'élément 2, l'un ne va pas sans l'autre — le ministre vient de nous dire que les \$7 millions étaient pour trois projets...

**M. Parizeau:** M. le Président, puis-je demander une interruption de 15 secondes parce qu'on vient de m'avertir de quelque chose?

**M. Goulet:** Oui.

**M. Parizeau:** M. le Président, on vient de me dire que M. Lessard pourrait être ici dans une dizaine de minutes. La commission préfère-t-elle que nous poursuivions l'examen ou que nous nous arrêtions là, que nous passions à un autre élément et qu'on revienne aux transports quand M. Lessard sera ici?

**Le Président (M. Marcoux):** On pourrait peut-être passer à un autre programme?

**M. Gratton:** M. le Président, quant à nous, nous sommes tout à fait satisfaits des informations que nous fournit le ministre des Finances et nous ne voyons pas la nécessité de suspendre l'étude des crédits des transports. Mais je laisserai à mes collègues le choix d'en décider autrement.

**M. Goulet:** Quant à moi, je pense que le minis-

tre des Finances peut répondre à la question que j'allais poser et le responsable du ministère des Transports... Quant à moi, on peut continuer jusqu'à ce que le ministre des Transports arrive et, si le ministre des Finances veut prendre avis de certaines questions, il pourra en profiter pour... J'allais dire que les éléments 1 et 2 ne vont pas l'un sans l'autre. Construction de routes principales. Le ministre des Finances vient de dire que les \$7 millions sont pour trois projets spécifiques. J'aimerais savoir du ministre des Finances s'il a eu une demande du ministre des Transports concernant la région 03, en tout cas la région qui part de Rivière-du-Loup pour aller jusqu'à Sherbrooke, du côté sud. Nous avons eu une réunion il y a environ un mois avec le sous-ministre des Transports et monsieur y assistait. On avait dit à cette réunion qu'il y aurait un budget supplémentaire de demandé. Cela avait été le voeu unanime de tous les députés — et je pense que tous les partis étaient représentés — qu'il y ait un budget supplémentaire de demandé pour reprendre le temps perdu dans cette région. Les chiffres qui avaient été donnés étaient que, sur 800 milles de chemin public, il y en avait seulement approximativement 200 qui étaient asphaltés. Il y avait véritablement du temps à reprendre et cela avait été le voeu unanime de demander au sous-ministre à ce moment-là, qu'il demande au ministre des Finances et au ministre des Transports d'accorder un budget supplémentaire pour reprendre le temps perdu. Je ne blâme personne, mais considérant que dans ces huit ou dix comtés, sur 800 milles de chemin il y en avait seulement 200 d'asphaltés, c'est une priorité. Le voeu était de demander un budget supplémentaire pour les deux ou trois prochaines années pour reprendre le temps perdu.

Ce que je vois, c'est que si les \$7 millions sont pour trois projets spécifiques, cela veut dire qu'il n'y a rien eu de demandé ou qu'il n'y a rien eu d'accordé depuis cette réunion qui a eu lieu il y a environ un mois. Je ne me souviens pas de la date exacte.

**M. Parizeau:** Je comprends que la réunion en question a dû avoir un impact puisqu'on me signale que cela va faire partie des demandes qui seront faites par le ministère des Transports pour son budget de 1978/79. Donc, cela peut ne pas apparaître immédiatement, mais il est évident que cela a eu son impact pour la préparation des crédits de l'an prochain. L'an prochain, je vous rappelle, M. le Président, que c'est le 1er avril, dans quatre mois d'ici.

**M. Goulet:** M. le Président, une correction pour le journal des Débats. Quand je disais 800 milles pour toute cette région, c'était seulement pour le comté de Bellechasse. On peut comparer les autres comtés qui font partie de cette région. Ce sont à peu près 20% des routes qui sont en asphalte. C'est à peu près la même chose pour tous ces comtés-là.

**M. Mailloux:** M. le Président, je pense que je pourrais aider le ministre des Finances. Commen-

cer des travaux sur des routes très secondaires vers le 20 novembre, franchement, ce n'est pas un temps favorable pour l'efficacité des dépenses gouvernementales. Je pense que quant aux voeux exprimés par quantité de députés ruraux, ils devront attendre le budget principal pour qu'on y donne suite.

Même à l'élément 4, je n'ai pas d'autre question à poser sur le programme 3.

**Le Président (M. Marcoux):** Programme 3?

**M. Mailloux:** Adopté.

**M. Gratton:** Adopté.

**Le Président (M. Marcoux):** Adopté. Programme 4, Conservation du réseau routier.

**M. Mailloux:** M. le Président, sur le programme 4, j'aurais peut-être aimé que le ministre des Transports soit ici, malgré que ce ne soit pas moi qui en avais fait le voeu.

**Le Président (M. Marcoux):** Il va arriver dans quatre ou cinq minutes.

**M. Mailloux:** Je vais faire le commentaire. Son chef de budget qui est là pourra lui transmettre le message. Il y a une nouvelle procédure qu'a mise en place le ministère des Transports quant à l'entretien d'hiver. Je parle de l'élément 4. Dans le passé — le chef du budget pourra par l'entremise du ministre des Finances me corriger — sur les très grandes artères, telles la Transcanadienne et les autoroutes, l'entretien était fait par le ministère des Transports. Je parle de l'entretien d'hiver dans son ensemble, soit le déneigement, le déglacage, le salage, le sablage, etc. Toutes les opérations sont faites par le ministère des Transports. Sur d'autres routes à caractère provincial, la route Talbot par exemple, cela était fait dans le passé soit en totalité par le ministère des Transports, soit en partie par des entrepreneurs qui faisaient le déneigement, laissant au ministère des Transports la charge de mettre le sable et le sel pour déglacer les routes.

Cet hiver, probablement pour une meilleure efficacité ou pour connaître le responsable quand il y a mauvais entretien, on a fait en sorte que l'ensemble des contrats pour l'entretien d'hiver, des routes secondaires soit confié, pour toute opération, à l'entrepreneur qui est à contrat avec le ministère. Il doit faire le déneigement, le déglacage, le salage, le sablage, etc.

Le propos que je veux tenir est le suivant. On est en face du projet de loi no 67 où l'on veut modifier le régime d'assurance automobile. L'on sait que le taux d'accidents mortels sur les routes du Québec correspond quand même à la facture à payer à la fin de l'année. J'avoue que ce n'est pas en période hivernale, malgré que les profanes pensent que ce sont là les mois difficiles à traverser, qu'on rencontre le plus d'accidents. C'est principalement durant les mois d'été, juin, juillet et août. Il ressort quand même que, dans le passé, je

n'ai jamais voulu accepter, comme ministre des Transports, qu'on confie à des entrepreneurs, sur les routes secondaires où on retrouve le plus d'accidents, le sablage et le salage. J'ai toujours voulu qu'il soit fait par le ministère des Transports. Cela coûtait plus cher. On mettait probablement plus de sel, mais on empêchait quantité d'accidents d'arriver. La température est belle actuellement. C'est probablement le plus bel automne qu'on ait eu depuis très longtemps. Il y a eu du verglas et un peu de neige dans les régions montagneuses. Je dis immédiatement, qu'avec la nouvelle procédure, qui veut que ce soit l'entrepreneur qui fasse toutes les opérations d'hiver, il y a déjà eu des accidents durant les périodes de 24 heures qu'on a connues, alors que normalement, si le ministère des Transports avait fait toutes les opérations, on aurait eu un meilleur service.

Je voudrais, comme le chef du budget ou le ministre des Finances m'ont compris, qu'on surveille avec attention les opérations qu'on a confiées aux entrepreneurs, parce que le public est devenu extrêmement exigeant en période hivernale. Même si on veut l'arrêter d'aller sur les routes, il y va de toute façon. On peut dépenser \$1 million de sel de plus, mais il demeure que, si on a sauvé 100 ou 150 vies et peut-être 3000 à 4000 blessés en moins, c'est pas mal plus important que le \$1 million qu'on peut dépenser en sel et en opérations que faisait le ministère des Transports.

Je me dis en désaccord avec une telle politique. Etant donné qu'elle est mise en place et qu'il n'y a plus rien à faire, il faudrait quand même que le ministère des Transports surveille tous les jours les opérations que vont faire les entrepreneurs, parce qu'eux sont là non pas pour un service; ils sont là en définitive pour donner le service, mais en même temps ils espèrent faire un profit. C'étaient les observations que je voulais faire relativement aux opérations d'hiver dont le public attend la meilleure efficacité possible.

**M. Goulet:** Est-ce que le ministre veut répondre?

**M. Parizeau:** Oui, un instant.

On me dit, M. le Président, que la surveillance se fait, dans le sens de ce qu'indiquait le député de Charlevoix, par les chefs de districts, que les entrepreneurs seront payés sur la base de 40% en février, 40% en mars, et 10% en avril, et que la recommandation de paiement dépendra de l'acceptation de la qualité du travail de déneigement et d'entretien fait pendant l'hiver. Donc, il y aura moyen, à même les autorisations de paiement, de mettre un peu de dents — si je peux m'exprimer ainsi — dans la surveillance.

En tout cas, je transmettrai à mon collègue les observations du député de Charlevoix quant à la qualité de la surveillance et à la nécessité qu'elle soit aussi efficace que possible.

**M. Mailloux:** M. le Président, cela répond aux observations que je voulais faire, et je pense que le ministre des Finances, comme le gouvernement, est conscient de l'impact qu'un mauvais entretien

l'hiver ou laissant à désirer pourrait avoir sur le taux de mortalités ou d'accidents dans le Québec.

**M. Giasson:** M. le Président.

**Le Président (M. Marcoux):** M. le député de Montmagny-L'Islet.

**M. Giasson:** Puisque nous sommes au programme qui traite de la conservation du réseau routier, serait-il possible d'obtenir plus de précisions du ministre des Finances, au nom de son collègue des Transports, quant aux intentions du gouvernement en ce qui a trait à une opération concernant toutes les routes du Québec dont l'infrastructure a été refaite, c'est-à-dire les routes sur lesquelles il y a eu le programme de terrassement et de gravelage, selon les techniques en cours? Est-ce l'intention du gouvernement de faire en sorte que ces routes soient pavées le plus rapidement possible de manière à les mieux conserver et à ne pas vivre les mêmes problèmes qu'on a connus dans le passé, depuis de nombreuses années? Le ministère des Transports a investi des sommes assez importantes pour refaire l'infrastructure de différentes routes dans la province et, par incapacité financière ou pour d'autres raisons, ces routes ne sont pas pavées dans les années qui suivent et se brisent avec le temps, se détériorent. D'abord, si elles comportent beaucoup de circulation, la densité de circulation soulève souvent le sable que nous retrouvons sur ces routes et cela fait en sorte que, dix ans après, il faut faire un rechargement sur ces routes pour leur donner la qualité ou l'état qu'on avait voulu au moment des travaux.

Est-ce que cela va devenir une priorité de tenter, dans l'avenir, de recouvrir d'une couche de béton bitumineux ces routes sur lesquelles il y a de l'argent d'investi? On sait ce que coûte aujourd'hui la construction de l'infrastructure d'un mille de route sur les meilleurs terrains et dans les meilleures conditions possible. On sait qu'on ne peut plus construire de routes, du côté terrassement et gravelage, à moins de \$100 000 du mille. Dès que les conditions du terrain sont moins bonnes, nous avons des coûts de \$150 000, \$200 000, et cela peut aller jusqu'à \$300 000 selon l'état du terrain, etc.

J'ai eu à déplorer, dans le passé, le fait qu'on ait investi pendant trop longtemps dans des routes non recouvertes qui nécessitaient d'abord l'entretien. On obligeait des niveleuses à retourner régulièrement, au cours de la saison, passer sur ces routes; ces routes se brisaient à nouveau. Ce serait peut-être un bon programme et une bonne politique de tenter un effort particulier de façon à protéger le réseau routier qu'on a reconstruit au cours des dernières années. Je ne sais pas si le ministre des Transports peut nous donner des indications sur la volonté du ministère des Transports de protéger nos chaussées qui ont reçu des investissements assez importants.

**M. Parizeau:** D'une façon générale, M. le Président, quand il s'agit des routes numérotées, on

cherche à paver soit la même année, soit l'année suivante, de façon à éviter, justement les pertes dont le député de Montmagny-L'Islet parlait tout à l'heure.

Pour ce qui a trait aux routes non numérotées, il semble bien que la politique du ministère soit d'essayer de paver le plus rapidement possible, lorsqu'il est prévu que cela doit être pavé, en somme, de ne pas forcer des délais. Je dois dire que la préoccupation du député de Montmagny-L'Islet rejoint une préoccupation que j'ai, comme président du Conseil du trésor, et que cela fait déjà quelques fois que l'idée me trotte dans la tête de demander des rapports en ce sens et de surveiller effectivement le résultat de ces opérations.

Un peu comme lui, dans les années soixante, en particulier, quand j'agissais dans d'autres fonctions au gouvernement de Québec, j'ai constaté des pertes énormes sur certaines routes ou autoroutes dont les remblais avaient été faits, mais qui ont été pavées plusieurs années plus tard, si bien que les pertes étaient considérables. Il semble bien que nous n'en soyons plus là, qu'effectivement, encore une fois, dans le cas des routes numérotées le pavage se fasse rapidement, mais c'est une préoccupation qui, encore une fois, me trotte dans la tête depuis quelque temps, au moins de nous assurer de faire en sorte qu'il y ait le moins de décalage possible.

On me dit, cependant, que le ministère des Transports est très alerté à cette question de toute façon, et la règle dont j'ai parlé tout à l'heure pour les routes numérotées me paraît être une règle louable.

**M. Goulet:** M. le Président...

**Le Président (M. Marcoux):** M. le député de Bellechasse.

**M. Goulet:** ... quelques commentaires au ministre des Finances. Je pense que le but premier de cette commission, c'est que nous sommes ici pour faire en sorte que les sommes soient dépensées aux meilleures fins possible. Il y a des faits assez farfelus qui nous arrivent dans nos bureaux de comté, les comtés ruraux, comme l'histoire des niveleuses, ou "graders" qu'on appelle, pour l'entretien des chemins en terre, en gravelle, qui ne sont pas en béton bitumineux. C'est rendu, M. le Président, quasiment ridicule de constater que quelqu'un va, par exemple, chercher sa niveleuse au bureau le matin à 8 heures et se rend peut-être à 30 ou 40 milles plus loin.

Il commence à travailler vers les 10 ou 11 heures et l'après-midi, à 14 heures ou 15 heures, il s'en retourne encore à son bureau, à son port d'attache. Pour une machine qui coûte peut-être \$100 000, \$150 000, il travaille environ deux à trois heures par jour. Anciennement le conducteur pouvait garder la machine chez lui; donc, il pouvait travailler de 8 heures du matin à 5 heures le soir. Une autre chose aussi que j'aimerais souligner au ministre des Finances, c'est le remplace-

ment de ces niveleuses qui appartiennent au ministère des Transports. Dans toutes nos petites municipalités, il y a des entrepreneurs pour l'entretien des chemins d'hiver qui possèdent des niveleuses. L'été, ces niveleuses rouillent dans la cour parce que personne ne s'en sert. On se demande pourquoi on ne donne pas à contrat, aux gens qui entretiennent les chemins d'hiver, l'entretien des chemins d'été en terre, ce qui coûterait beaucoup moins cher au ministère des Transports et ce qui ferait un gagne-pain pour ces gens qui sont obligés de s'acheter une machine seulement pour trois ou quatre mois d'hiver. La machine pourrait servir de 7 heures ou 8 heures le matin jusqu'à 5 heures de l'après-midi alors que les machines du ministère des Transports, actuellement, servent dans certains cas deux ou trois heures par jour.

L'hiver, on s'en sert plus ou moins. Alors, l'entrepreneur a une machine dont il se sert seulement l'hiver et le ministère des Transports a une machine dont il se sert seulement l'été. C'est une première constatation, M. le Président.

Antérieurement, il y a trois, quatre, dix ans, à chaque été, on employait une équipe d'hommes pour faucher le côté des routes secondaires. Cet été, en tout cas dans notre comté, il n'y a eu absolument rien ou à peu près rien de fait. Cela comprend une machine, une faucheuse mécanique. On va faucher le bord des grandes routes, le bord des autoroutes, on va les faucher peut-être trois ou quatre fois, mais pourquoi ne ferait-on pas comme auparavant, faucher le bord des routes, employer des gens, de la main-d'oeuvre locale, des occasionnels? Cela pourrait faire gagner du monde et ce serait beaucoup mieux aussi, plus intéressant à regarder et d'y circuler.

Un troisième point, M. le Président. Pour l'exploitation d'hiver, depuis environ trois à quatre semaines, à chaque lundi, je reçois à mon bureau des représentants de municipalités qui se plaignent que le ministère des Transports leur a fait parvenir une lettre disant: Ecoutez, mes amis, telle partie de route, chez vous, vous est remise et cet hiver, c'est vous qui en aurez la responsabilité. Cela peut représenter pour certaines petites paroisses des montants allant de \$2000 à \$10 000 ou \$12 000. C'étaient des montants qui n'étaient pas prévus et ces gens sont au désarroi de constater qu'ils auront à défrayer ce montant d'argent. Si vous avez une municipalité, par exemple, de seulement 300 ou 400 de population et où on lui remet, dans certains cas, quatre à cinq milles de route, ce n'était pas prévu.

Elle va être obligée de réviser son taux de taxation seulement pour les chemins d'hiver. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu peut-être de réviser ce programme de remise de chemins d'hiver aux municipalités. Ce sont les trois points que je voulais souligner. En tout cas, l'affaire des niveleuses, on a beaucoup de critiques dans nos comtés concernant ce domaine. Je constate que le ministre des Transports nous arrive. J'espère qu'on pourra lui transmettre les demandes qui ont été faites.

**Le Président (M. Marcoux):** M. le ministre des Finances ou M. le ministre des Transports.

**M. Parizeau:** Puisque le ministre des Transports vient d'arriver, je pense que je peux peut-être demander au député de Bellechasse... Est-ce que le député de Bellechasse aurait des objections simplement à répéter brièvement ce qu'il vient de dire, point par point? Cela permettrait au ministre des Transports de répondre directement.

**M. Mailloux:** M. le Président, je pourrais peut-être aider le ministre des Finances, parce que la plainte que fait le député de Bellechasse relativement aux niveleuses ou à la grosse machinerie qui se promène d'un endroit à l'autre...

**M. Lessard:** Ce sont les ports d'attache?

**M. Mailloux:** Dans les conventions collectives, tous les employés faisaient des griefs parce qu'il fallait qu'ils partent d'un port d'attache, et les ports d'attache font suite à des griefs des syndicats.

**M. Lessard:** S'il s'agit des ports d'attache...

**M. Mailloux:** C'est la politique des ports d'attache, oui.

**M. Lessard:** ... je pense bien qu'il y a des griefs qui ont été soulevés concernant, justement, certaines décisions administratives, où les gens ont été échangés, où ils ont été centralisés aux centres régionaux du ministère, aux centres de district du ministère des Transports, ou à des sous-centres. Tout cela a été fait, je l'ai discuté à maintes reprises avec des maires, je les ai informés dans quel sens cette décision a été prise, j'ai informé les employés dans quel sens cette décision a été prise. Ce sont tout simplement des décisions administratives. Je pense bien que l'ancien député de Charlevoix connaît très bien la situation. On ne peut plus accepter, en fait, le système des...

**M. Giasson:** L'ancien député de Charlevoix?

**M. Lessard:** L'ancien ministre de Charlevoix, je m'excuse. On ne peut plus accepter que les employés du ministère des Transports soient éparpillés comme c'était le cas du temps des cantonniers, à travers les différentes municipalités du comté pour se rapporter plus ou moins au centre de voirie.

Je comprends bien que quand on change quelque chose, cela dérange du monde. Quand l'individu est habitué à mettre sa machine à côté de la maison et le lendemain matin prendre sa machine et repartir...

**M. Goulet:** M. le Président, je m'excuse, ce n'était pas tellement cela mon but. Cela on l'a connu, j'en conviens, mais la proposition que je faisais au ministre des Finances et que je fais au ministre des Transports c'est que les sommes

d'argent soient mieux employées. Tout le monde est conscient du fait qu'actuellement les niveleuses, si on prend cet exemple-là, les gars font du taxi; ils vont se promener peut-être deux, trois heures par jour pour aller réparer tel chemin et ils reviennent. Je prends mon comté. Partir de Saint-Charles pour aller à Saint-Anselme avec une niveleuse, cela prend deux heures le matin et deux heures le soir; sur une journée de huit heures, il en reste quatre pour travailler. Ce que je proposais, c'est que la plupart des entrepreneurs de chemins d'hiver possédant déjà des niveleuses qui, durant l'été, rouillent dans la cour, étant donné qu'on leur donne les contrats pour les chemins d'hiver, on leur donne aussi à contrat certaines routes à niveler l'été. Ils possèdent déjà une niveleuse, alors ils pourraient en amortir le coût sur douze mois au lieu de six et le ministère des Transports, au lieu d'acheter des niveleuses à \$100 000 ou \$150 000 qui travaillent peut-être quatre heures par jour pourrait en acheter une ou deux par division, au lieu d'en acheter dix ou douze. C'est la suggestion que je faisais. Ce n'est pas une critique, c'était une suggestion, qui m'a été répétée à maintes reprises par différentes personnes dans le comté, des maires, des municipalités, des propriétaires et même des gens intéressés au ministère des Transports.

**M. Lessard:** M. le Président, nous tentons d'avoir le minimum de machinerie au ministère des Transports. On m'informe que l'été, dans la construction, on loue pour \$10 millions d'équipement et que pour l'entretien on paie \$5 millions. On tente d'acheter le minimum, mais il y a un minimum vital en dessous duquel on ne peut pas aller. Quand il arrive, par exemple, au cours d'une période d'hiver, des problèmes avec des entrepreneurs à la suite d'un surplus de neige, nous avons besoin, à ce moment-là, d'un minimum d'équipement pour répondre à la situation.

Cependant, quant à nous — je l'ai indiqué au ministère des Transports — tant en ce qui concerne l'achat des camions à la suite de certaines plaintes que j'avais eues des transporteurs en vrac qu'en ce qui concerne l'achat de machineries, nous nous limitons au strict minimum.

**M. Giasson:** Je souscris aux propos tenus par l'actuel ministre des Transports. Dans un district comme le mien, on vit quelques problèmes mentionnés par le député de Bellechasse. L'horaire de travail et les conditions de la convention de travail font qu'un employé doit aller s'enregistrer le matin et se transporter certains jours, à un chantier assez éloigné du port d'attache; donc, il doit circuler sans utiliser la machine. Il reste une chose et c'est une expérience que je vis chez moi: toutes les niveleuses possédées par le district sont utilisées également l'hiver. La division de la voirie les utilise entièrement et pleinement au cours de l'hiver pour l'entretien de l'autoroute 20. Il ne s'agit pas de la machinerie possédée par le ministère des Transports et utilisée uniquement quelques mois par année, mais l'expérience que je vis chez moi m'indique que c'est un usage constant et permanent.

Je ne veux pas repousser par là la suggestion du député de Bellechasse; on pourrait, dans certaines divisions, louer quelques niveleuses de propriétaires privés, surtout de ceux qui font l'entretien des routes l'hiver. On pourrait peut-être économiser un peu d'argent à ce moment-là par rapport à l'obligation d'acheter de la machinerie ou de la renouveler. D'ailleurs, le ministre a indiqué que nos divisions font beaucoup de location de ce qu'on appelle les "graders", les pelles qui nettoient les fossés, les faucheuses qui coupent le foin le long des routes et des chemins secondaires. Ce sont autant de machines louées annuellement par le ministère des Transports.

**M. Mailloux:** Programme 4, adopté.

**Le Président (M. Marcoux):** Programme 4, adopté.

**M. Mailloux:** Programme 5.

**Le Président (M. Marcoux):** Programme 5, Gestion interne et soutien.

**M. Mailloux:** A l'élément 4 du programme 5, aide à l'amélioration du réseau municipal, \$3 millions. S'agit-il de \$3 millions ajoutés en raison du paiement avancé des subventions ou s'il s'agit de nouvelles subventions?

**M. Lessard:** D'abord, M. le Président, je tiens à m'excuser du retard. Ce qui est arrivé n'est pas dû à moi, mais à certains dérangements. En fait, on devait payer, dans les crédits de 1977/78, des subventions qui avaient été accordées et dont le versement devait être effectué au cours des deux prochains exercices financiers. Ce sont des avancements de subventions.

**M. Mailloux:** C'est essentiellement pour avancer le paiement?

**M. Lessard:** Au lieu de payer des petits montants de \$10 000 ou de \$15 000 sur deux ans ou trois ans, on a essayé, à l'aide des crédits supplémentaires que nous avons obtenus, de régler le problème des petites municipalités qui étaient aux prises avec des problèmes sérieux pour financer des montants de \$10 000 et de \$15 000. On a obtenu du ministre des Finances la somme de \$3 millions pour avancer le paiement.

**M. Mailloux:** C'est seulement pour avancer le paiement et non pas de nouvelles subventions autorisées?

**M. Lessard:** C'est cela.

**M. Gratton:** A ce sujet, si j'ai bien compris, le ministère a consenti à devancer, à payer dès l'exercice actuel toutes les subventions de \$10 000 et moins qu'on avait promis de verser sur deux ou trois ans. C'est seulement pour les subventions dont le maximum est de \$10 000. Est-ce exact?

**M. Lessard:** Oui, exact.

**M. Gratton:** C'est parce que le ministre a mentionné \$15 000, tantôt. Dans le cas d'une subvention de \$15 000, ce n'est pas \$10 000 qui sont payés cette année, mais cela demeure \$5000, \$5000, sur trois ans.

**M. Lessard:** Il faut quand même comprendre. On a essayé cette année, étant donné que le budget avait été engagé, de faire en sorte que les municipalités aient des montants minimums, que des comtés aient des montants minimums. On s'était engagé à verser un certain montant cette année et un montant l'an prochain, mais en se dirigeant vers une réduction de telle façon que le budget, par exemple, de 1979 et de 1980 soit très peu engagé, qu'il soit libre pour qu'on puisse, à un moment donné, le verser. Le budget global est de \$19,7 millions.

**Le Président (M. Marcoux):** Programme 5, adopté?

**M. Mailloux:** Programme 7.

**Le Président (M. Marcoux):** Programme 7, Transports maritime et aérien.

**M. Mailloux:** M. le Président...

**Le Président (M. Marcoux):** Adopté?

**M. Mailloux:** Programme 7, M. le Président, Développement de l'infrastructure maritime, il s'agit des installations portuaires de Sainte-Catherine et de Tadoussac et d'autres ou des deux? C'est le début des travaux des deux infrastructures de Tadoussac et de Sainte-Catherine, \$1 656 000?

**M. Lessard:** Oui.

**M. Giasson:** M. le Président, une dernière question. A l'intérieur des crédits supplémentaires réclamés par le ministre des Transports, est-ce qu'il y a certaines sommes à même ces crédits qui vont être affectées à la construction ou à l'installation d'un nouveau bateau à la traverse Ile-aux-Grues-Montmagny?

**M. Lessard:** A l'intérieur des crédits qui sont demandés là, non, il n'y a pas de montants qui sont prévus pour la construction d'un traversier. Cependant, on regarde cela, il est possible qu'on considère cela pour l'an prochain, mais dans ces crédits.

**M. Giasson:** Dans ces crédits, il y a des sommes réservées pour l'acquisition de la petite piste aérienne que nous avons à Montmagny?

**M. Lessard:** En ce qui concerne l'aménagement des pistes aériennes, nous avons demandé au ministre des Finances des effectifs pour créer

une véritable direction aérienne et présenter une politique qui couvrira l'ensemble des aéroports du Québec. On ne peut pas s'engager pièce par pièce. Si, par exemple, on s'engage dans l'aéroport municipal de Port-Cartier, il va falloir s'engager dans l'aéroport de Rimouski puis s'engager dans l'aéroport de Forestville et ainsi de suite. Alors, il va falloir qu'on ait une politique, qu'on s'engage véritablement puis qu'on s'engage en collaboration avec les municipalités. En tout cas, quant à moi, j'ai l'impression que le ministère des Transports devra de plus en plus s'impliquer dans l'infrastructure des petits aéroports, si vous voulez, des aéroports servant au troisième niveau, mais jusqu'ici il n'y a pas de décision. On va certainement prévoir des crédits à ce sujet l'an prochain.

**M. Gratton:** Merci. Adopté, Mme le Président.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Programme 7 adopté? Transports publics et approvisionnements, programme 2.

**M. Gratton:** Mme le Président...

**Le Président (Mme Cuerrier):** Travaux publics, pardon.

**M. Gratton:** Mme le Président, quant à nous, si le ministre des Finances était d'accord, on pourrait peut-être très rapidement disposer des Travaux publics et de l'approvisionnement.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Programme 2, adopté. Adopté.

**M. Gratton:** Un instant. Est-ce que le ministre des Finances est d'accord?

**M. Parizeau:** Mme le Président, nous avons, pour des raisons de commodité, passé des Affaires sociales à l'Éducation, de l'Éducation on avait sauté aux Transports. Là, si nos amis d'en face préfèrent passer aux Travaux publics actuellement, d'accord, mais j'aimerais simplement au moins quant à l'ordre, maintenant, des ministères qui vont être abordés dans le temps qui nous reste, que ceux qui sont en cette Chambre nous indiquent dans quel ordre ils veulent qu'on passe les autres crédits. Je vous rappelle, Mme le Président, que nous sommes passés des Affaires sociales à l'Éducation, de l'Éducation à Transports, sans examiner les autres ministères.

**M. Lamontagne:** Après les Travaux publics, qui vont durer quelques minutes à peine, quant à nous nous apprécierions pouvoir étudier Industrie et Commerce.

**M. Parizeau:** Bien.

**M. Goulet:** C'est cela, Mme le Président.

**M. Parizeau:** Parfait.

## Travaux publics et Approvisionnement

**Le Président (Mme Cuerrier):** Travaux publics et Approvisionnement, programme 2.  
M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** Mme le Président, il semble qu'il s'agisse d'un montant global de \$2,3 millions à l'article exploitation des immeubles, est-ce que le ministre peut nous donner quelques détails?

**M. Parizeau:** Il s'agit, Mme le Président, de sommes qui ont été ajoutées au budget du ministère des Travaux publics dans le cadre du programme de création d'emplois. Il s'agit d'un assez grand nombre de petits projets mais qui ont aussi comme caractéristiques d'embaucher passablement de monde.

Je vais en donner quelques exemples. Les travaux pour \$100 000 qui sont faits à Bois-de-Coulonge; les travaux de peinture au 1620-1640 du boulevard de l'Entente pour \$80 000; palais de Justice de Montréal, des travaux de revêtement de plancher pour \$75 000, de la peinture pour \$35 000, des achats de lave-vitres, \$30 000. Au 1701 Parthenais à Montréal, des réfections de planchers, \$100 000, réparation du système électrique, \$50 000, la peinture du centre de détention, \$225 000...

**M. Gratton:** Mme le Président, on voit la nature des travaux...

**M. Parizeau:** Oui, la nature des travaux. Je donne cela comme exemple, j'en ai deux pages. Il s'agit de petits travaux de cet ordre, des travaux de réparation qui ne devaient pas nécessairement être faits cette année. Ils auraient pu être faits dans quelques mois mais, dans la mesure où on les faisait passer à l'intérieur d'un programme de création d'emplois, on donnait passablement de travail pour des travaux qui auraient dû être faits tôt ou tard.

**Le Président (Mme Cuerrier):** M. le député de Bellechasse.

**M. Goulet:** Merci. Est-ce que les travaux de réparation de l'Assemblée nationale, l'édifice A, sont compris dans ces \$2 300 000? C'est à part?

**M. Parizeau:** C'est à part. C'est dans le budget régulier.

**M. Gratton:** Une dernière question, Mme le Président.

**Le Président (Mme Cuerrier):** M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** Si je comprends bien, il n'y a rien de supérieur à \$100 000. Y a-t-il un projet en particulier qui...

**M. Parizeau:** Il y a des immeubles qui reçoivent...

vent plus de \$100 000 quand on fait à la fois les parquets, la réparation électrique, etc. Spécifiquement il y a la peinture du centre de détention à Parthenais, il y en a pour \$225 000. C'est de cet ordre-là. C'est le plus gros montant que je vois devant moi.

**M. Gratton:** Cela nous satisfait.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Programme 2, adopté.

**M. Goulet:** Adopté, Mme le Président.

### Industrie et Commerce

**Le Président (Mme Cuerrier):** Pour répondre aux désirs de la commission, nous retournons à Industrie et Commerce, programme 1.

M. le député d'Outremont.

**M. Raynauld:** Mme le Président, je voudrais poser quelques questions d'information. Sur le programme 1, si je ne fais pas erreur, il s'agit d'une demande de crédits supplémentaires de \$1 300 000 qui s'appelle Gestion interne et soutien. Cet élément comprend également Soutien technique du ministère qui apporte une aide financière à certaines industries culturelles qui fait partie du programme de relance. J'aimerais que le ministre explique un peu de quoi il s'agit. C'est à peu près tout ce que j'en sais. Apparemment, ce serait de l'aide à l'industrie du disque pour \$1 300 000. Ma question est donc assez générale pour tout de suite, mais je voudrais savoir sous quelle forme cette aide va être accordée.

**Le Président (Mme Cuerrier):** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** Il s'agira d'une combinaison de subventions et de prêts à la production de disques, dans ce cas-là sous forme de prêts remboursables, pour \$500 000 à peu près. L'aide à la production de vidéo, sous forme de prêts et de subventions, jusqu'à concurrence d'environ \$300 000, et de subventions pour la publicité du disque et du vidéo. L'essentiel des sommes se trouve là. Pour à peu près \$100 000.

**Le Président (Mme Cuerrier):** M. le député d'Outremont.

**M. Raynauld:** En vertu de quelle règle ces prêts et ces subventions vont-ils être accordés? Peut-on se référer à une loi existante ou quelque chose?

**M. Parizeau:** Ceci sera fait par le canal de la SDI.

Dans les modifications qui sont apportées au programme de la SDI, une de ces transformations a trait, justement, à l'élément que nous examinons, Mme le Président.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Alors programme 1...

**M. Raynauld:** Est-ce que la SDI a l'autorité de donner des subventions?

**M. Parizeau:** Oui, à l'heure actuelle, elle a l'autorité de donner des subventions, mais pas...

**M. Raynauld:** Seulement en vertu d'un programme très particulier qui se rapporte aux exportations de produits d'innovation ou quelque chose comme cela. Est-ce qu'on élargirait autrement dit cette clause ou ce programme?

**M. Parizeau:** Conformément, justement, à la déclaration qui a été faite, sauf erreur, dans le programme de relance, de nouveaux programmes vont être ouverts à la SDI. Cependant, à l'heure actuelle, il y a un certain nombre de programmes qu'elle administre et un certain nombre de critères qu'elle doit suivre. On va, à la fois, élargir les programmes et, dans certains cas, modifier les critères. Non seulement dans le domaine de l'industrie culturelle. Il est évident, par exemple, que l'aide apportée par la SDI aux secteurs traditionnels de l'économie représente aussi un élargissement de son rôle.

**M. Raynauld:** Pourquoi a-t-on choisit cette industrie en particulier?

**M. Parizeau:** Il y a du côté de cette industrie non seulement des possibilités d'expansion importante quant au marché disponible au Québec, mais un certain nombre de possibilités sur le marché d'exportation qui sont déjà en cours jusqu'à un certain point. Il est assez remarquable de constater à quel point les amorces d'exportation qui sont faites dans ce domaine ont abouti à des résultats intéressants. Il s'agit non seulement d'une opération destinée à asseoir ou à consolider cette industrie ici au Québec, mais à faire en sorte que sur le plan de l'exportation elle puisse avoir le genre de développement qui semble se dessiner.

**M. Raynauld:** Pourquoi pas le cinéma?

**M. Parizeau:** Pardon?

**M. Raynauld:** Pourquoi pas le cinéma?

**M. Parizeau:** Pourquoi pas le cinéma, bien sûr. Ce sont des choses qu'il faudra examiner. Pourquoi pas bien d'autres choses d'ailleurs?

**M. Raynauld:** Le problème que j'ai, c'est qu'on choisit là justement une activité bien particulière. Cela me paraît un peu arbitraire. Je me demande pourquoi on fait ce genre de programme qui restreint la portée... S'il y a des capacités d'exportation dans cette industrie, la SDI a déjà l'autorité nécessaire si je comprends bien. Peut-être qu'elle n'aura pas suffisamment d'argent. A ce moment, je ne serais pas opposé à ce que le gouvernement lui en donne davantage. Mais tout à coup, on va chercher une activité particulière. Cela me paraît, d'un côté, assez arbitraire. D'un

autre côté, je ne suis pas opposé à ce qu'on aide l'industrie du disque, mais sur le plan de l'orientation d'une aide gouvernementale, cela me paraît très curieux, même si le montant n'est pas très élevé pour l'instant. On ne commet pas de grands impairs. Cela ne me paraît pas une approche bien satisfaisante de choisir comme cela, sauf s'il y a des problèmes tout à fait particuliers qui se posaient cette année et qui ne se poseraient pas l'année prochaine, ou des choses comme cela.

**M. Parizeau:** Il s'agit de l'amorce d'une politique qui peut, selon, dans un certain sens, les expériences qui seront faites et leurs résultats, d'une expérience, dis-je, qui pourrait avoir passablement de répercussions dans les années à venir. C'est une amorce. Depuis plusieurs mois, on se rend compte que, dans ces industries dites culturelles, finalement assez peu de choses ont été faites pour les traiter comme industries. Traditionnellement les secteurs culturels sont appuyés, par exemple, par le ministère des Affaires culturelles peut-être pour leur valeur intrinsèque, mais pas du tout pour leurs retombées industrielles, commerciales ou d'exportation.

Dans l'esprit du gouvernement, ce premier geste est dans un certain sens expérimental. Dans la mesure où il donnerait des résultats intéressants, il serait susceptible d'entraîner une orientation assez nette, pour les années à venir, d'un appui à l'industrie culturelle dans le sens large du terme.

A ce moment-là, ce serait plus large, ce serait la vidéo ou le disque, etc. Comme le disait le député d'Outremont, pourquoi pas le cinéma? Bien sûr, pourquoi pas le cinéma. Mais on ne traiterai pas ces secteurs seulement comme des activités culturelles, mais comme des industries, avec toutes les retombées que cela implique. Alors, à cet égard, cela me paraît intéressant dans la mesure où, lorsque cela aura fonctionné pendant un certain nombre de mois, on puisse tirer les leçons de l'expérience et se dire: Où va-t-on à partir de là?

**M. Raynauld:** Est-ce que, au cours de ce réexamen, il a été envisagé d'intégrer peut-être davantage un certain nombre des activités du ministère des Affaires culturelles pour passer cela au ministère de l'Industrie et du Commerce? Est-ce qu'on va intégrer, à tout le moins, les opérations qui sont faites de part et d'autre? Si je comprends bien, le ministère des Affaires culturelles a déjà des programmes de subvention ou des programmes qui aident les mêmes entreprises, les mêmes institutions.

**M. Parizeau:** Il est évident qu'à un moment donné le problème de la coordination des deux ministères peut se poser. Dans cette première tentative, on a clairement mis — si vous me passez l'expression, Mme le Président — le bébé dans les mains de la SDI avec, au ministère des Affaires culturelles, un petit nombre de gens qui, au moins, vont surveiller le type de réalisations que c'est susceptible de provoquer.

A un moment donné, comme le dit le député d'Outremont, il va falloir réexaminer les rapports entre ceux qui s'occupent de ce secteur culturel comme industrie et ceux qui s'en occupent comme activité culturelle. Cela me paraît inévitable, mais je pense qu'il est un peu trop tôt, à l'heure actuelle, pour se poser des questions, à savoir comment on va coordonner une chose qui existe depuis longtemps et une chose qui n'est pas encore commencée. Mais le problème va se poser tôt ou tard, c'est clair.

**M. Raynauld:** Une dernière question sur ce sujet. Un des sous-articles qui m'embarrassent un peu, c'est lorsque vous avez parlé de subventions pour la publicité ou la mise en marché. Ce serait \$500 000?

**M. Parizeau:** Non, \$100 000.

**M. Raynauld:** \$100 000?

**M. Parizeau:** Oui.

**M. Raynauld:** C'est parce que vous aviez donné des prêts remboursables, \$500 000; radio, vidéo, prêts, \$300 000, cela faisait \$800 000. Il y a un \$1,3 million au total. A ma connaissance, encore une fois, la SDI ne peut pas donner des subventions comme cela. Il faudrait vraiment élargir beaucoup son mandat et cela serait vraiment aller beaucoup plus loin que ce qui est donné à l'heure actuelle, comme subventions; c'est plutôt des prises en charge, d'intérêts ou des choses semblables. Cela me paraît difficile de voir la SDI se lancer dans des subventions proprement dites pour la publicité du disque.

**M. Parizeau:** Non.

**M. Raynauld:** Non, ce ne serait pas cela.

**M. Parizeau:** Excusez-moi, non. Il est évident que les subventions pour la publicité du disque, ce n'est pas la SDI qui va faire cela.

**M. Raynauld:** Ah bon!

**M. Parizeau:** La SDI va être le maître d'oeuvre des tractations entre les fabricants, les opérateurs dans le champ. Elle va servir de canal, mais elle ne va sûrement pas faire de subventions pour la publicité; c'est complètement en dehors de leurs attributions.

**M. Raynauld:** Après cela, on passe au programme 3.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Programme 2, adopté?

**M. Raynauld:** C'est l'élément 2 du programme 1, si je comprends bien. C'est cela?

**Le Président (Mme Cuerrier):** Élément 2.

Alors, le programme 1 est adopté. Programme 3. Avez-vous des questions, M. le député d'Outremont?

**M. Raynauld:** Oui, j'aurais quelques questions. D'abord, à l'élément 1, il y a \$3 millions. Cela aussi je pense, fait partie du programme de relance, sauf erreur. Les renseignements que j'ai, c'est qu'il s'agit d'un programme d'aide financière pour favoriser le développement accéléré des petites et moyennes entreprises. Si le ministre des Finances pouvait nous informer, j'aimerais bien qu'il nous indique comment cela s'insère dans les programmes existants et si cela passe aussi par la SDI.

**M. Parizeau:** C'est un programme du ministère, n'est-ce pas, qui répond essentiellement aux besoins suivants. Dans le tour qui a été fait, pendant quelques mois, des projets disponibles un peu partout, à caractère industriel, on s'est rendu compte qu'au CRIQ, au Centre de recherche industrielle, il y a un passablement de travail qui a été fait pour mettre au point de nouveaux procédés, de nouveaux brevets entre le CRIQ, d'une part, et un certain nombre d'entreprises, d'autre part, habituellement de petite taille, mais portant sur des produits tout à fait nouveaux.

En examinant ce travail du CRIQ avec un certain nombre d'entreprises, on s'est rendu compte que le problème du financement, une fois que le nouveau produit a été mis au point, le financement, comment dire, de la mise en marché ou de la production de ce nouveau produit pose, pour un certain nombre de ces petites entreprises, des problèmes assez sérieux. Et quand bien même le CRIQ avalise le nouveau produit comme étant intéressant, cela n'empêche pas beaucoup d'institutions financières de considérer que, malgré tout, c'est risqué. On ne sait pas si, commercialement, le produit en question va réussir, etc. Tout blocage de caractère psychologique et financier qui est normal pour ce type d'opération.

Ce que nous allons tenter, dans ce nouveau programme, au ministère de l'Industrie et du Commerce, c'est de donner un coup de main, sur le plan financier, à ces petites entreprises qui ont un produit complètement nouveau entre les mains, mais qui ont de la difficulté à trouver un financement normal, seulement à cause du caractère tout à fait nouveau et peut-être risqué sur le plan commercial de ce qu'elles avancent.

**M. Raynauld:** Est-ce qu'il y a des règles de prévues, là aussi, pour la répartition de ces fonds?

**M. Parizeau:** Il y a des règles de prévues et des critères qui, normalement, enfin je ne sais pas si cela s'est produit, devaient être présentées au Conseil des ministres aujourd'hui. Comme je suis dans cette salle, en principe cela devait être présenté ce matin. Je ne veux pas que ce soit un engagement, il est possible qu'il y ait eu des changements de dernière minute. Je ne suis pas au courant.

**M. Raynauld:** J'ai vu dans les journaux un article, je ne sais pas exactement si cela se rapporte à cet article, qu'une douzaine ou une quinzaine d'entreprises auraient des rapports privilégiés avec le gouvernement ou avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, et il semblait s'agir de petites entreprises qui avaient des produits nouveaux à mettre sur le marché. Cela ressemblait à des ententes de développement, mais j'espère que ce ne seront pas des ententes de développement comme celles qu'on prévoit pour l'amiante où on met des ultimatum aux entreprises de faire des choses.

**M. Parizeau:** Non. L'origine, en tout cas, du programme vient d'un examen systématique de tous les dossiers du CRIQ. Donc, ce ne sont pas des rapports privilégiés. La liste, personnellement, que j'ai vue de ces projets, c'est dans toute espèce de domaines. C'est tout simplement l'aide à cette difficulté normale d'une petite entreprise qui a un projet ou un programme ou un produit nouveau et intéressant entre les mains et qui a de la difficulté à trouver du financement.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Programme 3, adopté?

**M. Raynauld:** Élément 1, Mme le Président. Sur l'élément 2, je n'ai pas de question.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Adopté?

**M. Raynauld:** Élément 1?

**Le Président (Mme Cuerrier):** Nous avons déjà adopté le programme 1. Nous étudions de façon globale le programme 3, M. le député d'Outremont.

**M. Raynauld:** Mme le Président, j'avais des questions sur d'autres éléments; l'élément 4, en particulier.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Alors, allez-y de votre question, M. le député.

**M. Raynauld:** Merci, madame. Je voudrais qu'on m'explique de façon aussi claire que possible de quoi il s'agit, \$3 375 000, qui est une assistance financière pour la réouverture des installations de la James Richardson Company Limited.

Je devrais peut-être être au courant mais je vous avoue candidement que je ne le suis pas et j'aimerais qu'on m'explique de quoi il s'agit. Quelle est cette entreprise et de quoi cela retourne?

**M. Parizeau:** L'usine de James Richardson avait, si ma mémoire est fidèle, brûlé, il y a déjà un certain temps. C'est, dans la région où elle est installée, c'est-à-dire en Gaspésie, un employeur important à la fois à la scierie elle-même et dans

toute la région. Le problème se posait dans le cadre des principes qui ont été énoncés dans le discours du budget, si cela correspondait à ce type d'activité. Etant le seul ou un des seuls employeurs dans une région éloignée cela ne doit-il pas être rouvert lorsqu'il est évident que, sur le plan du bien-être social ou des pertes d'impôt que le gouvernement subit, cela lui coûterait probablement moins cher de subventionner le redémarrage que de laisser un certain nombre de gens sans emploi alors qu'on sait très bien qu'ils n'ont pas de possibilités de trouver un emploi alternatif facilement? C'est dans ce sens que le montant qui est prévu pour la réouverture des installations de la James Richardson semble — j'allais dire — une bonne affaire. Compte tenu du caractère tout à fait aléatoire d'emplois alternatifs pour la main-d'oeuvre qui travaille là-bas, on a déterminé que c'était encore la solution la moins coûteuse sur le plan du trésor public.

Les montants qui paraissent à l'élément 4 correspondent essentiellement à ce choix de se dire: C'est loin, il n'y a pas d'emploi autour, aussi bien le rouvrir, c'est encore cela qui permettra au gouvernement d'économiser pas mal d'argent.

**M. Raynauld:** Est-ce que je pourrais demander s'il existe une étude qui aurait examiné la rentabilité à venir? L'argument qui vient d'être donné, je l'accepte en principe mais, en pratique, d'habitude cela ne fonctionne jamais comme cela. Cela peut coûter peut-être moins cher de donner une subvention de \$3 millions, mais si l'année prochaine, parce que l'entreprise n'est pas rentable, on est obligé d'en donner une nouvelle de \$2 millions et cinq ans après on est obligé de la maintenir continuellement artificiellement ouverte, à ce moment, l'argument que cela coûterait moins cher d'agir ainsi que d'agir autrement ne vaut plus. Est-ce qu'il y a une étude? Je ne sais pas si je peux aller jusqu'à demander qu'on nous indique qu'il y a des éléments sérieux de la situation qui vous font croire que c'est une subvention ad hoc et qu'elle ne sera pas répétée, que ce ne sera pas un autre... Le gouvernement nous a reproché déjà, par exemple, d'avoir donné de l'aide à Quésteel, \$7 millions l'an passé ou il y a deux ans; on en a entendu parler pendant six mois cette année comme quoi c'était un mauvais placement. Là, il s'agit d'un placement de \$3 375 000; est-ce que ce ne sera pas le même sort qui attend cette entreprise? Des subventions, souvent, ne règlent pas le problème de fonds, de rentabilité des entreprises.

Je voudrais donc savoir s'il existe une étude qui vous a permis de prendre cette décision. Serait-il possible de prendre connaissance de cette étude?

**M. Parizeau:** Il faudrait que je consulte mon collègue des Terres et Forêts pour savoir si une étude peut être déposée à ce sujet et si elle a la forme d'un document présentable. Ce que j'ai vu, du côté du Conseil du trésor, de cette question est toute une série d'éléments d'analyse qui ont d'ailleurs été longuement examinés. Il est difficile de répondre clairement à la question que pose le dé-

puté d'Outremont. C'est toujours embêtant de dire qu'on s'est servi d'une somme pour acheter des actifs, pour ouvrir une entreprise, qu'elle ne passera jamais à la caisse. C'est le genre de choses que je ne promettrai jamais! Elle le peut, mais je pense...

Le prix du bois de sciage va avoir une influence considérable sur le fait qu'elle sera rentable ou qu'elle aura des problèmes dans un an ou deux. Sur la base des éléments d'analyse que j'ai vus, c'est un cas limite. Si vraiment, un jour, cette entreprise faisait énormément d'argent, je serais probablement le premier surpris. Néanmoins, sur la base des éléments que j'ai eu l'occasion d'analyser, cela me paraît le type de cas limite où on se dit: A ne rien faire, ces gens coûteraient aussi cher et ce serait finalement moins bon; ou ils coûteraient même un peu plus cher et ce serait finalement moins bon. Quand je dis plus cher ou moins cher, cela dépend du prix de la planche, et le prix de la planche est un des prix qui varient le plus sur le marché. Cela dépend essentiellement du prix de la planche que vous supposez pour aboutir à des résultats comme ceux-là.

Quant à savoir s'il y a des éléments de cette étude qui peuvent être communiqués au député d'Outremont, j'en parlerai à mon collègue pour lui demander ce qu'il peut lui transmettre.

**M. Raynauld:** On ne peut pas demander au ministre des Finances de prévoir les prix de la planche.

**M. Parizeau:** Ce serait difficile.

**M. Raynauld:** Je pense que ce serait abusif. Je pense qu'on peut quand même lui demander d'assurer la Chambre que ce placement est un bon placement. Ce sont des fonds publics et le ministre des Finances ne nous réjouit pas beaucoup en disant que c'est un cas limite, que dans les circonstances c'est encore mieux... Il me semble que le ministre devrait prendre au moins la responsabilité de nous dire que ce placement est un bon placement, compte tenu des circonstances, et qu'il prend la responsabilité de le défendre. Si lui-même n'est pas prêt à défendre cette utilisation des fonds publics, je ne vois pas pourquoi on serait forcé d'endosser cela.

**M. Parizeau:** Oh! Je le défends, ce projet, bien sûr! Le fait que j'aie passé trois semaines à regarder cela sous quatre faces différentes ne veut pas dire que je ne le défends pas. A un moment donné, il faut décider. Je le défends, et comment donc, je le défends! L'alternative aurait été bien pire sur le plan de l'usage des fonds publics.

**M. Raynauld:** Est-ce qu'il serait possible d'avoir un peu plus d'éléments que cela si vous avez passé trois ou quatre semaines à examiner le dossier? On pourrait peut-être avoir quelques indications.

**M. Parizeau:** Oui, mais, encore une fois, comme je le disais, Mme le Président, au député

d'Outremont tout à l'heure, il reste que ce dossier a été monté par les Terres et Forêts. Il faut quand même que j'en parle à mon collègue.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Est-ce que le programme 3 est adopté?

**M. Raynauld:** J'aurais encore des questions, Mme le Président sur le programme 3.

**Le Président (Mme Cuerrier):** M. le député d'Outremont.

**M. Raynauld:** Il y a \$500 000 dans le programme 5. Excusez, j'ai peut-être sauté un programme. Oui, j'ai sauté un programme. Alors, sur les éléments du programme 3, je n'ai plus de questions.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Adopté.  
Programme 5, M. le député d'Outremont.

**M. Raynauld:** Programme 5. On retrouve, ici encore, \$700 000 dont une partie, suivant mes informations, va au financement de la petite entreprise, mais, si je comprends bien, c'est pour administrer les nouveaux programmes que l'on confie à la SDI. Vous me corrigez si c'est inexact. Ensuite, il y a une aide financière au secteur traditionnel de \$500 000. J'aimerais savoir de quoi il s'agit.

**M. Parizeau:** Le financement de la petite entreprise, Mme le Président, c'est pour du personnel, essentiellement. On ouvre à la SDI un service clairement spécialisé dans la toute petite entreprise. Il s'est passé à la SDI, au fur et à mesure des années, ce qui se passe dans n'importe quelle institution financière qui grossit, c'est-à-dire que le personnel, autrement dit, s'autoaffecte de plus en plus à des dossiers intéressants d'une certaine taille, d'une certaine amplitude. A un moment donné, on se rend très bien compte qu'il n'y a plus suffisamment de personnel pour suivre la toute petite entreprise, qui est toujours évidemment moins intéressante sur le plan de l'analyse financière que peut l'être une entreprise d'une certaine taille.

Donc, ces \$200 000, c'est pour recruter du personnel dont ce sera clairement la tâche d'analyser la toute petite entreprise. Il y avait là un trou que l'on cherche à combler le plus rapidement possible. Quant aux \$500 000, si vous me donnez trente secondes, oui, il s'agit essentiellement d'une aide pour faciliter des recherches dans le domaine soit du marketing, soit du design, soit de la gestion dans les secteurs traditionnels. Il y a un besoin, comment dire, d'expertise pour lequel une aide financière est prévue.

Ce ne sera d'ailleurs que le début d'un programme qui ira passablement plus loin que les \$500 000. C'est simplement une estimation de ce qu'on pense qui peut être dépensé avant le 31 mars.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Programme 5, adopté?

**M. Raynauld:** Projet pilote?

**M. Parizeau:** Non, pas un projet pilote parce que l'industrie tout entière sait très bien à quel point, sur les plans que je viens d'indiquer, il y a des carences depuis longtemps. Ce sont des domaines qui ont été très étudiés par l'industrie elle-même et non pas par une ou deux compagnies. Je veux dire que tout le monde est d'accord. Il y a une espèce de perception générale que, sur le plan du design, du meuble ou des trucs comme cela, il y a des problèmes importants.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Adopté?

**M. Raynauld:** Adopté.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Programme 5, adopté. Programme 7?

M. le député d'Outremont.

**M. Raynauld:** Dans le programme 7, il s'agit d'un montant de \$100 000 pour continuer une étude. Je voudrais simplement dire ici — je suis un peu au courant de cette étude — que je suis surpris qu'on doive ajouter \$100 000. Quand une étude est déjà très avancée, il me semble qu'on pourrait faire un effort pour prévoir un peu mieux le coût réel des études quand elles sont entreprises. On devrait s'en tenir au budget. Y a-t-il des éléments nouveaux qui font qu'on a dû ajouter \$100 000 pour cette étude?

**Le Président (Mme Cuerrier):** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** Les \$100 000 correspondent, au fond, à l'accélération de leurs travaux. Je trouve le député d'Outremont un peu injuste en ce sens qu'il faut passer les \$100 000 pour qu'ils puissent finir rapidement ce qu'ils ont fait, mais cela s'inscrit à l'intérieur de l'autorisation globale de \$500 000 qui avait été consentie, par le Conseil du trésor, le 11 août 1976. Par rapport à l'enveloppe générale d'un demi-million qui avait été prévu par le Conseil du trésor il y a plus d'un an, il y a \$100 000 qu'on ajoute au budget supplémentaire parce qu'ils en ont besoin pour cette année, mais cela ne modifie d'aucune espèce de façon ni l'enveloppe globale qui avait été prévue il y a au-delà d'un an, ni les rapports du comité quant à leurs dépenses probables totales. Il n'y a donc aucune espèce de dépassement par rapport à l'idée qu'on se faisait, en août 1976, de ce que cela coûterait à ce comité. C'est juste une accélération de dépenses.

**M. Raynauld:** Pourquoi cela n'a-t-il pas été prévu au printemps dans le budget ordinaire?

**M. Parizeau:** Probablement parce que les

gens qui sont dans le comité ne l'avaient pas demandé. Un comité n'accélère pas parce qu'un ministre lui demande d'accélérer. Le député d'Outremont a été à suffisamment de comités pour savoir que ce sont plutôt les membres qui décident du rythme plutôt que les gouvernements. Si les gouvernements commencent à faire des demandes comme cela au comité, on commence à parler de l'ingérence du gouvernement dans les travaux d'un comité. Si eux ne l'ont pas demandé à ce moment et ils le demandent maintenant, on ne va pas commencer à le leur refuser puisqu'ils sont, de toute façon, dans l'enveloppe globale qu'on avait prévue.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Le programme 7 est adopté. Programme 8.

**M. Raynauld:** Au programme 8, il s'agit, semble-t-il, essentiellement de \$1,6 million qui irait à l'amélioration et au développement des équipements pour la transformation des pêches maritimes. Le ministre des Finances pourrait-il nous donner quelques indications supplémentaires? De quoi s'agit-il ici? Est-ce qu'il s'agit encore de construction de chalutiers dont nous avons entendu parler hier par le député des Iles-de-la-Madeleine? Elle ne semblait pas très chaude sur la construction des chalutiers.

**Le Président (Mme Cuerrier):** M. le ministre.

**M. Parizeau:** Pour la majeure partie de la somme, c'est-à-dire \$1,1 million, il s'agit du remplacement de onze bateaux. Le problème se présente de la façon suivante. Le gouvernement fédéral paie, pour le renouvellement périodique de la flotte de pêche, une contribution qui, si ma mémoire est bonne, doit être de l'ordre de 30% à 35%. Cette année les sommes disponibles dans le budget fédéral pour le renouvellement de la flotte sont épuisées. Il n'y a plus d'argent pour les mois qui viennent. Néanmoins, ces besoins de renouvellement de bateaux, de remplacement de la flotte avaient été évalués il y a déjà un certain temps. Dans le programme de relance de l'emploi, la décision que le gouvernement de Québec avait à prendre était la suivante. Est-ce qu'on procède à la tranche de remplacement de bateaux tel que prévu même s'il n'y a plus d'argent dans la cagnotte fédérale ou bien si on attend le prochain budget fédéral pour procéder?

La décision qui a été prise a été de procéder au renouvellement d'une partie de la flotte même si la contribution fédérale n'était pas disponible cette année. Néanmoins, des négociations au niveau des fonctionnaires ont été engagées dans ce domaine comme, d'ailleurs, dans plusieurs autres. Tant mieux si elle vient, mais tant pis si elle ne vient pas!

**Le Président (Mme Cuerrier):** Adopté?

**M. Parizeau:** Je m'excuse, Mme le Président, il y a encore \$500 000 qui ne sont pas visés par ma réponse et qui, alors, là, comportent toutes espè-

ces de travaux dans des ateliers, dans l'usine de Havre-Aubert, etc.; des dépenses d'équipement un peu partout pour des montants assez faibles.

**M. Raynauld:** Mme le Président.

**Le Président (Mme Cuerrier):** M. le député d'Outremont.

**M. Raynauld:** Il y a un autre élément qui est un prêt à la Fédération des pêcheurs unis, \$500 000, pour l'exploitation des actifs de la General Mills Canada Limited. Cette entreprise, si je comprends bien, appartient au gouvernement du Québec. Vous en avez confié la gestion aux Pêcheurs unis, c'est bien cela? C'est récent, c'est pour cela qu'on est obligé de fournir des crédits supplémentaires?

**M. Parizeau:** Oui, la Gorton Pew ayant fermé ses portes aux Iles-de-la-Madeleine — et là je reviens, par exemple, à ce que je disais au sujet de James Richardson, c'est la même chose — à peu près, en gros, le tiers du potentiel des pêcheries aux Iles-de-la-Madeleine se retrouvaient mis en cause. A partir, toujours, du même principe que j'essayais d'explicitier plus tôt cet avant-midi, il a été décidé d'acquérir les installations de la Gorton Pew, de les donner en gérance aux Pêcheurs unis, et les \$500 000 sont essentiellement un montant pour assurer le fonds de roulement de l'exploitation. La décision a été prise après le budget général, le dépôt des crédits et le discours du budget, si bien que cela doit passer en budget supplémentaire.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Le programme 8 est adopté. Vous aviez manifesté l'intention de revenir à un autre programme.

**M. Parizeau:** Mme le Président, nous avons, je pense, complété les huit heures normalement consacrées aux crédits supplémentaires, ou est-ce que je pourrais avoir la confirmation du temps qui nous reste? Il nous reste quinze minutes?

**Le Président (Mme Cuerrier):** Quinze minutes, M. le ministre.

**M. Parizeau:** Bon, quinze minutes. Alors, on a le temps de passer...

**M. Lavoie:** Est-ce que le ministre me permettrait quelques questions au chapitre du Conseil exécutif?

**M. Parizeau:** Bien sûr!

#### Conseil exécutif

**Le Président (Mme Cuerrier):** Conseil exécutif, programme 3.

M. le député de Laval.

**M. Lavoie:** Est-ce que, rapidement, le ministre pourrait me donner de brèves explications sur

l'augmentation des estimations ou des crédits? On pourrait passer les trois éléments du programme 3 en même temps: Cabinet du premier ministre et bureaux des ministres d'Etat, \$2 millions. Secrétaire général et greffe du Conseil exécutif, \$800 000. Gestion interne et soutien administratif, \$369 600.

**M. Parizeau:** Pour élément 1, il s'agit du programme expérimental de création d'emplois communautaires, qui a été annoncé dans le programme de relance et qui, étant rattaché au ministre d'Etat au développement social, se trouve à apparaître à cet élément, Cabinet du premier ministre et bureaux des ministres d'Etat.

**M. Lavoie:** Pourriez-vous préciser quelque peu ce nouveau programme qui relève du ministre d'Etat au développement économique? Sont-ce uniquement des sommes qui pourront être versées sous forme de subventions, de subsides, sans création de postes nouveaux dans la fonction publique? C'est uniquement sous forme de subventions discrétionnaires de la part du ministre?

**M. Parizeau:** Pas vraiment discrétionnaires, en ce sens qu'il y a un certain nombre de critères qui sont prévus pour la distribution de ces subventions, des critères assez souples, d'ailleurs. On a essayé, comment dire, de ne pas être encarcané, comme il faut l'être, j'imagine, dans d'autres domaines, par des normes très précises et à ce point compliquées ou techniques que, finalement, les projets communautaires ont toutes les difficultés à lever du sol. Donc, normalement, il y a des critères, mais ils sont relativement souples. Il n'y aura pas de création importante de fonctionnarisme additionnel dans la fonction publique, parce que c'est à même les services existants du gouvernement qu'on va être en mesure d'assurer le fonctionnement de ce programme. Mais la responsabilité ultime du programme est celle du ministre d'Etat au développement social et c'est pour cela que cela apparaît à cet endroit. Cela pourrait apparaître ailleurs, si ce n'était pas le ministre qui était directement responsable du programme.

**M. Lavoie:** Si j'ai bien compris, ce n'est pas le ministre d'Etat au développement économique, mais le ministre d'Etat au développement social.

**M. Parizeau:** Oui. C'est le ministre d'Etat au développement social.

**M. Lavoie:** Maintenant, est-ce qu'il y a un lien avec les CLSC ou quelque chose? Est-ce que ce sera une aide accrue aux CLSC?

**M. Parizeau:** Non, il s'agit de création d'emplois dans des projets à caractère communautaire qui ont une possibilité raisonnable de finalement couvrir leurs frais. On cherche, par ce type de programmes, à s'éloigner un peu de la formule des initiatives locales.

On a beaucoup attaqué les programmes d'initiatives locales en disant qu'ils faisaient apparaître

des besoins, qu'ils étaient purement temporaires, qu'ils n'avaient aucune chance, effectivement, de couvrir leurs frais, si bien que dès que les autorités concernées lâchaient les subventions, que les besoins avaient été créés dans la population, l'affaire s'écrasait. On a eu passablement d'exemples de cela depuis quelques années. Je pense que la plupart des gens sont à peu près d'accord sur le fait qu'il faut expérimenter d'autres voies, et c'est dans ce sens que le programme expérimental ici est destiné à voir comment on peut, pour des projets de caractère communautaire, lancer la chose, mais à une condition de base, c'est qu'il semble y avoir des chances raisonnables qu'au bout d'un certain temps cela puisse marcher tout seul.

**M. Lavoie:** Je ne sais pas si on devrait être plus renseigné sur ce programme. Il est vrai qu'il a paru, comme le ministre l'a mentionné, dans le programme de relance économique, mais n'y aurait-il pas lieu que le ministre dépose, pas vous, mais votre collègue, quand même un document de travail ou ses critères en vue de l'octroi de ces \$2 millions, d'ici au mois d'avril prochain?

**Le Président (Mme Cuerrier):** M. le ministre des Finances.

**M. Parizeau:** Je vais en parler à mon collègue. A ce sujet, je voudrais simplement m'assurer cependant que cela n'est pas déjà fait. Il y a eu plusieurs documents qui ont été rendus publics, dans le sillage du programme de relance. S'il y a déjà un document de sorti à cet effet, je lui demanderai de le communiquer au député de Laval. S'il n'y en avait pas, je lui ferai part du vœu qu'il a exprimé ce matin. Je pense qu'effectivement, quand même ce ne serait que pour assurer dans le public une bonne connaissance du programme, il faut que des documents soient disponibles.

**M. Lavoie:** A titre d'information, pour ceux qui seraient intéressés et qui pourraient apporter une contribution valable. Pourriez-vous brièvement nous donner, à l'élément 2 et à l'élément 3, des détails sur les sous-sections ou les catégories? A la catégorie 4, services, on constate une augmentation de \$433 000 au titre des services dans l'élément 2 et de \$242 600 au même titre dans l'élément 3.

**Le Président (Mme Cuerrier):** M. le ministre.

**M. Parizeau:** A l'élément 2, il y a environ un demi-million de dollars pour la Commission d'enquête sur le coût des jeux et des installations olympiques et \$300 000 pour la création du service des conférences socio-économiques. Dans le premier cas, cela découle d'un fait bien connu, la commission d'enquête a besoin d'un budget et le voilà. La création du service des conférences socio-économiques correspond à autre chose. On se rend compte, à la suite de la conférence économique de Pointe-au-Pic et à la suite des minisommets qui ont suivi dans chacun des quatre secteurs traditionnels, que le gouvernement s'en

gage dans la voie de consultations fréquentes, continues avec les milieux d'affaires, les milieux coopératifs et les milieux syndicaux. Plutôt que de monter chaque fois une sorte de service ad hoc pour mettre au point telle conférence ou tel sommet, on préfère avoir une sorte de structure comportant des gens, pas trop nombreux, mais ayant déjà l'habitude de ces choses et qui peuvent s'en occuper au fur et à mesure que le gouvernement en sent le besoin.

Quant à l'élément 3...

**M. Lavoie:** C'est bien l'élément 2?

**M. Parizeau:** C'est l'élément 2, \$300 000.

**M. Lavoie:** Il ne faudrait pas oublier le titre, quand même: Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif. Vos questions de conférences ne se rattacherait-elles pas mieux à l'élément 3? Non? Je trouve cela un peu bizarre que cela se trouve au secrétariat général et greffe du Conseil exécutif.

**M. Parizeau:** En voilà une question! Cela peut être fort bien un service du secrétariat du Conseil exécutif. Je ne vois pas la bizarrerie.

**M. Lavoie:** Je vois: Secrétariat général et greffe du Conseil exécutif. Je crois que ce serait la façon d'administrer ou de gérer ce secrétariat général et greffe du Conseil exécutif.

**M. Parizeau:** Le service des conférences socio-économiques va relever du secrétariat général, ce sera un des services du secrétariat général.

**M. Lavoie:** A l'élément 3, Gestion interne et soutien administratif, il y a \$242 000.

**M. Parizeau:** Je m'excuse, il me manquait un chiffre, Mme le Président. Les \$242 000 ont trait à des honoraires pour la Commission d'étude et de consultation sur la révision du régime de négociation collective dans les secteurs public et parapublic. C'est la commission qui a été créée le 27 juillet et qui est présidée par M. Yves Martin, en prévision, bien sûr, de la prochaine ronde de négociations dans le secteur public.

**M. Lavoie:** D'accord.

**M. Parizeau:** Si vous me permettez, Mme le Président, le reste des dépenses est influencé par ceci, n'est-ce pas? En fait, le coût prévu actuellement pour les dépenses de fonctionnement de la commission d'étude est de l'ordre de \$369 000 dont \$242 000 pour les honoraires proprement dits, ou pour le paiement du personnel.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Adopté.

M. le député de Laval.

**M. Lavoie:** Une remarque générale, un commentaire. Nous voyons que les crédits au Conseil exécutif pour l'année 1976/77, qui étaient

de \$6,2 millions augmentent à \$10 350 000, ce qui fait qu'il y a une augmentation d'environ 70%. Est-ce que c'est un signe qu'on se dirige vers un système présidentiel en accordant beaucoup d'importance au bureau du chef de l'Etat. C'est une augmentation de 70%. Est-ce que dans le prochain budget on verra encore une continuité dans cette augmentation pour...

**M. Parizeau:** Mme le Président, cela reflète essentiellement les changements apportés dans la composition traditionnelle du Conseil des ministres. Les ministres d'Etat étant tous rattachés au Conseil exécutif, directement, toutes les dépenses qui découlent du fonctionnement des ministres d'Etat se trouvent là.

Je suis d'accord avec le député de Laval. Si cela devait être 50% d'augmentation par année, pendant quelques années, je me poserais des questions sérieuses. Il est évident que, cette année, cela reflète le changement qui est intervenu dans les structures, mais le rythme de croisière devrait normalement être inférieur à cela.

**M. Lavoie:** On peut, d'ailleurs, se poser des questions lorsqu'on voit certains dédoublements. Je ne suis pas ici pour faire le procès de cette structure, mais, lorsqu'on voit qu'il y a un ministre d'Etat au développement culturel, qui a pour mandat de préparer un livre blanc, actuellement, sur la politique culturelle du gouvernement et qu'en même temps on voit un ministre en titre des Affaires culturelles, également, qui est le ministre des Affaires culturelles et des Communications, ne trouvez-vous pas, en tant que grand gestionnaire ou grand responsable des finances publiques, qu'il y a un dédoublement? Lorsqu'on a deux ministres, que le budget des Affaires culturelles est de l'ordre de \$50 millions environ et qu'on voit un ministre d'Etat au développement culturel, on se demande ce qui reste au ministre en titre des Affaires culturelles.

**M. Parizeau:** Mme le Président, le député de Laval, comme on dit en anglais, me tire la jambe un peu. Le ministre d'Etat au développement culturel ne s'occupe pas seulement du ministère des Affaires culturelles. Son aire d'opération si je peux m'exprimer ainsi, est beaucoup plus large que cela.

**M. Lavoie:** Dans ce cas-là, s'il s'occupe de tout cela—je vais poser ma question différemment—qu'est-ce qu'il reste au ministre sectoriel des Affaires culturelles?

**M. Parizeau:** Je ne vais pas remplacer le premier ministre quant à l'évaluation du fonctionnement de cette nouvelle structure du Conseil des ministres que nous avons connue depuis un an. Je dirai cependant—et, là, c'est un point de vue strictement personnel, mais qui vient d'une fréquentation assez étroite de plusieurs Conseils des ministres au cours des quinze dernières années—que cette structure qui a été mise au point depuis un an présente, à mon sens, un avantage

majeur. C'est que les ministres d'Etat, n'étant pas directement embarqués dans la gestion quotidienne de leur ministère, ont la possibilité de prendre un certain recul et de pousser beaucoup plus rapidement que cela pouvait être le cas dans le passé un certain nombre de grands dossiers, des projets de loi majeurs, des transformations importantes.

Toute chose qui pourrait être gestionnaire de ministère peut se faire, bien sûr, mais c'est difficile et souvent éreintant, dans la mesure où les tâches quotidiennes sont astreignantes. Encore une fois, pour avoir vu d'assez près la formule, aussi bien sans ministres d'Etat qu'avec ministres d'Etat, l'expérience qui a été faite, la décision qui a été prise il y a un an me paraît présenter des avantages importants. Je m'arrête là, Mme le Président, en ce sens qu'il est même outreucidant de ma part de commencer à porter des jugements de cet ordre. Je comprends que la question du député de Laval s'adressait à mes fonctions financières quant à l'appréciation de l'opération. Je lui ai répondu un peu à côté de sa question parce que je pense que sur le fonctionnement du gouvernement cela a été utile. Ceci étant dit, je m'arrête.

**M. Lavoie:** Je crois que nous avons épuisé notre temps.

**Le Président (Mme Cuerrier):** Le programme 3 est adopté. Vous avez raison, M. le député de Laval. Je me proposais justement de faire part aux membres de la commission plénière qu'elle a maintenant utilisé tout le temps qui lui est alloué, en vertu de l'article 128, pour l'étude des crédits d'un budget supplémentaire. Elle est donc censée avoir recommandé l'adoption de tous les crédits qui lui ont été référés.

**M. Burns:** Mme le Président, je propose que vousfassiez rapport au président de l'Assemblée nationale.

**Le Président (Mme Cuerrier):** M. le Président, j'ai l'honneur de vous faire part...

**Le Vice-Président:** Un instant, il y a encore des étrangers en cette enceinte.

Mme le Président de la commission plénière.

**Le Président (Mme Cuerrier):** M. le Président, j'ai l'honneur de vous faire rapport que la commission plénière a étudié les crédits du budget supplémentaire et qu'elle en a adopté tous les programmes.

**Le Vice-Président:** Ce rapport sera-t-il adopté?

**M. Lavoie:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Rapport adopté. Alors dans ce cas...

**M. Burns:** Selon les dispositions de notre règlement, le ministre des Finances doit vous pro-

poser un projet de loi qui doit être adopté selon les trois lectures.

**Le Vice-Président:** C'est cela. En vertu de l'article 131 des procédures parlementaires, je donne la parole à M. le ministre des Finances qui proposera la première, la deuxième et la troisième lecture de ce projet de loi.

**M. Parizeau:** M. le Président, nous avons examiné en commission, pendant le temps requis, les crédits supplémentaires. Dans ces conditions, je propose leur acceptation en première, deuxième et troisième lectures, conformément à notre règlement.

**M. Lavoie:** M. le Président.

**Le Vice-Président:** Oui, M. le député de Laval.

**M. Lavoie:** Je voudrais invoquer une question de règlement, sans vouloir retarder les travaux de cette Assemblée. Je pense qu'il est évident que nous n'avons pas le quorum, qu'il n'y a pas 20 députés en cette Assemblée. Je ne voudrais pas nécessairement qu'on appelle les députés pour arrêter les travaux d'une commission parlementaire qui siège actuellement, je crois.

A cause de ce manque de quorum, et du fait que ce budget est quand même assez important, je proposerais au leader du gouvernement que le vote sur les trois lectures de ces projets de loi pourrait avoir lieu dès avant les affaires du jour cet après-midi.

**M. Burns:** D'abord, je pense que nous avons quorum. Peut-être que certains députés n'étaient pas à leur place, à ce moment-là, et c'est peut-être ce qui a laissé croire au leader de l'Opposition que nous n'avions pas quorum.

**M. Lavoie:** On était dix ou douze, à ce moment-là!

**M. Burns:** Non, mais nous sommes amplement représentés pour le quorum, je crois, en tout cas. Maintenant, si c'est le désir de l'Opposition, je me fais un grand plaisir de me rendre à cette suggestion et de demander — tel que le nouveau règlement sessionnel me le permet — au président de remettre à plus tard, et peut-être pourrions-nous garder ce vote pour cet après-midi, à la fin des affaires courantes. Mais cela dépend, je ne sais pas si j'ai bien compris la suggestion du leader de l'Opposition, je n'ai pas d'objection à remettre le vote au début de la séance cet après-midi, ou encore après les affaires courantes.

**Le Vice-Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

**M. Bellemare:** Je n'ai pas été témoin de l'incident, j'arrive de la commission.

**M. Lavoie:** Un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze,

quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt. Ce n'était pas tellement évident que le quorum existait, nous sommes prêts à adopter ces trois lectures.

**Première, deuxième et troisième lectures**

**Le Vice-Président:** Dans ce cas, je comprends que M. le ministre des Finances propose la première, la deuxième et la troisième lecture du projet de loi no 71, Loi octroyant à Sa Majesté des deniers requis pour les dépenses du gouvernement pour l'année financière se terminant le 31 mars 1978, et pour d'autres fins du service public. Cette motion du ministre des Finances sera-t-elle adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Adopté.

**M. Lavoie:** M. le Président, j'aurais pu même demander que 30 députés soient là parce qu'on m'informe que la commission a terminé ses travaux.

**M. Burns:** C'est la première nouvelle que nous en avons, mais je pense, M. le Président, que nous avons adopté le projet de loi dans ses trois lectures. M. le Président, je vous demanderais maintenant de passer à l'article 170 de notre feuillet, projet de loi no 76 inscrit au nom du ministre délégué à l'environnement.

**Le Vice-Président:** M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

**M. Bellemare:** Ceux qui sont membres de la commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre avaient entendu dire que la séance s'ajournait à 12 h 15, et que cela avait été dit ici en Chambre.

**M. Burns:** Pour la commission, oui.

**M. Bellemare:** Pour la Chambre, 12 h 15, pour permettre au caucus de siéger parce qu'on va revenir à 15 heures. Je pense que cela a été dit ici. Je n'ai pas le journal des Débats en main, mais je sais que... Pardon?

**M. Burns:** Pas pour la Chambre.

**M. Bellemare:** Alors, pas plus pour la commission. C'était à 12 h 15 que cela devait arrêter pour la Chambre et la commission pour qu'on puisse siéger en...

**M. Burns:** Ce n'est pas ce que j'avais compris. Bien au contraire, M. le Président, lorsque nous avons décidé de mettre de côté la séance du vendredi matin, c'est-à-dire de mettre de côté trois heures de travail en Chambre, nous les reprenions le mercredi matin. C'était d'ailleurs, si je me souviens bien, une suggestion à laquelle nous avions

donné notre consentement et qui venait de la part du député de Laval. Cela m'apparaissait comme tout à fait logique et normal que ces trois heures qui étaient mises de côté le vendredi soient reprises quelque part. Ces trois heures, on les reprend aujourd'hui. C'est pour cela, M. le Président, que je n'ai pas compris que nous ajournions à midi ou midi et quart le mercredi matin.

**M. Lamontagne:** M. le Président...

**Le Vice-Président:** M. le député de Roberval.

**M. Lamontagne:** On commence aujourd'hui la première journée du mercredi. Hier, j'avais porté à l'attention du leader parlementaire du gouvernement que lorsqu'il avait dit: Les commissions vont arrêter à telle heure pour les caucus, il y avait également des membres de l'Assemblée nationale qui allaient au même caucus, mais là il se pose un problème. C'est notre première journée et on est 18, 17. Or, le quorum est maintenant de 30 et il n'y a pas quorum. Il y a sept ou huit députés du côté ministériel. C'est pour cela qu'il va falloir s'interroger sur le mercredi, cela pose des problèmes.

**M. Burns:** Le mercredi, je pense qu'il était clair dans l'esprit de tout le monde que, d'une part, le Conseil des ministres siège, de sorte qu'il ne faudra pas nous faire grief d'une absence assez notoire de ministres. Ce que je voyais comme possibilité pour le mercredi, c'était justement que le ministre responsable d'un dossier soit ici, donc s'absente du Conseil des ministres, et qu'également le leader ou un de ses adjoints soit présent pour voir à la bonne marche des travaux de la Chambre, selon les pouvoirs qui lui sont conférés par notre règlement.

Maintenant, je suis d'accord avec vous qu'actuellement, si la commission a terminé ses travaux, il n'y a pas quorum. Je le regrette. Pourrions-nous, M. le Président, suspendre les travaux et peut-être appeler les députés?

**Le Vice-Président:** Un instant, c'est la première fois que nous vivons ce droit nouveau. Je voudrais écouter cette Assemblée avant de poser un geste.

**M. Lavoie:** J'ai des questions, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Oui, M. le député de Laval et leader parlementaire de l'Opposition.

**M. Lavoie:** Le gouvernement nous propose — et jusqu'à une certaine limite il avait raison — de faire disparaître les travaux de la Chambre, le vendredi matin, à notre suggestion pour faciliter la productivité de la Chambre. On a donné au gouvernement trois heures franches le mercredi matin sans période des questions, sans déclarations ministérielles, uniquement avec une très courte période de recueillement de quelques secondes. On a donné au gouvernement l'occasion de faire trois heures de travaux continus pour la législation, ce qui n'existait pas avant. Il n'y avait

aucune période avant où il y avait trois heures continues pour permettre au gouvernement de voter sa législation. Le premier matin où on siège le mercredi, on se demande s'il va falloir abolir la période du mercredi matin. Quand est-ce que le Parlement va siéger?

**M. Burns:** M. le Président...

**M. Lavoie:** Je ne fais pas de reproche au leader du gouvernement en ce qui concerne les ministres. Nous comprenons que les ministres ont le conseil le mercredi matin. Il y a deux ministres actuellement en Chambre et nous ne nous en plaignons pas, mais, sur une cinquantaine de députés d'arrière-ban, ils sont quatre ou cinq à l'Assemblée, M. le Président. Je pense que j'apporte une contribution au leader du gouvernement et je me demande comment on va s'en sortir avec toutes les lois qu'on a à voter.

**Le Vice-Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Burns:** Si vous voulez bien, on va s'en sortir en proposant la suspension de nos travaux jusqu'à cet après-midi, quinze heures.

**Le Vice-Président:** Ecoutez, avant que je mette cette motion aux voix s'il y a lieu, je voudrais quand même souligner le fait que la présidence est dans une situation difficile. Il n'y a pas quorum strictement quant à nos règlements et au nouveau règlement sessionnel.

Il me paraîtrait difficile d'appeler un projet de loi dans cette situation. Je devrais suspendre et attendre qu'on appelle les députés.

**Une Voix:** Nous sommes tous d'accord pour suspendre.

**Le Vice-Président:** Nous sommes tous d'accord pour qu'on suspende. Les travaux de cette Assemblée sont suspendus jusqu'à cet après-midi, quinze heures.

(Suspension de la séance à 12 h 31)

### Reprise de la séance à 15 h 10

**M. Richard (président):** A l'ordre, s'il vous plaît! Veuillez vous asseoir.

Affaires courantes.

Déclarations ministérielles.

Dépôt de documents.

M. le ministre d'Etat au développement économique.

### DÉPÔT DE DOCUMENTS

#### Emploi à SIDBEC-Quésteel

**M. Landry:** Document déposé, M. le Président. Il s'agit d'une réponse écrite à une question du député de Bellechasse sur l'emploi à SIDBEC-Quésteel.

**Le Président:** Document déposé.

Dépôt de rapports de commissions élues.

M. le député de Beauharnois.

#### Rapport sur l'étude du projet de loi no 66

**M. Lavigne:** M. le Président, conformément aux dispositions de notre règlement, qu'il me soit permis de déposer le rapport de la commission élue permanente des affaires municipales qui a étudié le projet de loi no 66, Loi concernant l'acquisition de certains immeubles par la Société d'habitation du Québec, article par article, et l'a adopté sur division. Respectueusement soumis.

**Le Président:** Rapport déposé.

Dépôt de rapports du greffier en loi sur les projets de lois privés.

Présentation de projets de loi au nom du gouvernement.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Burns:** M. le Président, je vous demanderais d'appeler l'article h), s'il vous plaît.

### Projet de loi no 73

#### Première lecture

**Le Président:** M. le ministre des Transports propose la première lecture du projet de loi no 73 qui est la Loi sur les corporations municipales et intermunicipales de transport.

M. le ministre des Transports.

#### M. Lucien Lessard

**M. Lessard:** Ce projet permet aux municipalités du Québec, à l'exception de celles sur le territoire desquelles une commission de transport a juridiction, de demander au ministre des Transports d'effectuer des études quant à l'opportunité d'établir une corporation municipale des transports ou,

le cas échéant, une corporation intermunicipale de transport sur leur territoire. Ces corporations sont constituées par décrets du gouvernement qui, dans chaque cas, en indiquent le nom et le territoire sur lequel elles auront juridiction. Les corporations municipales et intermunicipales de transport sont administrées par un conseil d'administration formé de membres du conseil de chaque municipalité du territoire soumis à leur juridiction.

Elles ont pour objet l'exploitation d'un réseau de transport de personnes par autobus dans le territoire soumis à leur juridiction ainsi qu'à l'extérieur de ce territoire dans les cas prévus par la présente loi. Le chapitre I traite des définitions. Le chapitre II établit la constitution des corporations municipales et intermunicipales de transport et énumère les pouvoirs généraux de ces corporations. Le chapitre III concerne les différents services pouvant être effectués par ces corporations et traite des conditions de leur exploitation. Le chapitre IV constitue un bureau d'examen des griefs. Le chapitre V traite des dispositions financières. Le chapitre VI porte sur les infractions et peines. Le chapitre VII contient les dispositions transitoires et finales. Merci, M. le Président.

**Le Président:** Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

**M. Lavoie:** M. le Président, avec votre permission, il y aurait peut-être lieu que nous demandions qu'il y ait une commission parlementaire avec l'Union des municipalités avant, mais ma question est la suivante: Est-ce que votre projet de loi amène une contribution financière dans le cas de déficits? On sait qu'en général les commissions de transport ont des déficits. Est-ce que cela amène une contribution des municipalités concernées?

**M. Lessard:** M. le Président, on étudiera le projet de loi en temps et lieu. Oui, cela amène une contribution des municipalités concernées, comme cela amène une contribution du gouvernement. En ce qui concerne la commission parlementaire, dans différentes régions du Québec — les régions qui sont les plus impliquées actuellement, soit dans le Haut-Saguenay, la région de Québec — j'aurai l'occasion de rencontrer, informellement si vous voulez, les municipalités, puisque le temps ne nous donne pas la possibilité de convoquer la commission parlementaire. Autant que possible nous devrions adopter ce projet de loi, comme l'ancien ministre des Transports le faisait, avant le 31 décembre, mais il y aura consultation informelle avec les municipalités.

**M. Lavoie:** M. le Président, est-ce que je pourrais demander au leader du gouvernement ou au ministre des Affaires municipales si ce projet de loi a été soumis aux municipalités concernées ou à l'Union des municipalités? On sait que dans certains cas les municipalités auront à participer au déficit, ce qui peut déséquilibrer complètement le budget municipal. Je parle pour Laval. La ville doit

absorber de \$5 millions à \$8 millions, qu'elle est obligée de charger aux citoyens pour le déficit de la commission de transport existante. Est-ce qu'il n'y aurait pas lieu d'avoir une commission parlementaire...

**M. Lessard:** M. le Président, une question de règlement.

**M. Burns:** M. le Président, sur la question, je pense que soit le ministre des Transports ou soit le ministre des Affaires municipales seraient en mesure, beaucoup plus que moi, de vous donner une réponse...

**M. Lessard:** M. le Président, je soulève une question de règlement. Je comprends bien que nous ne sommes pas à la période de questions, mais vous allez constater, lorsque nous étudierons le projet de loi, que les municipalités ont beaucoup plus de pouvoir dans ce projet de loi qu'elles pouvaient en avoir, par exemple, dans des commissions de transport, particulièrement en ce qui concerne le budget. On ne va quand même pas le discuter actuellement lors de la présentation en première lecture.

**Le Président:** Est-ce que cette motion de première lecture sera adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté, quitte à revenir pour demander une commission parlementaire s'il y a lieu.

**Le Président:** Motion adoptée.

**Le Secrétaire adjoint:** Première lecture de ce projet de loi.

**Le Président:** Deuxième lecture, prochaine séance ou séance subséquente.

Présentation de projets de loi au nom des députés.

Période de questions orales.

M. le député de Saint-Laurent

## QUESTIONS ORALES DES DÉPUTÉS

### Conflit de travail à la CTCUM

**M. Forget:** Ma question s'adresse au ministre du Travail. J'aurais aimé poser ma question au premier ministre, M. le Président, mais malgré tout le ministre du Travail peut certainement nous éclairer sur le calme remarquable qu'il affiche lui-même, le calme du président de la CTCUM, le calme du président du syndicat, le calme des négociateurs et le calme absolu qui règne dans le transport en commun dans la ville de Montréal. C'est admirable que d'être calme dans des situations de crise, M. le Président, mais est-ce que le ministre trouve dans son calme des raisons additionnelles d'appuyer la stratégie utilisée pour le règlement de ce conflit qui est d'étudier un à un chacun des points en litige? On semble avoir choisi la voie la plus lente pour se rendre du point

A au point B. Il semble qu'hier soir on avait étudié — même pas négocié, mais étudié seulement — par un échange de points de vue, huit des 150 points en litige. A ce rythme, M. le Président, on est promis à une grève qui va durer certainement trois semaines.

Est-ce que le ministre croit encore aujourd'hui que c'est la bonne stratégie? Ne croit-il pas, au contraire, que par une certaine accélération du processus, par un mandat un peu plus circonscrit, pour utiliser un mot célèbre, il y aurait moyen que cela débouche peut-être un petit peu plus rapidement?

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** M. le Président, d'abord j'aimerais faire remarquer au député de Saint-Laurent, et je reviendrai un peu sur l'explication de la notion de 150 points... Si je me réfère à la commission parlementaire du travail et de la main-d'oeuvre, qui a siégé ce matin, et au rythme avec lequel nous avons adopté certains articles du projet de loi 45, je pense que nous en aurons terminé d'ici trois ou quatre jours.

Cependant, le député de Saint-Laurent est parfaitement conscient que, d'une part, des points peuvent être d'inégale importance et que ces 150 points en litige ne sont pas regroupés dans autant de clauses. Quand on parlait, hier soir, de 18 clauses réglées, cela impliquait beaucoup plus que 18 points envisagés. En ce sens, il m'apparaît beaucoup plus important que le ministre offre tous ses appuis à MM. Deguire et Crevier comme médiateurs dans le dossier. Ils ont, effectivement, commencé à faire le tour de plusieurs des 150 points à travers 18 clauses. Cela représente quelque chose comme au-delà de 40 points qui ont été étudiés dans une première séance de médiation. C'est donc considérable. Il serait donc inopportun de limiter le mandat des médiateurs en l'occurrence et je place évidemment des espoirs considérables dans cette médiation.

**Le Président:** M. le député de Saint-Laurent.

**M. Forget:** Faut-il comprendre, M. le Président, quand le ministre nous affirme qu'en dépit de l'impression qu'on retire de la lecture de certaines déclarations des porte-parole des deux parties disant que cette médiation procède à un rythme un peu trop lent, que le ministre est d'avis que les parties n'ont pas raison de déplorer le rythme trop lent, que, quant à lui, il est satisfait de ce rythme et qu'il fait confiance à ce processus pour déboucher rapidement vers une solution complète du problème et un retour au travail?

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** M. le Président, il serait, évidemment, téméraire de s'aventurer sur la fixation d'un délai quant au règlement de cette question. Cependant, je dis que la situation est peut-être

moins bonne qu'on ne l'espérerait, mais sûrement moins pire qu'elle ne l'a déjà été dans le passé. Je pourrais me référer à de multiples situations, entre autres à une grève illégale qui avait duré sept semaines et qui avait donné lieu à un règlement un peu étrange.

Je pense, M. le Président, que cette médiation suit son cours normalement. Il s'agit, comme je l'ai dit hier, d'une grève légalement déclenchée, au vote secret en plus, et le meilleur instrument que le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre et le gouvernement, par conséquent, peuvent mettre à la disposition des parties, c'est le mécanisme de la médiation.

**Le Président:** M. le député de Saint-Laurent.

**M. Forget:** M. le Président, tout ce que je peux tirer du ministre là-dessus, et il me corrigera s'il croit que je fais une fausse représentation, c'est que son ambition est satisfaite que les choses n'aillent pas plus mal cette fois-ci qu'elles l'ont déjà été dans le transport en commun, lors des autres grèves qu'ont connues les transports en commun de la région de Montréal. Il me semble que ce n'est pas là une très grande ambition. Est-ce que le ministre n'a pas d'autres comparaisons à faire que de dire que cela ne va pas plus mal, cette fois-ci, que les autres fois, alors que les grèves ont duré trois semaines ou un mois, dans le transport en commun?

**M. Johnson:** M. le Président, l'ambition du ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, quant à ce conflit, et celle des citoyens de Montréal puisque le ministre du Travail est un citoyen de Montréal, c'est celle de voir au meilleur règlement possible. Il existe cependant, dans notre société, des règles qu'on retrouve au Code du travail. Il existe, en ce moment, une grève dans le secteur du transport en public à Montréal. Le ministère met à la disposition des parties une procédure exceptionnelle qui est celle de la médiation, et c'est là, je pense, la meilleure contribution que le ministère peut faire.

Quant au député de Saint-Laurent, la meilleure contribution que, lui, il pourrait faire à l'atmosphère qui pourrait amener une solution, c'est celle, de préférence, de ne pas spéculer sur des drames possibles, pas plus que de soulever des optimismes qui seraient débordants.

**M. Lavoie:** Est-ce la faute de l'Opposition?

**Le Président:** M. le député de Westmount.

**M. Springate:** Question supplémentaire. M. le Président, le ministre peut-il nous dire s'il prendra des mesures spéciales pour garantir le transport en commun dimanche, à Montréal, lors du match de la Coupe Gray?

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** Non.

**Le Président:** M. le député de Saint-Hyacinthe.

**M. Cordeau:** M. le Président, question additionnelle. Dernièrement, M. André Sormany, porte-parole du ministre, aurait fait la déclaration suivante: "M. Johnson voulait laisser ce dossier entre les mains des médiateurs pour plusieurs raisons: d'une part, a-t-il dit, la grève des employés de la CTCUM est légale, et le gouvernement répugne à limiter ce droit de grève en cours d'exercice". Je voudrais demander au ministre si M. Sormany exprimait les intentions du ministre, et si oui, quelles mesures il entend prendre pour empêcher ces grèves qui sont au détriment de toute la population.

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** Vaste programme! M. le Président, d'abord, je n'ai pas assisté à l'entrevue que M. Sormany a accordée aux journalistes du Devoir. Je présume que le journaliste a fait son métier et que M. Sormany a également fait le sien, fort bien, d'ailleurs. J'endosse effectivement ce type de propos. Je pense qu'il répugne aux membres de ce Parlement, de façon générale, et même aux gens d'en face, à gauche du président, d'empêcher l'exercice d'un droit qui est reconnu par nos lois. Ceci dit, pour le principe général, celui qui vous parle n'a pas l'intention de proposer l'abolition du droit de grève dans les secteurs public et parapublic, pour une raison fondamentale; c'est qu'il est interdit, entre autres dans le cas des policiers et des pompiers — vous demanderez à nos camarades de Grande-Bretagne ce qu'ils en pensent — et pourtant il est exercé.

Dans le fond, le problème de la grève dans le secteur public et parapublic, ce n'est pas une affaire de texte de loi, c'est une affaire de réalité. En ce sens, je pense que le gouvernement a fait tous les efforts raisonnables et les meilleurs efforts en confiant à la commission Martin, pour la prochaine négociation dans le secteur public ou parapublic, d'essayer de mettre en forme les meilleurs mécanismes possible dans ce secteur pour éviter des conflits dont les premières victimes sont évidemment l'ensemble des citoyens.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

**M. Lavoie:** Pour l'information de cette Chambre, étant donné que le ministre est sans doute, comme je le connais, tout à fait à point sur ce dossier, est-ce qu'il pourrait donner à cette Chambre les renseignements suivants: Quel était le nombre de syndiqués qui ont participé à la réunion lors du vote de grève et le pourcentage des syndiqués qui ont voté en faveur de la grève et ceux qui refusaient cette grève?

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** Malheureusement, je n'ai pas les chiffres devant moi; si j'ai bonne souvenance, le vote secret qui a eu lieu mettait en présence au-delà de 1100 des 2000 et quelques membres du syndicat.

**M. Lavoie:** 2000 quoi?

**M. Johnson:** On dit 2800 parfois, mais il s'agit à peu près de 2600.

**M. Lavoie:** 1100 sur 2600.

**M. Johnson:** Oui, et le vote a été pris à 71%. C'est en fait, bref, une moyenne un peu supérieure aux dernières élections municipales et aux dernières élections scolaires.

**M. Lavoie:** Mais je me rends compte que c'est quand même inférieur aux 41% du Parti québécois aux dernières élections.

**Le Président:** M. le député de Notre-Dame-de-Grâce, dernière question sur le sujet.

**M. Mackasey:** Une question supplémentaire au ministre. Je ne veux pas lui reprocher son attitude. Il a cité des chiffres, est-ce que le ministre est en train de nous dire... Qui a produit ces chiffres? Est-ce le syndicat? Est-ce que ce sont les fonctionnaires de son ministère ou est-ce que c'étaient les journalistes? C'est une question très importante.

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** Les informations que j'ai eues quant à la participation des membres du syndicat des employés d'entretien de la CTCUM me sont venues à partir de nouvelles diffusées par les journalistes qui, eux-mêmes, avaient surveillé le vote secret.

**M. Mackasey:** Y avait-il quelqu'un du ministère du Travail qui était présent quand le vote secret s'est pris au syndicat?

**M. Johnson:** A ma connaissance, non.

**Le Président:** M. le député de Jean-Talon.

#### Protection de l'environnement à la Donohue

**M. Garneau:** M. le Président, en avril 1976, les services de l'environnement du ministère des Affaires municipales, après de nombreuses études, statuaient sur les différentes normes antipollution pour la construction de l'usine de la SGF, Donohue Saint-Félicien, entre autres pour ce qui est de la protection de la ouananiche. On nous dit qu'il y a à peu près \$175 millions de dépensés et que les normes antipollution dans ce domaine auraient été modifiées. Ma question s'adresse au ministre

responsable de la SGF. Est-il vrai que les normes antipollution, pour ce qui est de la protection de la ouananiche, ont été changées par les services de l'environnement? Si oui, quel genre de construction d'équipement cela nécessitera-t-il pour satisfaire aux nouvelles normes?

**M. Tremblay:** M. le Président, il existe des négociations qui ont cours présentement entre Donohue Saint-Félicien et les Services de protection de l'environnement. Je demanderais au ministre responsable de l'environnement de nous donner l'état des négociations. Cela répondra, je pense, à la question que pose le député de Jean-Talon.

**Le Président:** Le ministre délégué à l'environnement.

**M. Léger:** M. le Président, au moment où on se parle, on peut dire que la compagnie Donohue Saint-Félicien a demandé au service de l'environnement de lui donner un permis de déversement de ses eaux traitées dans la rivière Mistassini. Le service de l'environnement, après avoir étudié les emplacements, a accepté que ces eaux soient déversées dans la Mistassini à l'endroit proposé par la compagnie et qui permet de protéger la rivière Ashuapmuchuan qui est la seule et dernière fratrière de la ouananiche de la région.

Tel que l'ont exprimé les citoyens de la région, la ouananiche va être protégée et le royaume du Saguenay demeurera encore le royaume de la ouananiche.

**Le Président:** M. le député de Jean-Talon.

**M. Garneau:** Ma question s'adresse d'abord au ministre délégué à l'environnement. Quelles sont les études qui ont été poursuivies et par qui l'ont-elles été pour en arriver à une modification de celles qui avaient autorisé, en avril 1976, l'émission du permis pour la construction de l'usine et l'utilisation des différents équipements antipollution?

Deuxième question additionnelle — je ne sais pas si ce sera le ministre responsable de la SGF ou celui responsable de l'environnement qui pourra y répondre — quel est le coût additionnel que cela représentera pour la compagnie Donohue à Saint-Félicien? Surtout — c'est la question que j'avais posée — quel genre d'équipement cela signifiera-t-il? Est-ce la construction d'un canal, d'un tunnel ou d'une tuyauterie quelconque? Quel genre d'équipement, sur quelle longueur et à quel coût?

**Le Président:** M. le ministre délégué à l'environnement.

**M. Léger:** Je dois dire que, quand l'ancien gouvernement avait décidé de permettre l'installation de l'usine de Donohue à Saint-Félicien, il n'y avait eu aucune étude faite par l'ancien gouvernement pour protéger la rivière Ashuapmuchuan. C'est par la suite que nous avons demandé une étude sur les implications du déversement des

égouts de la rivière Ashuapmuchuan. Les rapports qui nous ont été faits l'ont été par une équipe de représentants de différents ministères du gouvernement, soit du Service de protection de l'environnement, du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, de l'Industrie et du Commerce, ainsi que d'autres ministères dont je n'ai pas les noms en mémoire. Le rapport a été présenté au Service de protection de l'environnement et je dois rendre public prochainement le dossier qui démontre qu'il faut absolument que le déversement, même après un traitement secondaire prévu, soit fait à un endroit différent de celui qui avait pu être prévu, à ce moment-là.

Concernant les moyens que nous allons prendre, les études faites par les fonctionnaires des différents ministères concernés ont démontré la possibilité d'avoir un canal souterrain qui n'aurait pas le problème d'être à ciel ouvert, comme ce qui avait été pensé ou proposé au début, mais qui amènerait les égouts traités au point que j'ai mentionné tantôt, c'est-à-dire dans la Mistassini. Quant au coût, les études nous démontrent que cela variera entre \$3 millions et \$6 millions.

**Le Président:** M. le député de Jean-Talon.

**M. Garneau:** Une dernière question. Le ministre ne nous a pas indiqué de quelle longueur serait le canal souterrain. Cette étude, qui indique entre \$3 millions et \$6 millions, me paraît extrêmement vague. Comment cela affectera-t-il la rentabilité ou les études de rentabilité de l'usine?

**M. Léger:** Ceci n'affectera en aucun point la rentabilité de l'usine. Pour la longueur, elle sera d'environ dix milles, passant sur des terrains qui appartiennent à la couronne ou sur lesquels nous avons, pour la plupart, des droits de passage puisqu'il s'agit soit de routes de campagne ou de terres qui ne sont pas en friche et qui appartiennent à la couronne.

**M. Pagé:** Des routes de campagne, ce n'est pas grave!

**M. Léger:** Quelle est la dernière question que vous avez posée?

**M. Garneau:** C'était sur la rentabilité de l'usine. Comme le ministre a dit que cela n'affectait pas les calculs de rentabilité, est-ce que je comprends que ce sera le gouvernement du Québec qui paiera les \$3 millions ou les \$6 millions?

**M. Léger:** M. le Président, en réponse à la question que vient de poser le député, quand on regarde l'investissement de la compagnie, qui est de \$300 millions, on sait fort bien qu'un investissement pour protéger une ressource qui coûterait de \$3 millions à \$6 millions maximum, c'est à peine 1% du coût d'investissement et je ne pense pas que cela puisse déranger grand-chose.

Concernant les aides gouvernementales possibles là-dessus, je peux vous dire qu'après les travaux de la commission parlementaire sur les

moyens d'aider l'ensemble des industries qui touchent les pâtes et papiers, nous aurons bientôt une décision à annoncer au niveau du gouvernement. Nous ne sommes pas encore en mesure de dire, cependant, quel sera le type d'aide que le gouvernement préfère pour l'ensemble des entreprises qui,...

**M. Pagé:** Pourquoi n'avez-vous pas attendu à ce moment-là.

**M. Léger:** ... comme on le sait fort bien, sont placées devant un problème de modernisation qui passe en même temps pour une préoccupation, d'amélioration de la qualité de l'environnement causé par ce type d'entreprises. Alors, la compagnie Donohue Saint-Félicien va être parmi celles que nous considérons comme une possibilité du gouvernement à l'intérieur d'une politique globale d'aide à l'entreprise des pâtes et papiers.

**M. Lamontagne:** M. le Président, je dois dire que je suis un peu éberlué, comme citoyen de Saint-Félicien et député du comté de Roberval, d'entendre de telles réponses d'un ministre qui se dit responsable. Ne nous énervons pas surtout.

**Une Voix:** Question.

**M. Lamontagne:** Je voudrais, pour l'information des députés de cette Chambre, alors que le ministre a complété son dossier, qu'il fait une conférence de presse demain à 10 h 30, qu'il indique, en réponse à une première question additionnelle que je voudrais lui poser, quelle sorte de tuyau, sur dix milles de longueur, 60 000 pieds de long, quelle est la qualité du tuyau qu'il entend employer, et on pourra peut-être rapidement multiplier le coût, première question.

**M. Léger:** Si je peux donner un tuyau au député, qu'il soit là demain et il le saura. J'aurai avec moi des fonctionnaires qui m'expliqueront les détails techniques des tuyaux, et cela lui donnera un bon tuyau.

**M. Lamontagne:** M. le Président, je dois dire que, demain matin, c'est le ministre qui devra répondre à ces questions. J'exige, comme parlementaire, d'avoir cette réponse qu'il donnera demain. S'il a la réponse, qu'il la donne à l'Assemblée nationale.

**M. Léger:** M. le Président, le député vient de dire aux gens de ne pas s'énervier. Il a raison, il ne faut pas s'énervier. Cependant, je dois lui dire que quand on est rendu à des questions aussi techniques que la qualité de tuyaux, je n'ai pas été nommé ministre de l'environnement pour connaître exactement l'aspect technique des tuyaux. Je vais essayer de passer au-dessus des tuyaux et de trouver des orientations qui vont permettre de protéger l'environnement, c'est ma première préoccupation.

Il devrait savoir aussi qu'une question aussi technique demande des réponses techniques. Si

nous étions en commission parlementaire, si j'avais à côté de moi des spécialistes dans le domaine technique des tuyaux, cela me ferait plaisir de lui donner les réponses, mais ce n'est pas le cas. Demain, quand je serai au lac Saint-Jean, j'aurai avec moi des spécialistes qui répondront à des questions aussi précises et aussi techniques que celles que le député vient de me poser.

**M. Lamontagne:** M. le Président, j'aurais l'intention de soulever une question de privilège. Il est un peu incompréhensible qu'un ministre vienne nous dire que cela coûte de \$3 millions à \$6 millions, que le coût important dans un tel travail c'est dix milles de longueur de tuyaux, 60 000 pieds, et que le ministre ne sache pas encore le prix du tuyau. M. le Président, une question additionnelle...

**Le Président:** Une dernière question sur le tuyau, M. le député de Roberval.

**M. Lamontagne:** La dernière question de cet après-midi, mais pas la dernière, M. le Président, je vous prie de me croire. Je voudrais demander au ministre responsable de l'environnement, mais certainement pas responsable de l'économie au Québec, d'informer cette Chambre comment ses collègues de notre région ont pu évaluer le coût de ce travail à \$1 million. Ceux qui prétendaient que cela coûtait plus cher passaient pour des innocents. Voulez-vous me répondre, M. le ministre? Quand vous ne savez même pas le prix d'un tuyau, vous allez, demain matin, faire une conférence de presse de \$3 millions à \$6 millions. Je voudrais que vous preniez l'engagement de payer au moins le surplus de \$6 millions...

**Le Président:** M. le député de Roberval.

**M. Lamontagne:** Je pense que le ministre des Finances pourrait répondre là-dessus.

**Le Président:** A l'ordre!

**M. Léger:** Le député m'a demandé quelle sorte de tuyau, et après cela il m'a dit quel prix. Quand on est rendu à vendre des tuyaux, je pense qu'on va attendre à demain quand j'aurai des personnes qui seront capables de donner de petits détails aussi techniques que cela. Ce que je peux lui dire c'est que le coût sera entre \$3 millions et \$6 millions. Quand on fait l'étude de plans et devis, l'étude de projets, il faut évaluer chaque terrain sur lequel doit passer un tuyau, le calibre de ce terrain. Par la suite on peut savoir que cela peut être un tuyau un peu moins dispendieux que dans une autre partie de terrain. Je ne veux pas donner un cours d'ingénierie au député parce que je ne suis pas ingénieur moi-même.

**M. Gratton:** Le diamètre du tuyau. Cela ne doit pas être dur.

**M. Léger:** Je lui demande d'être patient, et je suis certain que les gens de son comté seront

heureux de me voir là-bas, surtout si le député est là en même temps.

**Le Président:** M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Lamontagne:** Question de privilège, M. le Président. M. le Président, vous avez un cas typique, aujourd'hui, où un ministre a annoncé une conférence de presse pour rendre publics un projet et son coût, alors que son premier devoir c'est d'en informer l'Assemblée nationale. Ou bien il connaît la vérité, et c'est le moment de la dire, ou bien il ne la connaît pas, et il n'a pas le droit d'aller en parler chez nous.

M. le Président, entre \$3 millions et \$6 millions il y a tout de même une marge d'erreur. Si le ministre de l'environnement ne sait pas ce qu'est un tuyau, c'est inquiétant...

**Le Président:** M. le député de Roberval, cette question de privilège a été établie.

M. le député de Nicolet-Yamaska.

#### Participation du Solliciteur général du Canada à l'enquête Keable

**M. Fontaine:** M. le Président, on sait qu'il y a actuellement un conflit entre le Solliciteur général du Canada, M. Fox, et le procureur général de la province de Québec au sujet de l'enquête Keable. Ce que je voudrais savoir aujourd'hui du ministre de la Justice c'est s'il y a eu une rencontre entre lui et le Solliciteur général pour discuter de cette question et savoir s'il ne pourrait pas y avoir une meilleure collaboration. Ou n'a-t-on fait que se parler par la voie des journaux, comme on le voit actuellement et comme le font le premier ministre du Québec et le premier ministre du Canada?

**Le Président:** M. le ministre de la Justice.

**M. Bédard:** M. le Président, il n'y a pas eu de rencontre entre moi-même et le Solliciteur général du Canada. J'ai eu l'occasion de le rencontrer précédemment concernant l'enquête Keable, à laquelle se réfère le député. Le Solliciteur général a déjà exprimé son intention ferme de collaborer aux travaux de l'enquête Keable, du moins il l'a déclaré publiquement il n'y a pas tellement longtemps, par courtoisie. Pour lui rappeler certaines choses, j'ai l'occasion de communiquer par écrit avec lui afin de lui demander d'apporter sa collaboration entière, sans restrictions, aux travaux qui sont effectués par la commission Keable.

J'ai eu l'occasion également de lui indiquer jusqu'à quel point nous étions surpris de constater qu'il semblait avoir une attitude de deux poids deux mesures, par rapport à la commission Keable et la commission MacDonald, dans le sens suivant: Le Solliciteur général a refusé, par voix d'affidavit, de porter certains documents à l'attention de la commission Keable; d'autre part, il a indiqué son intention de porter ces documents à la connaissance de la commission MacDonald. ce

qui constitue, à notre humble avis, une politique de deux poids deux mesures.

Aucune justification ne m'a encore été donnée par le Solliciteur général sur ce point précis, à savoir d'expliquer aux citoyens pourquoi certains documents sont refusés à la commission Keable alors que ces mêmes documents seraient acheminés à la commission MacDonald, surtout que la commission Keable a tous les moyens nécessaires pour assurer la sécurité et la discrétion nécessaire s'il y a lieu concernant ces documents.

Je suis toujours disposé à rencontrer le Solliciteur général du Canada.

**Le Président:** M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Fontaine:** C'est justement le but de ma question, M. le Président. Etant donné que le Solliciteur général du Canada, M. Fox, dit d'un côté qu'il est prêt à collaborer et que dans les faits on s'aperçoit que ce n'est pas la même chose, n'y aurait-il pas lieu — je pense que la rencontre de deux hommes, cela peut se faire — pour le ministre de la Justice du Québec de solliciter — peut-être que le mot est un peu fort — ou de provoquer une rencontre avec M. Fox pour discuter non pas par écrit, mais verbalement de cette question?

**Le Président:** M. le ministre de la Justice.

**M. Bédard:** Il me semble que si le Solliciteur général du Canada avait eu autant d'intérêt qu'il le manifestait à ce que les travaux de la commission Keable avancent, il aurait justement pris la précaution de solliciter un rendez-vous avec le procureur général du Québec avant d'inscrire des procédures, tel qu'il l'a fait, procédures qui sont de nature à paralyser présentement les travaux de la commission Keable.

Je dois vous dire qu'il y a eu un bref d'évocation qui a été acheminé à la Cour supérieure par le Solliciteur général du Canada, qui était aussi accompagné d'une demande de surseoir aux travaux de la commission Keable jusqu'à ce qu'un jugement soit rendu sur le fond. Il y a eu audition sur cette demande de sursis. Un jugement a été rendu ce matin par la Cour supérieure disant qu'il n'y avait pas lieu de surseoir aux travaux de la commission Keable.

Je suis informé que les procureurs du Solliciteur général du Canada ont porté tout de suite cette décision en appel. Nous attendons, naturellement, les résultats. Vous savez très bien que la cause étant sub judice on doit limiter nos commentaires. Je puis vous dire que devant les offres de collaboration qui m'avaient été faites par le Solliciteur général du Canada, je ne croyais vraiment pas qu'il irait jusqu'à tenter les procédures que nous connaissons et qui sont de nature à paralyser les travaux de la commission Keable. Surtout, contrairement à ce que laisse entendre le Solliciteur général du Canada, qu'il ne s'agit pas d'une enquête sur la GRC, il s'agit d'une enquête sur des illégalités ou des actes criminels précis qui

ont été commis par des policiers appartenant à plusieurs corps policiers sur l'ensemble du territoire québécois. Je puis vous dire que c'est ma conviction qu'il est nécessaire de procéder à une enquête approfondie afin que tous les maillons de la chaîne soient réunis de telle sorte que je ne sois pas, comme procureur général, dans la position d'avoir à prendre des décisions concernant seulement des policiers qui n'ont fait qu'obéir à des ordres. Au contraire il faut, au cours de cette enquête approfondie, aller retracer tous les maillons de la chaîne et savoir exactement qui a donné les ordres.

**Le Président:** M. le député de Nicolet-Yamaska.

**M. Fontaine:** Le ministre pourrait-il nous dire si Ottawa, par ses fonctionnaires ou autrement, pourrait être appelé à venir témoigner devant la commission Keable pour expliquer les raisons de ce refus de collaboration?

**Le Président:** M. le ministre de la Justice. Brièvement, s'il vous plaît.

**M. Bédard:** Non en aucune façon. Je crois que le fédéral ou le Solliciteur général du Canada doit donner de plus amples explications pour motiver les procédures qu'il a intentées devant le tribunal.

**Le Président:** M. le député de Verchères.

**M. Charbonneau:** Question additionnelle au ministre de la Justice, M. le Président. Je voudrais savoir si on a bien compris la signification de ses propos précédents. Si j'ai bien compris, il indique qu'il n'a eu aucune réponse écrite à la lettre qu'il avait envoyée avant que le Solliciteur général du Canada intente des poursuites et porte l'affaire devant les tribunaux supérieurs. Est-ce exact?

**Le Président:** M. le ministre de la Justice.

**M. Bédard:** C'est exact. La réponse à ma lettre, où je faisais appel à la collaboration du Solliciteur général du Canada, a été tout simplement le fait d'intenter les procédures que nous connaissons.

**M. Charbonneau:** Le ministre qui, par ailleurs, nous indique que, selon ses renseignements, le gouvernement fédéral aurait porté la décision de la Cour supérieure en appel ce matin, est-il en mesure de nous indiquer, à son avis, pendant combien de temps pourraient être paralysés les travaux de la commission à la suite de cet appel?

**M. Bédard:** Je ne puis vous donner les précisions. Je crois qu'il y a lieu d'attendre la décision qui, nous l'espérons, pourra être rendue avec le plus de célérité possible. Je vous rappelle que la discussion sur les procédures concernant le fond même de la question se poursuivra devant le tribunal le 5 ou 6 décembre.

**M. Lalonde:** Question additionnelle.

**Le Président:** M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

**M. Lalonde:** Le ministre, à plusieurs reprises encore aujourd'hui, parle de tous les maillons de la chaîne, semblant suggérer qu'il connaît ou qu'il a raison de croire que d'autres que des policiers sont impliqués dans les actes reprochés aux policiers. Le ministre pourrait-il nous dire s'il a des indications sérieuses, à savoir que d'autres personnes, de quelque nature qu'elles soient, de quelque fonction qu'elles soient, sont impliquées dans ces actes? Chaque fois qu'il parle de tous les maillons de la chaîne de façon interrogative comme cela, suggestive, cela laisse à penser qu'il y en a d'autres que les policiers qui sont impliqués. S'il n'a pas de renseignements, qu'il le dise; s'il en a, qu'il le dise aussi.

**M. Bédard:** J'ai comme principe que, quand des gens obéissent à des ordres, c'est qu'on leur a donné des ordres. A l'heure actuelle, les éléments que nous avons en main à la suite de l'enquête ne nous permettent pas de retracer les personnes qui ont donné les ordres d'une façon spécifique de commettre les illégalités qui ont été portées à notre attention par le Solliciteur général.

**Le Président:** M. le chef de l'Union Nationale.

#### Grève à la Presse et à Montréal-Matin

**M. Bellemare:** M. le Président, ma question s'adresse au ministre du Travail. Le 19 octobre, le député de Jean-Talon et moi-même lui avons posé une question au sujet d'un conflit dans l'information, celui de la Presse et de Montréal-Matin. Le 3 novembre, il y a eu une nouvelle intervention de ma part et, dans la même journée, le député de Mont-Royal a fait une motion d'urgence selon l'article 78, qui a été refusée par la Chambre, concernant le conflit. Je prétends que maintenant que le temps nous a donné plus d'espoir le ministre pourrait peut-être nous dire véritablement où se situe ce conflit désastreux pour la province, vu que l'information publique est paralysée en grande partie. C'est vrai qu'il reste le Devoir que vous n'aimez pas; il reste le Journal de Montréal qui a été sévèrement critiqué, je pense.

**M. Johnson:** On l'aime bien!

**M. Bellemare:** Ma question au ministre est la suivante: Est-ce qu'il y a véritablement, de la part de M. Blain, de la part de M. Robert Chagnon et de tous les conciliateurs intéressés dans ce conflit, M. Defoy et les autres, quelque chose qui nous promet un règlement prochain de cette grève?

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** M. le Président, de la même façon que je pense que le ministre du Travail et de la

Main-d'Oeuvre n'a pas à intervenir personnellement dans les conflits et à les politiser, de la même façon, je pense qu'il n'a pas le don de prophétie. Dans le cas du conflit de la Presse, vous me permettez de prendre note de cette question et d'y apporter tous les éclaircissements nécessaires demain, étant donné que les derniers renseignements que j'ai eus au sujet de cette conciliation remontent à il y a maintenant une bonne demi-douzaine de jours. Alors, je préférerais obtenir un rapport du directeur général des relations de travail au ministère avant de m'entretenir à nouveau avec vous sur cette question.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Union Nationale.

**M. Bellemare:** Je n'aime pas le mot qu'a employé le ministre, quand il a dit: Moi, comme ministre, je ne veux pas politiser le débat. Je pense qu'il a comme responsabilité, sans politiser le débat, un devoir...

**M. Charbonneau:** Voyons donc!

**M. Grenier:** Laissez-nous tranquilles, cela va bien, là!

**M. Bellemare:** Voyons!

**Le Président:** M. le leader parlementaire.

**Une Voix:** Question!

**M. Bellemare:** Ma question est pourquoi employer — est-ce correct — le mot "politiser" quand le ministre peut peut-être se servir d'autres moyens qui sont à sa disposition pour amener un règlement de ce conflit? Il y a une véritable question qui me semble d'intérêt public. Est-ce que c'est correct, ma question, M. le supérieur?

**Le Président:** M. le ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre.

**M. Johnson:** M. le Président, je ne voudrais quand même pas faire une déclaration ministérielle en soulevant un débat. Permettez-moi de rappeler — et cela vaut pour le conflit de la Presse comme bien d'autres — qu'on a eu une regrettable, une fâcheuse tendance, au Québec, pendant plusieurs années, de considérer qu'un conflit n'était pas résolu tant et aussi longtemps que les parties n'en venaient pas spontanément à une entente ou que le ministre n'allait pas parafer quelque chose, de préférence avec les manches retroussées, à trois heures du matin, cela a l'air tellement plus dramatique.

Je pense que le ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre a un rôle d'aide aux parties. Le rôle du ministre, dans ce contexte, c'est évidemment de se renseigner sur les conflits, comme je le fais. Je regrette de ne pas avoir plus de détails à vous donner aujourd'hui sur la question de la Presse que j'ai suivie attentivement. Mais je suis sûr que

le député de Johnson, qui est un ancien ministre du Travail et de la Main-d'Oeuvre, comprendra que, depuis vendredi dernier, il y a certains dossiers qui m'ont préoccupé de façon un peu plus importante et que, malheureusement, je n'ai pas remis mon nez dans la question de la Presse.

Ceci dit, autant il est du devoir du ministre de se renseigner, de questionner ses fonctionnaires systématiquement pour être sûr que les meilleurs efforts sont déployés au service des parties, autant, à mon avis, il est du devoir du ministre de ne pas intervenir personnellement dans les conflits.

**Le Président:** M. le député de Beauce-Sud.

#### Délégués syndicaux destitués

**M. Roy:** Merci, M. le Président. Ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Fonction publique à qui j'ai donné un préavis. Le 15 novembre dernier, M. Jean-Louis Harguindeguy, président général du Syndicat de la fonction publique du Québec, faisait parvenir une lettre à M. Jean-Marie Girard, président de la section du transport mixte, et je lis la lettre, M. le Président, pour la bonne gouverne des membres de cette Assemblée:

"Pour faire suite à notre rencontre du 9 novembre courant, et compte tenu de votre décision, je suis au regret de vous informer que vous n'êtes plus habilité et mandaté afin d'agir comme délégué du département en vertu des dispositions de l'article 12 de la convention collective".

Est-ce que le ministre a pris connaissance de ces faits? Est-il exact que 40 des 43 délégués syndicaux auraient été destitués parce qu'ils auraient refusé de se présenter à la réunion du 9 novembre dernier? Je demande au ministre s'il a vérifié ces faits, s'il est en mesure de confirmer cette situation, et s'il est en mesure de dire à l'Assemblée nationale quelle attitude il entend adopter, quelles sont les mesures qu'il a prises à ce jour pour mettre un terme à cette forme de chantage absolument condamnable?

**Le Président:** M. le ministre de la Fonction publique.

**M. de Belleval:** M. le Président, les faits que rapporte le député de Beauce-Sud sont exacts pour autant que je puisse en juger et pour autant que mes propres renseignements soient aussi exacts. Quant à savoir quelle peut être l'intervention du ministre de la Fonction publique dans une dispute à l'intérieur du syndicat des fonctionnaires, entre la direction générale de ce syndicat et une de ses sections, je dois dire que, dans ce cas-ci comme dans tout autre cas similaire, il ne revient pas au ministre de la Fonction publique de s'immiscer dans les affaires internes d'un syndicat qui est gouverné par l'accréditation que lui confère la loi et qui, à l'intérieur des pouvoirs que lui confère aussi le Code du travail, doit administrer ses affaires comme il l'entend et conformément à ses statuts.

Je suppose que les membres de ces syndicats qui sont concernés par ces décisions ont des pouvoirs, en vertu de la loi et en vertu des statuts du syndicat, pour les contester s'ils le désirent. Pour ma part, compte tenu de mes responsabilités, comme ministre de la Fonction publique, j'ai demandé à mes fonctionnaires de voir si ces décisions de la direction générale du syndicat pouvaient affecter l'exercice de mes propres responsabilités, mais je ne crois pas que je puisse aller au-delà dans cette affaire.

**M. Roy:** J'ai une question additionnelle à poser au ministre. Compte tenu du fait qu'il vient de corroborer, confirmer la situation dont j'ai fait part tout à l'heure à la Chambre, j'aimerais demander au ministre de la Fonction publique, étant donné qu'il y a certaines dispositions dans le Code du travail, s'il a saisi ou s'il entend saisir son collègue, le ministre du Travail, à ce sujet.

**M. de Belleval:** M. le Président, effectivement, comme je viens de l'expliquer, j'ai demandé à mes propres fonctionnaires de vérifier si les gestes qui ont été posés par le syndicat des fonctionnaires pouvaient affecter l'exercice de mes responsabilités. Sur le reçu de ce rapport, je verrai effectivement s'il y a lieu de consulter le ministre du Travail, qui, comme l'indique votre question, est au premier chef responsable de l'application du code du travail.

**Le Président:** Question additionnelle.

**M. Roy:** Une dernière question additionnelle. Quand le ministre compte-t-il avoir toutes les informations dont il a besoin?

**M. de Belleval:** Je m'excuse, j'ai mal compris votre question. Pourriez-vous la répéter?

**M. Roy:** Est-ce que le ministre est en mesure de nous dire quand il compte avoir les documents en main et avoir toutes les informations dont il a fait la demande et pour lesquels il a fait des démarches?

**M. de Belleval:** A moins que j'aie besoin de renseignements supplémentaires, compte tenu des informations dont je dispose déjà, je devrais avoir cette information dès cet après-midi ou demain.

**Le Président:** M. le député de Joliette-Montcalm.

**M. Chevette:** M. le Président, une question additionnelle au ministre de la Fonction publique. Étant donné que les délégués congédiés représentaient directement les employés devant la DGRT, étant donné que la lettre en question qui a été lue par le député de Beauce-Sud a pour effet, à toutes fins pratiques, d'éliminer le type de représentations qu'ont les travailleurs présentement, est-ce que le ministre entend donner une directive à la DGRT pour permettre tout au moins une certaine

souplesse sur le plan administratif pour ne pas que les travailleurs du transport mixte ne soient aucunement représentés et aient de la difficulté à formuler certaines plaintes ou certains griefs?

**M. de Belleval:** M. le Président, effectivement, mon premier souci dans cette affaire, c'est de faire en sorte que tous les employés à la base voient leurs droits respectés, voient leurs griefs, s'ils en ont, suivis normalement, peu importent les disputes qui pourraient survenir. C'est justement dans ce but que nous allons vérifier jusqu'à quel point la représentativité des personnes peut être mise en cause en ce qui concerne nos propres responsabilités. Mais, peu importe ce qui existe de ce côté, il est évident que nous ferons en sorte que les droits de ces employés ne soient aucunement mis en cause.

**Le Président:** Fin de la période des questions, sauf que M. le ministre des Terres et Forêts a exprimé le désir de répondre à une question qui avait été formulée par M. le député de Portneuf antérieurement.

M. le ministre des Terres et Forêts.

#### Problème de l'industrie du cuivre en Gaspésie

**M. Bérubé:** M. le Président, le député de Portneuf s'était interrogé relativement — je vois qu'il est distrait d'ailleurs — à l'accueil...

**M. Pagé:** Qu'est-ce que vous dites là? Je ne suis pas distrait.

**M. Bérubé:** ... que nous avons manifesté à un groupe de la Chambre de commerce de Gaspésie concernant les problèmes de l'industrie du cuivre. J'ai pris les renseignements nécessaires et il me fait plaisir de lui répondre aujourd'hui. Effectivement, M. Lauriault, de cette chambre de commerce, avait contacté par téléphone le 7 novembre mon secrétaire au ministère des Richesses naturelles. Celui-ci n'a pu le rejoindre que le 9 novembre et à cette occasion il a appris que la chambre de commerce désirait un rendez-vous pour les 11, 12 et 13. Malheureusement, mon programme était complet, je partais pour mon comté pour deux jours, on a donc fait la suggestion, étant disponible dans mon comté pour les deux jours suivants, que l'on me rencontre directement dans mon comté, ce qui avait été accepté par M. Lauriault. Celui-ci, n'ayant pas contacté mon secrétaire dans mon comté, je n'ai donc pas pu le rencontrer, ce qui explique en même temps pourquoi le 10 novembre, recevant effectivement la lettre dont vous parliez, on n'a pas cru bon d'y donner suite dans la mesure où on avait l'impression que j'avais été contacté spécifiquement lors de mon séjour dans mon comté.

**Le Président:** M. le député de Portneuf.

**M. Pagé:** M. le Président, je m'attendais à une réponse beaucoup mieux étoffée et non pas rela-

tive au pourquoi de la rencontre ou de la non-rencontre à Québec ou dans le comté. Ce que j'ai demandé, à ce moment, c'était si le ministre avait pris connaissance du mémoire et les considérations du ministre sur les recommandations spécifiques qui étaient formulées dans le mémoire. J'attends toujours la réponse là-dessus.

**Le Président:** M. le ministre des Terres et Forêts.

**M. Bérubé:** Effectivement, j'ai pris connaissance du mémoire. Les recommandations qui nous sont faites sont des recommandations qui ont été réitérées lors d'un colloque qui se tenait hier à Val-d'Or, regroupant le syndicat, le patronat et le gouvernement, pour discuter des problèmes particuliers de l'industrie du cuivre. La plupart de ces recommandations, sinon toutes, portent surtout sur des mesures tendant à alléger le fardeau fiscal de ces entreprises sous la forme de réduction de taxes indirectes, réduction de la taxe sur le carburant, diminution des prestations sociales à la Commission des accidents du travail, etc. Je dirige présentement vers les différents ministres concernés de telles recommandations.

**M. Pagé:** Dernière question additionnelle. C'est bien de diriger vers les ministres concernés les recommandations formulées dans ce rapport à la suite de la rencontre de Val-d'Or, mais est-ce que le ministre entend assumer le leadership de ce dossier ou si ce sera chacun des ministres concernés, soit le ministre des Affaires sociales, le ministre d'Etat au développement social, le ministre de l'Industrie et du Commerce, le ministre d'Etat au développement économique? Qui assumera le leadership dans ce dossier pour et au nom du gouvernement?

D'autre part, est-ce que le ministre entend... Je vois que le ministre est distrait par le ministre d'Etat au développement social qui doit trouver qu'il n'intervient pas souvent. Si vous voulez intervenir, vous pouvez le faire, soyez bien à votre aise, mais ne dérangez pas le ministre. C'est important, ça.

**Le Président:** M. le député de Portneuf!

**M. Pagé:** Deuxième volet de ma question, M. le Président, j'y arrive. Est-ce que le ministre entend convoquer une commission parlementaire pour entendre les parties, comme il l'a fait dans le cas des pâtes et papiers, alors que la commission parlementaire s'est penchée sur les perspectives d'avenir de l'industrie des pâtes et papiers?

**M. Bérubé:** Pour répondre immédiatement à la deuxième partie de la question du député de Portneuf, ma réponse serait non, dans la mesure où je crois que le calendrier de cette Assemblée est déjà lourdement chargé. D'autre part, comme je vous le signalais tout à l'heure, nous avons des rencontres régulières, présentement, aussi bien avec la partie syndicale que la partie patronale

concernant la situation dans l'industrie du cuivre. Nous avons même des négociations avec le gouvernement fédéral. Par conséquent, il ne me paraît pas nécessaire, pour l'instant, de tenir une commission parlementaire. D'autant plus qu'il s'agit là d'une situation appréhendée puisque présentement la situation n'est pas encore catastrophique. Il s'agit davantage de prévoir, au cas où elle devrait empirer, que de tenter de réagir beaucoup trop rapidement à une situation qui n'est pas encore trop difficile pour l'industrie. Néanmoins, pour répondre à la première partie de la question, je vous signalerai que mes collègues sont parfaitement autonomes et qu'ils n'ont pas besoin d'un leader pour les mener dans leur travail quotidien.

**Le Président:** Fin de la période de questions.  
M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Burns:** Il y aurait un certain nombre de questions au feuilleton d'aujourd'hui auxquelles nous aimerions donner un certain nombre de réponses.

**M. Lavoie:** M. le Président, n'auriez-vous pas une question de privilège, par hasard, qui devrait passer, je crois, avant la réponse aux questions?

**M. Burns:** Nous sommes encore dans la période de questions. Cela ne me fait rien, moi.

M. Lavoie: Dépôt de documents, ou quoi?

**Une Voix:** La période de questions.

M. Lavoie: Attention!

**M. Burns:** Non, ce sont des questions au feuilleton. M. le Président, c'est à votre goût, cela ne me dérange pas. Je suis même prêt à ne pas en donner, de réponses à des questions.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement, nous sommes encore à la période des questions. Immédiatement après, j'avais l'intention, normalement, comme pratique, de signaler au titre des avis à la Chambre les avis de privilège pour qu'ils puissent être soulevés après l'enregistrement des noms sur les votes en suspens.

M. Lavoie: Avec tout le respect que j'ai pour les décisions les plus justes possible, M. le Président, puis-je vous rappeler l'article 35 du règlement où il est dit que "les affaires du jour sont inscrites au feuilleton dans l'ordre suivant:

1. Tous les jours, sauf le mercredi:

a) les motions annoncées par le gouvernement;... Ce sont les affaires du jour. Si nous tournons la page, nous voyons, à la page 19 du règlement:

2. Le mercredi: — ce sont les affaires du jour —

a) les questions écrites;... Cela veut dire que nous sommes toujours dans les affaires courantes. Dans les affaires courantes, s'il y a des votes en

suspens on doit procéder au vote en vertu de l'amendement que nous avons apporté. Il est dit que les questions de privilège sont entre les affaires courantes et les affaires du jour. Je voyais que le leader du gouvernement abordait déjà les affaires du jour. C'est la raison de mon intervention.

**M. Burns:** Je n'ai pas d'objection, M. le Président, sauf qu'il me paraît beaucoup plus logique que la période des questions orales se termine par des réponses aux questions écrites. Peut-être que le règlement n'est pas aussi précis qu'il devrait l'être là-dessus.

**M. Lavoie:** Ah non! Le règlement est archiprécis et je préfère la logique du règlement à la logique du leader parlementaire du gouvernement.

**M. Burns:** Moi, cela ne me dérange pas et, si ma logique vous énerve un peu, cela ne me fait rien même de ne pas répondre aux questions.

**M. Lavoie:** En temps et lieu.

**Le Président:** En vertu de l'article 49, l'avis de privilège doit se faire avant les affaires du jour, mais, en vertu du nouveau règlement, il devrait se faire après l'enregistrement des noms sur les votes en suspens, donc après les avis à la Chambre. Ce qui serait à déplacer, c'est la réponse à des questions et motions inscrites au feuillet. Ceci dit, je vais me permettre immédiatement de signaler à la Chambre que j'ai reçu, de la part du leader parlementaire de l'Opposition officielle, un avis de privilège qui se lit comme suit. Je vous demanderai de le soulever après l'enregistrement des noms sur les votes en suspens, mais je vais le lire immédiatement.

**M. Lavoie:** Est-ce qu'il y a des votes en suspens, M. le Président?

**Le Président:** Non, mais il y a des avis à la Chambre.

"M. le Président, je désire vous informer, conformément au paragraphe 1 de l'article 49 du règlement, que j'entends soulever, avant l'appel des affaires du jour à la séance d'aujourd'hui, une question de privilège portant sur le sujet suivant: le déroulement des travaux parlementaires tenus ce matin à l'Assemblée nationale. Veuillez agréer, M. le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs. Jean-Noël Lavoie, leader de l'Opposition officielle." Alors, je vous donnerai la parole immédiatement après les avis à la Chambre pour soulever votre question de privilège.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

### Travaux parlementaires

**M. Burns:** M. le Président, je vais donner quelques avis à la Chambre. On éprouve mon bon caractère de ce temps-ci. Je dois dire que mon bon caractère résiste bien de ce temps-ci. J'ai trois avis à donner quant aux commissions parlementaires qui doivent siéger demain matin, le 24 novembre, à compter de dix heures jusqu'à midi

trente, selon une entente que temporairement j'ai prise avec des représentants du journal des Débats. Quand je dis midi trente, c'est au lieu de 13 heures, pour s'ajuster avec la direction du personnel de l'Assemblée nationale qui ne relève pas de moi, évidemment, de sorte que nos nouvelles heures de travail n'affectent pas les dispositions qui existent dans la convention collective.

Alors, toutes les commissions demain matin siégeront de 10 à 12 h 30. Il s'agit, au salon rouge, de la commission du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, relativement au projet de loi no 45; à la salle 81-A, de la commission de la présidence du conseil, de la constitution et des affaires intergouvernementales, qui poursuivra et fort probablement terminera ses travaux relativement aux mémoires déposés au sujet de la consultation populaire et, à la salle 91-A... Ici je fais appel à mes collègues de l'Opposition, qui peut-être peuvent m'éclairer. Ordinairement, cette commission des engagements financiers commence ses travaux à 9 h 30. Est-ce le voeu des membres de l'Assemblée nationale que nous maintenions cela à 9 h 30 ou bien si nous commencerons les travaux de cette commission à dix heures?

**M. Roy:** Etant donné, M. le Président, que nous devons nous retrouver ici à l'Assemblée nationale à dix heures demain matin, je pense que...

**M. Burns:** Vous êtes une journée en retard, c'était aujourd'hui.

Alors, 9 h 30, cela va? Sauf la commission des engagements financiers qui commencera ses travaux, à la salle 91-A, à 9 h 30, les deux autres commissions siégeront à dix heures. J'annonce tout de suite que, dans le cours de l'après-midi, je ferai motion, si c'est le voeu de l'Assemblée nationale, pour que la commission du travail et de la main-d'oeuvre, si elle n'a pas terminé l'examen du projet de loi no 45, poursuive ses travaux dans l'après-midi.

**M. Bellemare:** Non, non, dans l'après-midi.

### Motion pour faire siéger la commission du travail

**M. Burns:** Trois commissions, sauf qu'il y en a une qui va continuer le reste de la journée, cela va?

Pour le moment, M. le Président, je fais motion que, immédiatement après les affaires courantes, la commission du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration poursuive l'examen article par article du projet de loi no 45, au salon rouge, jusqu'à 18 heures.

**M. Bellemare:** Vote enregistré.

**Le Président:** Qu'on appelle les députés.

### Vote sur la motion

**Le Président:** Nous allons maintenant mettre aux voix la motion du leader parlementaire du

gouvernement visant à faire siéger immédiatement au salon rouge la commission du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration en rapport avec le projet de loi no 45 pour l'étude article par article. Que ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien se lever s'il vous plaît!

**Le Secrétaire adjoint:** M. Burns, Mme Guerrier, MM. Cardinal, Bédard, Laurin, Morin (Sauvé), Parizeau, Marois, Léonard, Couture, Tremblay, Bérubé, Johnson, O'Neill, Mme Ouellette, MM. de Belleval, Joron, Mme Payette, MM. Lessard, Proulx, Léger, Tardif, Chevrette, Michaud, Marcoux, Alfred, Vaugeois, Martel, Fallu, Mme Leblanc, MM. Grégoire, Bertrand, Laplante, Bisailon, de Bellefeuille, Guay, Gendron, Mercier, Laberge, Marquis, Lacoste, Ouellette, Perron, Brasclair, Clair, Gosselin, Lefebvre, Lavigne, Dussault, Charbonneau, Desbiens, Baril, Boucher, Gravel, Lévesque (Kamouraska-Témiscouata), Jolivet, Lavoie, Vaillancourt (Orford), Forget, Garneau, Mailoux, Larivière, Saindon, Saint-Germain, Raynauld, Lamontagne, Giasson, Blank, Caron, O'Gallagher, Picotte, Marchand, Gratton, Pagé, Verreault, Springate, Bellemare, Grenier, Goulet, Fontaine, Dubois, Cordeau.

**Le Président:** Que ceux qui sont contre cette motion veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**M. Roy:** Je suis pour.

**Le Président:** Que ceux qui désirent s'abstenir veuillent bien se lever, s'il vous plaît!

**Le Secrétaire:** Pour: 83 — Contre: 0 — Absentions: 0

**Le Président:** Cette motion est adoptée.

M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, je vous invite maintenant à soulever votre question de privilège.

### Question de privilège

#### Absentéisme en Chambre

##### M. Jean-Noël Lavoie

**M. Lavoie:** Ce que j'ai à dire le plus brièvement possible se réfère aux travaux parlementaires de ce matin alors que nous expérimentons un nouveau mode opérationnel pour l'Assemblée, soit de siéger de 10 heures à 13 heures. Mes propos voudraient être l'expression d'un sentiment collectif de l'Assemblée nationale. Ce que j'ai à dire ne sera pas agréable ni pour le leader parlementaire du gouvernement, ni sans doute pour le whip du gouvernement, ni non plus pour les représentants de l'Opposition officielle ni pour ceux des autres partis.

On sent, depuis quelques jours, quelques mois, une érosion catastrophique du pouvoir législatif, M. le Président. C'est une débandade générale. J'ai remarqué, la semaine dernière, à la pé-

riode des questions, une absence non seulement des ministres, mais de très nombreux députés et, je dois le dire, de très nombreux députés ministériels. Il y en aura pour tout le monde, dans mon propos. On s'est rendu compte et on se rend compte, pas seulement avec le Parlement actuel mais avec le Parlement précédent, avec tout ce qui est dévolu au Parlement, soit l'adoption de près de 200 lois par année, autant des lois publiques que des lois privées, l'étude bousculante de budgets astronomiques, des budgets de \$13 milliards qui seront possiblement de \$15 milliards l'année prochaine et, dans deux ou trois ans, peut-être de \$20 milliards, que tout le monde est bousculé, que tout le monde a beaucoup à faire. Ou on fait beaucoup ou on ne fait rien.

Ce matin, on assistait à une première expérience, et l'Opposition, dans la réforme temporaire ou expérimentale du règlement, a offert au gouvernement, le mercredi matin, une période de trois heures — où il n'y a pas de période de questions, où il n'y a pas de présentation de lois, où il n'y a pas de déclarations ministérielles, où il n'y a plus de prière, où il y a juste une petite période de recueillement très courte — continues de législation. Ce matin, c'étaient des crédits. C'est la seule période, je crois, qu'on a, dans la semaine, où le gouvernement, à 15 heures, continue de légiférer.

On a siégé, ce matin, entre 10 heures et 12 h 30, et je crois qu'en aucun moment — peut-être au tout début, je voudrais faire la réserve, vous étiez là, à 10 heures—il n'y avait quorum. Comme il y avait une commission qui siégeait, cela demandait le quorum de 20 députés. J'ai été présent ici pendant près d'une heure et on siégeait à sept ou huit députés, dix ou douze, si vous voulez. A un certain moment, vers 12 h 20, de peine et de misère, après avoir invoqué le quorum, on s'est retrouvé à 20, incluant le président. On a découvert, à ce moment-là, qu'il y avait une commission qui ne siégeait plus, ce qui demandait un quorum de 30. Nous étions toujours 20 à l'Assemblée, et, d'un commun accord, nous avons convenu de remettre la séance à 15 heures cet après-midi, parce que passer de 20 à 30 députés, il aurait pratiquement été impossible, en sonnant les cloches, pour retrouver le quorum, entre 12 h 30 et 13 heures.

Dans la réforme que le leader du gouvernement a à coeur — il a le titre de ministre responsable de la réforme parlementaire — toute l'Opposition est d'accord avec lui et tous, en hommes responsables, on réalise notre situation.

Il n'était pas facile dans l'ancien Parlement, avec 100 ou 102 députés d'un côté, de trouver un intérêt aux députés qui n'occupent pas les premières banquettes. Ce n'est pas facile de trouver la formule et j'ai voulu y contribuer alors que j'occupais un certain poste à l'Assemblée nationale. Ce n'est pas facile, c'est un défi. Le défi, l'ancien gouvernement l'avait et le gouvernement actuel l'a également. Comment trouver le moyen de faire participer tous les députés, qu'ils soient au fond ou en avant, dans les premières rangées ou en arrière? Comment les intéresser à leur rôle non seulement de législateurs, mais peut-être de protec-

teurs du citoyen dans leur milieu et tout, d'intermédiaires entre la population et l'organisme gouvernemental?

Actuellement, en parcourant le feuilleton de l'Assemblée, on se rend compte que nous avons peut-être une trentaine de projets de loi à adopter d'ici à la prorogation de la session, normalement vers le 25 décembre. Nous sommes au 23 novembre. Cela représente à peine une douzaine de journées de session, de travaux parlementaires; douze jours à peine et il reste 30 lois à voter, ce qui fait peut-être 2 1/2 lois par jour à adopter d'ici à la fin de la session, et les pièces de législation les plus importantes, comme la loi 67 et d'autres.

**M. Burns:** Cela peut prendre plus de temps.

**M. Lavoie:** On tente de faire des réformes par des moyens assez exceptionnels, entre autres par la télédiffusion et la radiodiffusion des débats. Si nous avions eu des caméras ce matin à l'Assemblée nationale, alors que nous étions à peine dix, douze ou quinze, avec une commission parlementaire, je me demande ce qu'on apporterait à la population. Comment valoriser cette institution qui s'appelle le Parlement? Je sais que le leader parlementaire du gouvernement se creuse la tête et je me la creuse aussi. Comment intéresser les députés aux travaux parlementaires alors que ce ne sont pas les lois qui manquent?

On pourrait faire des remarques du côté de l'Opposition qu'il n'y en a pas assez, que les priorités ne sont pas respectées, mais il y a quand même des lois importantes. Je me demande où est la formule. M. le Président, vous avez des responsabilités énormes. Vous êtes le représentant de ce qu'on appelle le pouvoir législatif. Il va falloir que tous les gens de bonne volonté, autant du côté du gouvernement que de l'Opposition et surtout de la présidence, s'attellent à la tâche. Dans d'autres Parlements, à Ottawa ou en Ontario, on siège le lundi. Ici, on a fait sauter la période de trois heures du vendredi. Cela manquait peut-être d'intérêt parce qu'on siégeait uniquement trois heures. Est-ce qu'il va falloir siéger six heures le vendredi? Ne vous scandalisez pas, il va peut-être falloir siéger le lundi, messieurs, et le vendredi également. Mais ce n'est pas en enlevant les trois heures du vendredi qu'on règle le problème. On vous a donné trois heures le mercredi et il n'y a rien qui se fait.

**M. Burns:** M. le Président, il ne s'agit plus d'une question de privilège, mais d'un débat.

**M. Lavoie:** Ce n'est pas une attaque contre le gouvernement, M. le Président.

**Le Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, je vous demanderais de terminer.

**M. Lavoie:** Je pense que c'est une prise de conscience — cela va leur faire plaisir — communautaire et collective, M. le Président, parce que le

Parlement, actuellement, s'en va chez le diable. De l'absentéisme, il y en a eu dans le passé, mais il y en a encore plus dans le présent. C'est tout ce que j'avais à dire.

**M. Burns:** M. le Président, j'ai également une question de privilège à cause des paroles qui viennent d'être prononcées. Cela va être très bref, beaucoup plus bref que le leader parlementaire de l'Opposition. Je veux tout simplement, d'une part, dire que j'étais un de ceux qui, ce matin, autant que le leader de l'Opposition, déplorai le fait que nous n'ayons pas quorum au moment où il a été constaté que cette absence de quorum existait.

Je dois dire, cependant, sans vouloir défendre nos collègues, tant du côté de l'Opposition que du côté ministériel, qu'il est assez important — et c'est là-dessus que je veux rétablir des faits — de se rappeler que depuis des semaines il y avait une entente à l'amiable entre les divers partis représentés à l'Assemblée nationale à l'effet que, comme il y avait des caucus qui se tenaient le mercredi, les commissions parlementaires qui avant les nouveaux amendements sessionnels à notre règlement étaient les seules à siéger le mercredi, ces commissions ajournaient naturellement et automatiquement, en vertu de cette entente à l'amiable, à midi exactement. Il y a peut-être des députés qui, n'ayant pas pris connaissance des discussions in camera entre les représentants des différents partis politiques relativement au fait qu'on essayait de sauver les trois heures du vendredi par les trois heures du mercredi matin, se sont imaginés que c'était le même régime. Je pense qu'à ce moment, c'est une première erreur, je l'admets, tant du côté ministériel que du côté de l'Opposition. Je ne pense pas, ce matin, qu'on doive croire qu'il y avait foule du côté de l'Opposition en Chambre. Lorsque le quorum a été soulevé, je pense qu'il y avait deux députés du côté...

**M. Lavoie:** M. le Président, je ne permettrai pas une intervention sur une question de privilège. Nous sommes 24 de l'Opposition officielle, actuellement.

**M. Burns:** M. le Président, je tiens à dire simplement que lorsque le quorum a été soulevé, il y avait deux députés du côté de l'Opposition officielle et il y avait deux députés du côté de l'Union Nationale. Evidemment, il y avait d'autres...

**M. Lamontagne:** Question de privilège, M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Roberval.

**M. Lamontagne:** Je tiendrais à...

**M. Burns:** Je n'ai pas l'intention de faire un débat, je pense que j'ai encore la parole. S'il y a une question de privilège...

**M. Lamontagne:** Il faudrait au moins que le leader du gouvernement...

**Le Président:** M. le député de Roberval, je vous reconnaitrai immédiatement après.

**M. Burns:** Je dis simplement, M. le Président, que c'est une première expérience, c'est un premier mercredi où nous devons siéger. L'expérience peut-être avoir des ratés au départ, il peut-être y avoir des choses qui ne fonctionnent pas nécessairement très bien. Le leader de l'Opposition officielle va admettre qu'en 1971, lorsque nous avons modifié le règlement sous son égide, il y a eu, pendant un bout de temps — je le lui rappelle simplement à titre d'exemple — le phénomène que tous nous avons connu et sur lequel nous nous sommes penchés, des amendements qui arrivent au rapport. Cela a pris un certain temps avant de roder la machine là-dessus.

**M. Gratton:** M. le Président, question de règlement.

**M. Burns:** C'est la première semaine où cela arrive, je tente de rétablir des faits.

**M. Gratton:** Question de règlement, M. le Président.

**Une Voix:** A l'ordre!

**M. Gratton:** Question de règlement, M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Gatineau.

**M. Gratton:** Ce n'est pas parce qu'on est assis en arrière qu'on n'a pas le droit de se lever sur une question de règlement.

Je rappellerai, M. le Président, tout simplement que ce qu'est en train de faire le député de Maisonneuve est exactement ce qu'il n'a pas permis et ce que vous n'avez pas permis hier au député de Bonaventure, de faire suite à une question de privilège qu'avait soulevée le député des Îles-de-la-Madeleine. Une question de privilège ne doit pas soulever de débat. Il pourra rétablir les faits en déposant un document, comme le député de Bonaventure est obligé de le faire.

**M. Pagé:** Qu'il respecte le règlement.

**Le Président:** Le député de Gatineau, vous avez parfaitement raison. L'article 50 interdit, sur une question de privilège, de soulever un débat. La difficulté, pour la présidence, dans le cas qui nous occupe, c'est quand un député, à la suite d'une question de privilège, soulève lui-même une question de privilège en rapport avec les propos qui ont été prononcés durant que la question de privilège était soulevée. Si j'ai bien compris, c'est là ce que le leader parlementaire du gouvernement a fait, il a soulevé une question de privilège, ce qui est distinct de ce qui s'est déroulé hier après-midi alors que M. le chef de l'Opposition officielle n'a pas soulevé de question de privilège.

Je ne voudrais pas qu'on abuse de ce genre de question de privilège.

**M. Roy:** Question de privilège, M. le Président, en vertu de l'article 49, paragraphe 2. On a fait part, tout à l'heure, qu'à dix heures ce matin il n'y avait que deux députés du côté de l'Opposition officielle et deux députés du côté de l'Union Nationale. Je ne peux pas laisser passer ce qui a été dit sans dire un mot, puisque, effectivement, à dix heures pile, M. le Président, j'étais ici ce matin, j'étais même arrivé au moment où la présidence s'est présentée à l'Assemblée nationale avec les officiers et j'ai participé ce matin à l'étude des crédits supplémentaires avec mes collègues.

Je n'accepte pas qu'on dise qu'il n'y avait que quatre députés de l'Opposition présents ce matin; effectivement, j'étais ici comme d'habitude.

**Le Président:** M. le député de Beauce-Sud, voilà une vraie question de privilège.

**M. Lamontagne:** Question de privilège, M. le Président.

**M. Burns:** M. le Président, je n'ai même plus le goût d'intervenir. Faites comme si j'avais fini, M. le Président.

**Le Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Burns:** M. le Président, je n'ai plus le goût d'intervenir, faites comme si j'avais terminé mon intervention.

**M. Lamontagne:** On a le droit de rectifier des faits mentionnés par le leader du gouvernement. J'ai en main le texte au moment où le quorum a été appelé. Le leader de l'Opposition officielle a lui-même compté.

**Le Président:** M. le député de Roberval, s'il vous plaît!

**M. Lamontagne:** C'est une question de privilège à titre de député-whip. Il a dit qu'au moment où le quorum a été demandé ce matin il y avait deux députés de l'Opposition officielle. On l'a ici enregistré, il y avait huit députés ministériels, un président et les autres étaient des membres de l'Opposition, on en avait 20. C'est marqué ici.

**Le Président:** Très bien, je vous remercie.

**M. Burns:** Avez-vous eu un vote à ce moment pour constater ça?

**Le Président:** Affaires du jour.

**M. Vaugois:** M. le Président, question de règlement.

**Le Président:** M. le député de Trois-Rivières.

**Des Voix:** Bon!

**M. Vaugois:** Ecoutez, je ne parle pas souvent. Je veux apporter ma contribution. Je me servirai pour cette intervention, étant donné que l'ar-

tide 50 clarifie la question, de l'article 79 qui dit que, si un député désire qu'action soit prise à la suite d'une question de privilège qu'il a soulevée, il doit le proposer par une motion annoncée.

Ce qu'a soulevé le leader de l'Opposition est très important. Il a, au départ, rappelé cette érosion du pouvoir législatif que nous sommes plusieurs à regretter dans cette Chambre; certainement, il avait à l'esprit des réformes autres que celles qu'il a déjà engagées et menées à terme. Il a également soulevé la question du quorum. Je pense bien qu'il n'a pas fait cette intervention uniquement pour nous faire perdre du temps; il avait, là encore je pense, à l'esprit des réformes et des améliorations soit pour nous justifier d'être présents soit encore pour réviser cette question du quorum. Il sait mieux que moi que notre quorum est fort élevé pour le nombre de parlementaires qui siègent ici. Au Parlement d'Ottawa, qui nous sert parfois d'exemple, le nombre de députés est beaucoup plus élevé et le quorum est inférieur. Pour le Parlement britannique, sur un nombre peut-être cinq fois plus élevé de députés, on a un quorum inférieur au nôtre.

Si le parlementarisme britannique nous a inspirés en 1972 au moment de l'Acte constitutionnel on pourrait, aujourd'hui encore, s'en inspirer peut-être pour réviser cette question du quorum. Autrement dit, j'inviterais, en tant que député membre de cette Chambre, le leader à donner suite à l'article 79 et à prendre l'initiative — à la suite de la question de privilège qu'il a soulevée et à laquelle j'attache beaucoup d'importance — d'une motion annoncée pour que nous puissions discuter, à partir d'une motion annoncée, de ce double problème qu'il a soulevé et que je reconnais comme étant d'une grande importance.

**M. Pagé:** Vous voulez baisser le quorum, c'est ça?

**M. Picotte:** Cinq.

**M. Lavoie:** M. le Président, étant donné que le député de Trois-Rivières m'a fait une invitation, je peux dire qu'on pourrait diminuer le quorum, mais je ne sais pas si ce serait la solution...

**M. Pagé:** Ce n'est pas la solution, voyons!

**M. Lavoie:** ... positive et constructive.

**M. Picotte:** On pourrait demander seulement un comme quorum, le Président.

**M. Lavoie:** On pourrait considérer la façon de la Chambre des Lords, en Angleterre, où le quorum est de deux, mais je ne sais pas ce que viendrait faire la télévision dans nos travaux.

**Le Président:** Affaires du jour.

#### Travaux parlementaires

**M. Bellemare:** M. le Président, en vertu de

l'article 34. Est-ce l'intention du leader parlementaire d'appeler les trois projets de loi suivants: 60, 61 et 63? Quand a-t-il l'intention de le faire? La Loi modifiant la Loi de la taxe sur les repas et l'hôtellerie, la Loi modifiant la Loi de l'impôt sur la vente en détail et la Loi de la taxe sur la publicité électronique. Quand a-t-il l'intention de les convoquer? Là, on n'a plus d'horaire.

**M. Burns:** Le plus tôt possible.

**M. Bellemare:** Oui, mais quand?

**M. Burns:** Possiblement demain, si le ministre des Finances est disponible, mais je crois que demain il ne l'est pas. En tout cas, il me reste à vérifier. C'était dans mes projets, si on avait été moins "verbeux", à l'occasion de l'examen du budget supplémentaire de les appeler immédiatement après.

Malheureusement, le ministre des Finances a vu tout le temps ou à peu près tout le temps qui était consacré à son budget être utilisé, c'est-à-dire qu'on a fini à midi vingt, ce qui donnait exactement les huit heures prévues par le règlement. Si on n'avait pas utilisé ces huit heures, j'avais l'intention de rappeler immédiatement après ces trois projets de loi.

Maintenant, je vais être obligé de refaire toute ma consultation avec le ministre des Finances, en fait le ministre du Revenu et ses services.

**M. Bellemare:** Cela me va, vous nous aviserez. Si ce n'est pas par la feuille ordinaire ce sera par la Chambre, parce que je dis que même s'il y a eu certaines critiques au sujet du mémo que vous nous transmettiez, cela nous permettait, nous, les faibles, les humbles, de nous préparer en conséquence et de pouvoir faire une certaine... J'espère bien que vous allez revenir...

**M. Burns:** C'était une bonne affaire, n'est-ce pas?

**M. Bellemare:** Je le dis et je le répète, nous, on avait une orientation qui était merveilleuse...

**M. Burns:** Moi aussi je trouvais cela.

**M. Bellemare:** Je trouvais que c'était une bonne façon. Mais le bill 67, M. le Président, quand...

**Le Vice-Président:** A l'ordre! A l'ordre! Je demanderais que ce ne soit pas une conversation à deux.

**M. Bellemare:** Oui, pour ne pas avoir à me relever, en vertu de l'article 43...

**M. Burns:** Mon bureau est toujours ouvert, si vous voulez venir me parler de cela, cela ne me fait rien.

**Le Vice-Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Bellemare:** Non, non, je peux lui dire que c'est par son bureau aussi que je sais bien des choses, parce que c'est son bureau que j'appelle et on me donne des bons renseignements. Merci. Mais je voudrais savoir aussi — là-dessus je n'ai pu avoir de réponse ce matin — si on va réimprimer le projet de loi 67. A cause de la masse énorme d'amendements qui sont là, est-ce qu'on va le réimprimer pour faire un bill qui soit plus facile?

**M. Burns:** Non, on ne réimprimera pas le bill 67. On ne le réimprimera pas.

**M. Bellemare:** Non.

**M. Burns:** Evidemment, dans sa forme définitive, il sera réimprimé, puisqu'il y a beaucoup d'amendements.

**M. Bellemare:** Oui.

**M. Lavoie:** Dans les statuts est-ce qu'il va être réimprimé?

**M. Burns:** Oui, monsieur, c'est ce que je viens de répondre au député de Johnson.

**M. Bellemare:** Est-ce que vous aurez le temps de l'adopter avant le 25 décembre?

**M. Burns:** Oui, monsieur.

**M. Bellemare:** Vous êtes optimiste.

**Une Voix:** Ce ne sera pas un cadeau de Noël, cela va être un cadeau de Grec.

**M. Burns:** M. le Président, maintenant que les questions en vertu de l'article 34 m'ont été posées, j'aurais, puisqu'on est rendu, sauf erreur, aux affaires...

**Le Vice-Président:** Aux affaires du jour, et qu'en vertu de l'article 35 maintenant nous commençons par les réponses écrites et les dépôts de documents.

**M. Burns:** Voilà, M. le Président.

**M. Lavoie:** ... soupé.

**Le Vice-Président:** J'appelle l'article 35 et je demande au leader parlementaire de faire ses réponses et les dépôts.

#### Questions inscrites au feuillet

**M. Burns:** M. le Président, il y a un certain nombre de questions qui nous ont été posées de façon écrite et nous avons un certain nombre de réponses à leur apporter. A l'article 1, M. le Président, il s'agit d'une question de M. Raynaud. Je fais motion pour que cette question soit transformée en motion pour dépôt de document.

**Le Vice-Président:** Cette motion sera-t-elle adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Adopté.

**M. Burns:** Alors dépôt de document par M. Tremblay.

**Le Vice-Président:** M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

**M. Tremblay:** Il me fait plaisir de faire le dépôt de ce document.

**Le Vice-Président:** Dépôt reçu.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Burns:** M. le Président, à l'article 2, il s'agit d'une question de M. Mackasey. Je fais également motion pour que cette question soit transformée en motion pour dépôt de document.

**Le Vice-Président:** Cette motion sera-t-elle adoptée?

**M. Lavoie:** Vote non enregistré.

**Une Voix:** A main levée.

**M. Lavoie:** On pourrait avoir un vote enregistré aussi.

**M. Burns:** On pourrait voter à chacune si vous voulez. Après tout c'est la journée des députés.

**Le Vice-Président:** Est-ce que cette motion sera adoptée? Sérieusement, est-ce que cette motion sera adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté.

**M. Burns:** Alors, dépôt par M. Tremblay.

**Le Vice-Président:** Adopté.

M. le ministre de l'Industrie et du Commerce.

**M. Tremblay:** M. le Président, il me fait plaisir de faire le dépôt de ce document.

**Le Vice-Président:** Dépôt reçu.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Burns:** M. le Président, à l'article 7, il y a une question de M. Russell. Je ferais motion également pour qu'on transforme cette question en motion pour dépôt de document.

**Le Vice-Président:** Vous courez après un vote. Cette motion sera-t-elle adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Adopté.

**M. Burns:** M. le Président, j'ai l'honneur, au nom du ministre des Transports, M. Lessard, de déposer ce document.

**Le Vice-Président:** Le dépôt est reçu.  
M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Burns:** M. le Président, à l'article 35, il s'agit d'une question de M. Pagé, réponse de M. Bédard.

**M. Bédard:** M. le Président, j'ai lu la question et j'y réponds, (voir annexe).

**Le Vice-Président:** M. le ministre, je vous en félicite, c'est en français.

**M. Burns:** Nous avons tenté de franciser cette réponse. M. le Président, c'est une première d'ailleurs. Je signale que le ministre de la Justice vient de donner une réponse tout à fait française qui est contraire au fameux "lu et répondu" qui est une traduction mauvaise du "read and answered" anglais.

**Le Vice-Président:** Ne me faites pas participer au fond du débat. J'ai simplement félicité le ministre pour son excellent français. Continuez.

**M. Burns:** Non, je le signale, M. le Président. Je tiens à le signaler. Je pense qu'il était normal que le grand justicier du Québec nous ouvre le chemin. M. le Président, à l'article 38), il s'agit d'une question de M. Pagé. Je propose que cette question soit transformée en motion pour dépôt de documents.

**Le Vice-Président:** Cette motion sera-t-elle adoptée?

**Une Voix:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Adopté.

**M. Burns:** M. le Président, au nom de M. Marois, j'ai l'honneur de déposer les documents concernés.

**Le Vice-Président:** Le dépôt est reçu par l'Assemblée nationale, M. le leader parlementaire.

**M. Burns:** A l'article 46), question de M. Goulet, réponse de M. Tardif.

**M. Tardif:** M. le Président, j'ai pris connaissance de la question et j'y réponds, (voir annexe).

**M. Burns:** L'article 59), M. le Président, question de M. Goulet, réponse de M. O'Neill.

**M. O'Neill:** M. le Président, j'ai étudié la question et voici ma réponse, (voir annexe).

**M. Burns:** L'article 60), M. le Président, il s'agit d'une question de M. Shaw. J'ai l'honneur de répondre à cette question, n'en ayant pas pris connaissance, M. le Président. Mais, au nom du ministre, M. Lazure, j'ai l'honneur de répondre à la question, (voir annexe).

A l'article 74), question de M. Picotte, réponse de M. Tardif.

**M. Tardif:** M. le Président, j'ai pris connaissance de la question et on indique où trouver la réponse, (voir annexe).

**Le Vice-Président:** On peut changer le rituel de la messe et celui de l'Assemblée nationale, mais il ne faudrait quand même pas exagérer.

**M. Burns:** M. le Président, ce qui est important c'est quand même que les réponses soient données à des questions. Je pense qu'on fait notre possible, du moins on démontre qu'on fait notre possible.

**M. Picotte:** Vous avez raison. Méfiez-vous du président.

**M. Burns:** M. le Président, article 82), il s'agit d'une question de M. Verreault, réponse de M. Duhaime.

**M. Duhaime:** M. le Président, j'ai pris connaissance de la question; il me fait plaisir d'y apporter réponse, pour un montant de \$100 000 au village québécois de Drummondville, (voir annexe).

**M. Burns:** Finalement, M. le Président, à l'article 113), il y a une motion pour dépôt de documents de M. Forget, et j'ai l'honneur de déposer les documents au nom de M. Lazure.

**Le Vice-Président:** Dépôt reçu.

**Une Voix:** Adopté.

**Le Vice-Président:** La motion était déjà adoptée, M. le député de Laval.

**M. Bellemare:** Est-ce que le leader du gouvernement me permettrait de vous signaler qu'il y a encore beaucoup de questions qui datent du mois d'avril et du mois de mai auxquelles nous n'avons pas reçu de réponses?

**M. Burns:** Il n'en reste plus du mois d'avril.

**M. Bellemare:** Il y en a une ici du 22 avril.

**M. Burns:** A quelle place?

**M. Bellemare:** A la page 46, le 23 mars, une motion de M. Pagé; à l'article 110) une autre de M. Giasson; à l'article 111)...

**M. Burns:** Une minute, s'il vous plaît. Vous allez me donner cela. Quelle page?

**M. Bellemare:** La page 46, motion de M. Pagé, ordre de l'Assemblée.

**M. Burns:** Des motions, oui, mais il ne reste plus de questions du mois d'avril.

**M. Bellemare:** Il en reste une du mois de mai, l'article 3).

**M. Burns:** Il en reste même 4 du mois de mai.

**M. Bellemare:** O'Gallagher et Bellemare.

**M. Roy:** Article 108), 23 mars, ordre de l'Assemblée que soit déposée copie de correspondance, mémoire, rapports. Le 23 mars.

**M. Burns:** Je suis bien d'accord. J'ai pris connaissance de toutes ces questions. M. le Président, si vous me permettez, c'est important que j'y réponde.

**Le Vice-Président:** Un instant, je suis debout.

**M. Burns:** Vous avez raison.

**Le Vice-Président:** A la journée des députés, justement, M. le député de Laval, j'aimerais bien que les députés ne s'adressent pas à la présidence ou parlent à travers la Chambre assis, deux ou trois à la fois, ou soient debout quand le président est debout. Cela fait perdre le temps de cette journée des députés. M. le leader parlementaire du gouvernement, brièvement, s'il vous plaît.

**M. Burns:** M. le Président, je tiens à rappeler à l'Assemblée qu'il n'y a qu'une question ou qu'une motion, si on veut parler des motions. Je suis sûr que le député de Johnson est au courant de cela. Il y a seulement une motion par deux semaines, lorsque la motion est débattable, qui peut être soumise à l'Assemblée. Celle à laquelle il me réfère c'est, entre autres, l'article 100 au nom de M. Biron.

**M. Lavoie:** Voyons. Soyons sérieux. Il est 17 heures et on n'a pas encore commencé à travailler.

**M. Burns:** C'est à cause de qui?

**M. Lavoie:** Jeudi passé c'était pareil.

**M. Burns:** A cause de qui?

**M. Lavoie:** A cause de votre verbiage et de votre radotage.

**M. Burns:** J'essaie de répondre aux questions.

**M. Lavoie:** On sait qu'à 100 que c'est une motion. Prenez donc 106, 107, 108.

**M. Burns:** 100, 101, 102, 103, 104.

**M. Lavoie:** M. le Président, ce sont des motions qui peuvent être débattues le mercredi.

**Le Vice-Président:** Nous avons commencé à 10 heures ce matin. Nous savons à quelle heure nous avons suspendu. Nous avons entendu la

question de privilège de M. le député de Laval. Nous en sommes dans des questions qui amènent de longues réponses. Par conséquent, je pense que nous avons terminé la question des motions pour dépôt, des dépôts et des réponses écrites. Nous pourrions immédiatement procéder à l'étude du projet de loi 190 si ce projet est appelé.

**M. Burns:** M. le Président, je veux quand même relever une chose. On a beau dire verbiage et tout ce que vous voulez...

**M. Lavoie:** M. le Président...

**M. Burns:** ... mais qu'on fasse une évaluation des questions. J'aimerais qu'un politologue se pose la question sur le type de questions qui nous sont posées depuis le début, le nombre d'heures de recherches, combien cela coûte au gouvernement pour se pencher sur ces questions, et après cela on nous demandera qui fait perdre le temps de qui. Cela me ferait bien plaisir qu'on fasse cette recherche.

**Le Vice-Président:** Les messages de tous étant passés, pourrions-nous en venir au sujet de ce jour?

**M. Burns:** M. le Président, il m'apparaît — du moins c'est l'indication qu'on m'avait donnée — que le projet de loi inscrit au nom de M. Lavoie devrait être appelé. C'est l'article 157.

**Le Vice-Président:** Ce projet de loi est l'article 157.

**M. Burns:** C'est bien cela.

### Projet de loi no 190

#### Deuxième lecture

**Le Vice-Président:** Ce projet de loi a été lu en première lecture. J'invite M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle à faire motion de deuxième lecture du projet de loi no 190, Loi modifiant la Loi électorale. M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle.

#### M. Jean-Noël Lavoie

**M. Lavoie:** M. le Président, je tiens à assurer mes collègues que je n'ai pas l'intention d'épuiser un droit de parole de vingt minutes que me donne le règlement. Il s'agit d'un projet de loi d'intérêt public présenté par un député. La raison pour laquelle j'ai présenté ce projet de loi est la suivante. Depuis quelques années, il y a une tradition qui existe voulant que les fonctionnaires ou les grands commis de l'Etat qui ont vraiment un rôle particulier à jouer dans notre société relèvent tout particulièrement de l'Assemblée nationale. Il n'y en a pas une pléiade, M. le Président. C'est assez limité. Il y a le Vérificateur général des comptes, l'ombudsman ou le Protecteur du citoyen. Je ne

dirai pas une autre expression que m'a soufflée à l'oreille le leader parlementaire du gouvernement. Vous m'aviez soufflé un autre mot pour l'ombudsman.

**M. Burns:** L'ombudswoman.

**Le Vice-Président:** C'est ce qu'il vient de dire. L'ombudswoman.

**M. Lavoie:** Il y en a même un autre que m'avait suggéré le leader parlementaire du gouvernement que je ne mentionnerai pas. Il y a le président et les membres de la Commission des droits de la personne.

Tout récemment, d'après une nouvelle loi, la loi no 2, il y a le directeur général du financement des partis politiques. Je trouvais, en toute logique, normal qu'un fonctionnaire aussi important, qui est le grand surveillant du jeu de la démocratie au Québec, qui doit surveiller notre élection, la vôtre, M. le Président, celle de tous les membres de cette Assemblée, soit au-dessus de tout soupçon, de tout reproche. Le directeur général des élections, anciennement appelé le président général des élections, je trouvais que, dans cette continuité, que ce haut fonctionnaire de l'Etat devrait être nommé par les deux tiers de l'Assemblée.

En vertu de la loi 2, le directeur général du financement des partis politiques, qui aura un rôle très important à jouer, mais que, dans la hiérarchie, je considère un peu moindre que celui du directeur général des élections, est nommé aux deux tiers de l'Assemblée. Je trouvais que, dans cette lancée de nominations de haut fonctionnaires par l'Assemblée nationale, il était tout à fait logique, normal d'inclure le directeur général des élections. D'ailleurs, la preuve en est que, dès que ce projet de loi a été présenté en première lecture à l'Assemblée, il y a eu une expression d'opinions autant de la part du premier ministre que du leader parlementaire du gouvernement, à savoir que c'était vu d'un bon oeil, cette modification.

Il est vrai que, dans le passé, ce haut fonctionnaire était nommé à la majorité simple de l'Assemblée. Il est vrai, également, que celui qui occupe le poste, actuellement, est en fonction depuis au-delà de 30 ans. A ma connaissance, il était sans doute le seul fonctionnaire, à ce moment-là, nommé par l'Assemblée nationale. Il n'y a pas eu de prises de bec ou de soubresauts d'aucune façon, il n'y en a pas eu d'autre de nommé depuis 35 ans, mais nous sommes un peu dans du droit nouveau. C'est pour cette raison, d'ailleurs, que j'ai pris l'initiative de le faire; ce n'est pas que je craignais que le gouvernement ne puisse pas apporter lui-même cette amélioration. Mais je sais que le gouvernement a toujours une masse importante, une multitude de lois à apporter dans tous les domaines des activités privées et publiques aujourd'hui. En l'apportant moi-même, j'étais sûr, dans un sens, que le gouvernement n'oublierait pas d'apporter cette réforme. C'est le but pour lequel je l'ai présenté, c'est un projet de loi, d'ailleurs, qui ne suscite aucune difficulté, qu'un sim-

ple député peut présenter parce que cela n'amène pas de dépenses additionnelles. Ce n'est pas ce qu'on appelle, entre guillemets "un money bill", c'est de l'initiative de tout député. Si le gouvernement voulait prendre la responsabilité de ce projet de loi, je n'aurais aucune objection pour faciliter son adoption parce qu'on sait que ce projet de loi ne peut être débattu et discuté qu'un mercredi. Aujourd'hui nous avons la deuxième lecture. Suivant notre règlement, il faudrait que ce projet de loi soit déposé en commission plénière ou en commission élue, qu'il revienne à l'étape du rapport, si c'est en commission élue, et qu'il y ait l'étape de la troisième lecture. Si le gouvernement voulait prendre la responsabilité de ce projet de loi, je serais prêt à retrancher mon nom de la première page du projet de loi.

De toute façon, je pense que c'est dans une modification normale de notre mode opérationnel, actuellement, dans le processus démocratique de nos élections.

Je termine mon intervention, M. le Président, en souhaitant que ce projet de loi puisse rallier l'unanimité de cette Assemblée.

**Le Vice-Président:** M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle — un instant, s'il vous plaît, M. le député de Mégantic-Compton — je pense que vous ne ferez pas motion pour que votre nom soit retranché, c'est un voeu pieux. Normalement, je demanderais, selon la tradition parlementaire, à un représentant du gouvernement de s'exprimer sur le sujet, M. le député de Mégantic-Compton.

**M. Grenier:** D'accord!

**Le Vice-Président:** Selon la tradition, vous serez le suivant.

M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Robert Burns**

**M. Burns:** M. le Président, mon intervention sera très brève. J'ai pris connaissance du projet de loi présenté par le député de Laval. Je dois dire que je serai favorable à l'adoption de la deuxième lecture du projet de loi du député de Laval pour une raison bien simple, M. le Président, c'est qu'en plus de tous les arguments qu'il nous a donnés, c'est-à-dire que certains grands commis de l'Etat, comme le Vérificateur général du Québec, comme la loi no 2 sur le financement des partis politiques qui a été adoptée au mois d'août nous le dit relativement au directeur général du financement des partis politiques, comme, également, la Loi concernant le Protecteur du citoyen, établi, jusqu'à un certain point, la politique que certains de ces grands commis de l'Etat doivent être, sinon apparaître, plus indépendants que d'autres à l'endroit de l'Exécutif, ils doivent être nommés aux deux tiers de l'Assemblée nationale...

Je connais un autre précédent, je crois, c'est celui du poste de président de la Commission des droits de la personne qui doit être nommé, et tous les membres, d'ailleurs, de la Commission des

droits de la personne, sauf que ce sont des gens, si je ne m'abuse, M. le Président, qui relèvent directement du ministre de la Justice plutôt que de l'Assemblée nationale comme telle. Tous ces gens, on a consacré le principe qu'ils devaient avoir suffisamment d'indépendance à l'endroit de l'Exécutif. Une indépendance qui est encore plus grande que celle d'un sous-ministre, plus grande que celle d'un secrétaire général au Conseil exécutif, que celle d'un secrétaire général adjoint de l'Exécutif. Donc, ces gens doivent se faire nommer par les deux tiers de l'Assemblée nationale.

De sorte que, sur le principe, il n'y a aucune difficulté en ce qui me concerne. Je classe dans cette catégorie, évidemment, le directeur général des élections. Il m'apparaîtrait que si le directeur général du financement des partis politiques doit être nommé aux deux tiers des votes des membres de l'Assemblée nationale, il va de soi que le directeur général des élections doit aussi être nommé avec cette proportion de membres de l'Assemblée nationale l'appuyant. Ce qui veut dire, par exemple, que dans le cas présent, au moins deux partis politiques appuieraient de façon unanime une telle nomination.

De sorte que je n'ai aucune difficulté à suivre ce raisonnement. Si d'emblée je me range immédiatement et sans aucune difficulté derrière le projet de loi, si je dis immédiatement que je serai prêt à voter pour le projet de loi présenté par le député de Laval, c'est qu'il y a aussi une autre raison. Je ne voudrais surtout pas faire de la mesquinerie à ce sujet et dire: Cela figurait dans mes projets comme ministre d'Etat à la réforme électorale et parlementaire pour le printemps prochain, dans un projet de loi qui se voulait plus global qu'une modification partielle comme celle-là. Mais comme l'occasion nous est donnée de nous prononcer à ce sujet, je me dis que, comme cela figurait déjà dans nos projets, je ne vois pas pourquoi, de façon mesquine, je ne donnerais pas mon consentement à un des éléments que nous voulions inclure dans une espèce de réforme plus globale.

Dans ce sens, M. le Président, je n'ai aucune espèce de réticence à voter pour ce projet de loi. Je ne verrais pas pourquoi, dans l'immédiat, on n'adopterait pas la deuxième lecture du projet de loi.

J'en ai parlé au député de Laval à l'heure du lunch, quant à l'adoption du projet de loi lui-même, évidemment, à partir du moment où la deuxième lecture aura été adoptée, je pense que cela devient un ordre de la Chambre. A ce moment, c'est un peu le leader parlementaire du gouvernement qui aura à diriger le projet de loi ailleurs. Je suggère qu'après qu'on aura adopté le projet de loi en deuxième lecture, il soit déféré à la Commission de la présidence du conseil et que cela nous permette, entre-temps, puisqu'il s'agit d'un projet de loi d'un député qui n'a pas, comme tel, été soumis au comité de législation, de le soumettre au comité de législation pour en voir la cohérence législative. Cela me permettra également de vérifier auprès du Conseil des ministres d'autres aspects du projet de loi.

Entre autres, je me pose simplement des questions, sans entrer dans le détail, quant à l'utilisation des mots "dont le traitement, à compter du 1er janvier 1975, est égal à celui du juge en chef de la Cour provinciale". Actuellement, tout le monde le sait, la personne qui détient ce poste de directeur général, le juge Drouin, est payée comme le juge en chef de la Cour provinciale et ceci à cause d'une résolution que nous avons adoptée en Chambre, il y a quelques années.

D'autre part, tout le monde sait aussi que le juge Drouin devra incessamment prendre sa retraite, donc qu'il devra être remplacé. A ce moment-là, je ne suis pas certain que le même statut de juge en chef sera donné au successeur de celui qui occupe le poste depuis au-delà de 32 ans, sinon 33 ans, c'est-à-dire le juge Drouin. C'est pour cela que, quant à cet aspect, lorsque nous examinerons le projet de loi article par article, peut-être aurons-nous des suggestions à faire là-dessus pour se garder une certaine souplesse, une certaine flexibilité. Quant au principe de la nomination aux deux tiers des voix de l'Assemblée nationale, aucune espèce de problème. C'est le principe, comme je peux le comprendre, du moins c'est comme cela qu'on le lit dans la note explicative: "Ce projet de loi prévoit que la résolution par laquelle est nommé le directeur général des élections devra désormais être approuvée par les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale". Quant à ce principe, aucune réticence de notre part et nous voterons sans aucune difficulté en faveur du projet de loi en deuxième lecture.

**Le Vice-Président:** Merci, M. le leader parlementaire. Je comprends que, comme leader parlementaire de l'Opposition officielle, vous ne faites pas une motion du vœu que vous exprimez à la fin de votre intervention?

**M. Burns:** Non, aucunement.

**Le Vice-Président:** De toute façon, je ne l'accepterais point.

**M. Burns:** Je disais un peu ce que j'ai dit en conversation privée avec le leader de l'Opposition que, possiblement, on aurait des suggestions plus précises à faire, lorsqu'on étudiera le projet de loi article par article.

**Le Vice-Président:** Après le vote en deuxième lecture.

M. le député de Mégantic-Compton.

**M. Fernand Grenier**

**M. Grenier:** Tout à fait brièvement, M. le Président, je n'ai pas l'intention de reprendre l'argumentation qui nous a été éloquentement donnée par le leader de l'Opposition officielle et qui a été complétée par le leader du gouvernement. Nous voterons, bien sûr, en faveur de ce projet de loi parce que nous avons, nous aussi, comme l'ensemble des députés, compris que ce poste qui se reflète sur toute la province doit être presque una-

niment accepté, si on veut donner à cette personne la possibilité de jouer un rôle efficace. Nous discutons à la commission sur le référendum et plusieurs propositions allaient dans ce sens quant à un projet de loi qui pourrait être contesté lorsqu'on parle du référendum en particulier; on se demande s'il ne devrait pas être appuyé aux deux tiers des votes.

C'est un peu ce principe que cela rejoint par la bande quand on parle du directeur général des élections à qui on veut donner toute la crédibilité possible. Si cet homme veut sentir l'appui dont il a besoin et sentir qu'il est crédible, je pense qu'il doit être appuyé par au moins les deux tiers des membres de cette Chambre. Quant à nous, je pense que c'est tout à fait dans l'ordre. Quant à la technique à savoir si ce projet, comme l'a signalé le leader de l'Opposition officielle, doit être patronné par le leader de l'Opposition, on en viendra vite à une entente là-dessus. Si on veut adopter la deuxième lecture, inutile de vous dire que nous sommes prêts immédiatement et que notre parti se réjouit que cet homme soit choisi par les deux tiers de la Chambre.

**Le Vice-Président:** Madame, messieurs, est-ce qu'il y a un droit de réplique qui est exercé?

**M. Lavoie:** Dans mon droit de réplique, je dis que la leader a parfaitement raison; il devra être soumis au comité de législation, parce que je crois que, dans l'article premier, on a oublié une référence à l'adoption de la loi 2, entre autres, où on a changé le nom de président général des élections pour directeur général des élections.

**M. Burns:** Quoique vous le dites dans votre projet de loi. Vous utilisez le terme "directeur général".

**M. Lavoie:** Oui, mais il faudrait référer, au point de vue de la concordance, à la loi 2.

**M. Burns:** C'est cela.

**M. Lavoie:** Si on peut passer à l'adoption du principe en deuxième lecture, avant d'aller en commission ou de faire les écritures, s'il y a lieu, vous aurez le temps de faire vérifier cela par votre comité de législation.

**M. Burns:** D'accord.

**Le Vice-Président:** Mesdames et messieurs, je demande si cette motion de deuxième lecture du projet de loi no 190, présentée par M. le leader parlementaire de l'Opposition officielle, sera adoptée.

**M. Burns:** Adopté.

**M. Lavoie:** Adopté.

**Le Secrétaire adjoint:** Deuxième lecture de ce projet de loi.

**Le Vice-Président:** Est-ce qu'il y a un renvoi?

**M. Burns:** C'est la première fois que cela arrive qu'un projet de loi de l'Opposition soit accepté, du moins à ma connaissance. C'est arrivé, je pense, il y a de nombreuses années, avant que je siège à l'Assemblée nationale. Je m'étais essayé à de nombreuses reprises sans succès. Je présume que c'est le boulot maintenant du leader du gouvernement...

**Le Vice-Président:** Vous ne présumez pas, M. le leader parlementaire, c'est maintenant votre rôle d'entamer les procédures nécessaires à l'adoption de ce projet de loi.

#### Motion de renvoi à la commission permanente

**M. Burns:** D'accord. Je prends la responsabilité du bébé que vient de me donner le député de Laval, et je propose que le projet de loi no 190 soit déferé à la commission de la présidence du conseil, de la constitution et des affaires intergouvernementales.

**Le Vice-Président:** Cette motion sera-t-elle adoptée?

**M. Lavoie:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Motion adoptée.

**M. Lavoie:** Maintenant, tel qu'il a été convenu hier, si vous n'avez pas d'objection, du fait que nous avons fini cet article du feuilleton, on pourrait passer à une motion inscrite au nom de Mme Lavoie-Roux, député de L'Acadie, à l'article 119, qui pourrait continuer mercredi prochain. Je pense bien qu'il serait difficile de terminer aujourd'hui.

**M. Burns:** Pendant qu'on en est à ces consentements, cela ne me dérange pas, mais pour éviter des difficultés, devons-nous comprendre que, même si Mme le député de L'Acadie n'a pas, dans le fond, un mercredi complet, aujourd'hui, elle aura ce mercredi-ci et l'autre mercredi afin que, par la suite, on puisse passer à autre chose? D'accord?

**M. Lavoie:** En ce qui nous concerne, nous donnons notre consentement à ce que ce débat se termine mercredi prochain au plus tard.

**M. Grenier:** Je n'ai pas participé au débat, c'est le leader qui a cette responsabilité et il est à l'étude du projet de loi no 45.

**M. Burns:** C'est le leader adjoint, le député de Richmond.

**M. Grenier:** Est-ce qu'il y avait eu consentement antérieurement lors de la rencontre?

**M. Burns:** Oui.

**M. Grenier:** Je veux bien que ce soit ça, mais je ne voudrais pas m'immiscer non plus dans cela.

**Motion priant le gouvernement  
d'améliorer la qualité de l'enseignement  
de la langue seconde**

**Le Vice-Président:** Si vous permettez, la dernière fois que j'étais à ce fauteuil, cette question est venue sur ce tapis vert. M. le député de Richmond était présent, M. le député de Laval, M. le député de Saint-Jacques, je pense, et j'ai alors obtenu — c'est au journal des Débats — le consentement que cette motion de Mme le député de L'Acadie, que je vais appeler dans quelques instants, soit débattue jusqu'à mercredi prochain, 17 h 45, sans aucune intervention, non pas sur le fond mais sur la procédure, d'aucun autre parti. Ce consentement était unanime. Le mercredi suivant, nous verrons ce qui sera décidé. Je veux rappeler ce consentement qui a été alors obtenu sur le parquet de cette Assemblée.

**M. Grenier:** C'est bien important de rappeler les consentements.

**Le Vice-Président:** Oui, je vais les rappeler de même que les unanimités, etc.

Cela étant dit, je pense pouvoir demander à Mme le député de L'Acadie de s'exprimer sur cette motion: "Que cette Assemblée est d'avis que le gouvernement prenne immédiatement toutes les mesures législatives, administratives et budgétaires nécessaires pour accroître et améliorer la qualité de l'enseignement de la langue seconde de manière à répondre au désir maintes fois exprimé par les parents à l'effet que leurs enfants puissent, au sortir de l'école, avoir une connaissance d'usage de la langue seconde."

Mme le député de L'Acadie.

**Mme Thérèse Lavoie-Roux**

**Mme Lavoie-Roux:** C'est aujourd'hui que nous discutons de la motion qui est au feuilleton touchant l'enseignement de la langue seconde. Je vous ferai remarquer que cette motion avait été mise au feuilleton il y a déjà fort longtemps et dans un but très précis, dans l'espoir que si le gouvernement, préalablement à l'adoption de la loi 1 ou 101, avait indiqué ou pris des mesures très fermes, dans le but d'indiquer à la population son intention de vraiment améliorer l'enseignement de la langue seconde, je crois que l'adoption de la loi 101, touchant particulièrement le chapitre de l'enseignement, s'en serait trouvée facilitée de même que son application.

Mais, comme tel n'a pas été le cas, nous revenons donc aujourd'hui à la charge par le truchement de cette motion spéciale inscrite au feuilleton, et la raison c'est que nous croyons encore aujourd'hui que la position du gouvernement sur ce sujet en est une on ne peut plus ambiguë. En fait, en dépit des affirmations du premier ministre lui-même, à l'effet que l'on doit assurer la connais-

sance des deux langues aux élèves des écoles du Québec, il n'en demeure pas moins que les gestes posés jusqu'ici par le gouvernement n'indiquent pas une volonté politique, pour utiliser un terme qui lui est cher, d'agir d'une façon ferme dans ce domaine.

En effet, si on fait une brève chronologie des prises de position du gouvernement sur le sujet depuis son accession au pouvoir, il m'apparaît que nous en demeurons toujours à l'expression des vœux pieux. Le discours inaugural du 8 mars, on s'en souviendra, était muet sur le sujet. Quelques jours plus tard, dans une rencontre du ministre de l'Éducation avec le Conseil supérieur de l'éducation, soit plus exactement le 12 mars 1977, ce dernier affirmait que, s'il avait l'intention de donner la priorité à l'enseignement du français, il n'entendait pas pour autant négliger les langues secondes. Il ajoutait qu'un comité du ministère avait produit un rapport sur l'enseignement des langues secondes comportant des analyses et des recommandations dont il entendait s'inspirer.

Entre parenthèses, il serait peut-être intéressant que le ministre dépose ce rapport pour répondre à l'intérêt que montrent les membres de l'Assemblée nationale à l'égard de cette question. Toutefois, avant de prendre des décisions quant au moment ou cet enseignement devait débiter, le ministre entendait prendre conseil auprès des pédagogues, des psychologues et des spécialistes de l'enseignement des langues. Sachant fort bien que ce débat particulier touchant le moment précis où un tel enseignement doit commencer a alimenté et alimente encore bien davantage les discussions et considérations politiques que celles d'ordre pédagogique, je faisais remarquer au ministre, dans ma réponse au discours inaugural, que, dans l'hypothèse où tous ces spécialistes ne parvenaient pas à s'entendre, le ministre pourrait peut-être se rappeler que, dans un sondage scientifique effectué en 1976 auprès des parents de la Commission des écoles catholiques de Montréal, 87,6% des parents, sans doute des profanes, mais néanmoins des parents, estimaient que l'apprentissage hâtif d'une langue seconde ne nuisait pas à l'apprentissage de la langue maternelle.

Je vois déjà le ministre de l'Éducation m'opposer l'article qui a paru dans le Devoir du 18 novembre dernier et qui était intitulé à peu près comme ceci: Les parents ne s'entendent pas quant au projet de l'enseignement de la langue seconde mis de l'avant par la CECM, à savoir que l'enseignement débute dans un certain nombre d'écoles en première année. Je ferai d'abord remarquer au ministre qu'il ne s'agissait pas là d'un sondage scientifique et que, deuxièmement, lors de ces rencontres avec les parents des comités de parents uniquement — c'était en fait exact ce que l'article rapportait — mais quand on isolait les parents de la première année, à ce moment-là, ceux qui étaient le plus directement concernés, on retrouvait une majorité de parents qui favorisaient le projet de la CECM. En fait, ce sont là des détails.

**M. Alfred:** ...

**Mme Lavoie-Roux:** En mai 1977, à l'occasion de l'ouverture de la défense des crédits de l'Éducation, le ministre, parlant de l'enseignement de la langue seconde, disait: "Les travaux de mon ministère seront également accélérés à l'égard de la révision des programmes, de la détermination des exigences de qualification requises des enseignants et de l'évaluation des diverses formules d'enseignement, dans l'apprentissage du français et de l'anglais, langues secondes."

Et depuis ce temps, à maintes occasions, le premier ministre, des ministres et à l'occasion les députés réaffirment qu'il est essentiel que l'on assure à la population étudiante un enseignement adéquat de la langue seconde. Pourtant les paroles semblent quelque peu en contradiction avec les actions entreprises jusqu'ici dans ce domaine par le gouvernement. Ainsi, lorsqu'une commission scolaire décide de poursuivre dans un nombre limité d'écoles un projet de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, au premier cycle de l'élémentaire, expérience qui aux dires de ceux qui l'ont évaluée "s'est avérée heureuse non seulement en termes de rendement scolaire, mais aussi du niveau de l'acceptation de l'autre culture par le biais de la langue, d'une attitude positive face à ce qui est étranger et d'une motivation à découvrir ce qui diffère de nos propres habitudes", il est plus qu'étonnant que le ministre s'empresse de faire une déclaration publique pour dire qu'il s'agit d'un projet improvisé et exprime des réserves très fortes à son sujet.

Il conviendrait de dire à ce moment-ci que la commission scolaire en question a déjà complété près de la totalité des tranches d'enseignement du programme de la langue seconde pour l'élémentaire.

Les données empiriques qui furent recueillies à l'occasion de l'évaluation de cette expérience, à partir de comparaisons établies auprès d'autres groupes, antérieurs et de même force, semblaient indiquer qu'il n'y avait eu aucune influence négative sur le rendement dans les autres matières, ni sur le développement intellectuel, affectif ou cognitif des enfants impliqués.

Loin de moi l'idée qu'il faut en déduire qu'il s'agit là de résultats absolument concluants qui démoliraient les thèses de ceux qui prétendent que l'enseignement d'une langue seconde en bas âge est absolument contre-indiqué. Par contre, de vouloir étendre l'expérience, compte tenu de ces premières données extrêmement intéressantes, à d'autres écoles m'aurait paru très intéressant, surtout si on se rappelle que le ministre indiquait que son ministère fait actuellement une évaluation des différentes formules d'enseignement de la langue seconde actuellement en cours.

Il nous apparaît fort évident que le ministre craint beaucoup plus les réactions de certains groupes ultranationalistes qu'il ne considère l'opinion de la majorité de la population. Tant et aussi longtemps qu'il ne m'aura pas convaincue du contraire, je demeure avec cette conviction.

M. le Président, il ne faudrait pas interpréter mon intervention aujourd'hui comme étant un

plaidoyer en faveur et à tout prix du début en première année de l'apprentissage de la langue seconde. Il ne s'agirait là que d'un autre témoignage qui aurait une valeur fort relative dans ce concert parfois très discordant entourant le débat de l'enseignement de l'anglais chez les élèves francophones.

Si j'avais une opinion personnelle à donner, j'opterais peut-être et probablement pour la deuxième année, mais, encore là, il y aurait les tenants du statu quo, ceux qui accorderaient leur préférence à l'enseignement de la langue seconde au niveau secondaire, et les autres qui préconisent l'enseignement d'une deuxième langue même au niveau de la maternelle.

Ce qui m'apparaît le plus important, c'est de tenter de dépolitiser le débat pour que, d'abord et avant tout, on réponde aux besoins des enfants et aux désirs souvent exprimés par les parents. Je ne voudrais pas passer en revue toutes les expressions d'opinion qui ont été exprimées de part et d'autre, soit par des pédagogues, des linguistes, des psychologues ou autres.

Ce qu'il m'apparaît important de souligner, c'est que dans l'acquisition d'une langue seconde, même si de nombreux auteurs arrivent à la conclusion qu'un jeune organisme a la capacité d'acquérir de nouveaux mécanismes linguistiques beaucoup plus facilement qu'à un âge plus avancé, compte tenu des facteurs neurophysiologiques, M. le Président, peut-être qu'on pourrait demander au député de Papineau de faire la réplique...

On sait que cette acquisition d'une langue seconde est aussi une question d'attitude et de motivation comme le souligne Stem dans l'Enseignement des langues étrangères dans l'enseignement primaire. C'est peut-être là d'ailleurs ce qui explique d'abord et avant tout le succès de l'expérience faite par la commission scolaire ci-haut nommée en première année.

Mackay, dans Language Teaching Analysis écrit: "Plus un enfant apprend jeune, moins il se pose de questions quant au pourquoi et au comment de ce qu'il fait". Ainsi, l'adolescent devient conscient des habitudes linguistiques qu'il acquiert en langue seconde, tandis qu'il les a prises inconsciemment dans la langue maternelle. Ainsi, plus les notions grammaticales de la langue maternelle sont précises, plus il cherchera à leur trouver des équivalents en langue seconde. Il deviendra alors beaucoup plus difficile pour l'adolescent qui est habitué à exprimer une réalité avec des structures données dans sa langue maternelle de s'entraîner à exprimer cette même réalité en des termes différents.

Étant donné que le premier apprentissage de la langue maternelle est mécanique et non raisonné, il sera plus difficile à l'adolescent de le franchir. C'est dans ce sens que Anderson dit: "La période favorable pour commencer l'apprentissage de la langue seconde est située entre quatre et huit ans, étant donné qu'à cet âge l'acquisition inconsciente d'habitudes est encore possible." A ce témoignage il faudrait ajouter celui du colloque

de Hambourg, sous les auspices de l'UNESCO, réunissant un groupe de spécialistes qui se sont penchés sur l'apprentissage précoce d'une langue seconde, précisant qu'il est difficile de déterminer un âge idéal pour commencer l'apprentissage d'une langue seconde, mais "qu'il n'y a pas de raisons pour lesquelles on ne devrait pas commencer à n'importe quel moment au cours élémentaire."

Par la suite, un autre colloque, tenu en Suède en 1972 sous le patronage du Conseil de l'Europe, de l'Association internationale de linguistique appliquée et de la Fédération internationale des professeurs de langues vivantes, réaffirmait l'intérêt et les aspects positifs de l'initiation précoce. En définitive, il semble bien que l'enfant, dès le bas âge, c'est-à-dire au début du primaire, a une très grande facilité d'adaptation, que sa capacité d'apprentissage est immense et que les problèmes qu'il peut rencontrer dans l'apprentissage de la langue seconde sont ceux qui lui sont transmis par les adultes. Combien plus vrai ceci est-il des enfants qui commencent l'apprentissage de la langue seconde au secondaire, alors qu'ils sont beaucoup plus perméables aux préjugés! C'est d'ailleurs ce qui, dans notre milieu, fait la difficulté et explique les résistances des élèves du secondaire à accepter cet apprentissage de la langue seconde.

Le ministre ne m'en voudra pas de citer un de ses bons amis, Pierre Carignan, dans le rapport du Comité de restructuration scolaire au conseil de l'île de Montréal: "Dans la défense de l'école française, des citoyens qu'animent un zèle ardent et un amour passionné pour le Québec considèrent presque comme une trahison tout accommodement permettant à certains parents d'obtenir pour leurs enfants l'enseignement de l'anglais avant la cinquième année. Ces intransigeants s'insurgent, avec raison, contre la situation de colonialisme économique que tant de Québécois ont à affronter dans le monde du travail. Il va sans dire que tout sentiment d'aliénation doit disparaître et, avant tout, la situation qui l'engendre. Sur ce point, les intransigeants rendent service à leurs concitoyens en les conscientisant. Cependant, leur rigidité n'a pas que des effets bénéfiques. En effet, ce n'est pas bien servir l'école française que de laisser subsister une situation qui amène les parents, dans une proportion de 62%, à préférer une école bilingue pour leurs enfants." "Là, je ne parle pas des chiffres ou des pourcentages des parents qui réclament un meilleur enseignement de l'anglais, langue seconde, et qui est beaucoup plus élevé. "En effet, à cause de l'inaction actuelle, l'anglais devient comme un fruit défendu, recherché avec obsession".

C'est sans doute aussi ce qui explique que plusieurs parents de langue française, qui ont fréquenté l'école anglaise à l'élémentaire ou au primaire et qui ne se sont jamais anglicisés, se sont empressés de se prévaloir des dispositions de la loi 101 pour inscrire leurs enfants à l'école anglaise. Il nous faut mettre en garde le gouvernement contre une mise au ban de l'enseignement de l'anglais. Ce refus de l'enseignement de l'an-

glais ou, en d'autres termes, ce refus d'améliorer ou de prendre les mesures nécessaires pour assurer une bonne qualité de l'enseignement de l'anglais est rattaché à un nationalisme très mal compris, à une vision des Québécois coupés du reste de l'Amérique du Nord. Notre incapacité à réaliser qu'il nous faut nous développer en tenant compte du contexte américain, que nous ne pourrions jamais être vraiment et complètement maîtres chez nous uniquement en français, diminuera l'accroissement de cette contribution riche et originale des citoyens de cette province non seulement au pays tout entier, mais également à l'Amérique du Nord et à l'ensemble de la francophonie.

Le système scolaire doit permettre aux jeunes Québécois qui le veulent d'acquérir une maîtrise fonctionnelle de l'anglais. Cette nécessité se justifie à plusieurs égards. J'aimerais ici citer certains commentaires qui ont été faits par les membres d'un groupe de travail du Conseil scolaire de l'île de Montréal, en mars dernier. On lisait: "Les communications professionnelles et économiques du Québec avec l'Amérique anglophone vont continuer à se faire en anglais, que le français soit ou non la langue commune des Québécois et quel que soit l'avenir constitutionnel de la province". Dès lors, tous les Québécois doivent également jouir de la possibilité réelle de participer à ces activités de communication.

A cet égard, les Québécois anglophones jouissent d'un avantage naturel indéniable. Aussi, l'Etat doit-il mettre à la disposition des citoyens non anglophones les moyens nécessaires pour égaliser les chances. Agir autrement, c'est vouloir que la division linguistique du marché du travail perdure." C'est comme le disait cette bonne dame, au congrès de fin de semaine auquel j'ai assisté — et je trouvais que cela reflétait quand même le sentiment assez fondamental d'une grande partie de la population — qui s'exprimait ainsi: "Nous avons longtemps été des porteurs d'eau; maintenant, nous serons des commis commandés par des anglophones bilingues".

En second lieu, et j'ai eu l'occasion d'intervenir sur ce point durant le débat sur la loi 101 et au cours des quelques questions que j'ai posées au ministre de l'Éducation, on sait fort bien que les allophones rejettent l'école française, notamment parce qu'ils ne croient pas en la possibilité réelle d'y apprendre l'anglais, langue que la plupart tiennent absolument à bien connaître.

L'école française doit d'abord donner la primauté à l'acquisition du français, je pense que c'est tout à fait normal. Les allophones qui la fréquenteront y acquerront une maîtrise du français, mais ils devraient aussi pouvoir y acquérir une connaissance suffisante et fonctionnelle de la langue anglaise.

Ceci dit, il faut qu'il soit dorénavant clair qu'il sera parfaitement possible d'acquérir, à l'école française, une bonne connaissance fonctionnelle de l'anglais. Si cette possibilité existe réellement, on aura répondu à l'une des objections fondamentales des allophones vis-à-vis de l'école française, et on aura ainsi favorisé leur intégration.

Je pense qu'il est superflu de rappeler les présentations qui ont été faites par les différents groupes ethniques devant la commission parlementaire de l'éducation qui a étudié le projet de loi 1 et dans lequel ce sentiment était vraiment le sentiment prédominant. Ces groupes ethniques en faisaient une condition essentielle et indispensable pour pouvoir accepter de bon gré d'aller à l'école française. Ceci était quand même assez différent de l'attitude qu'ils avaient montrée lors de la loi 22, si je me souviens bien, alors qu'on insistait strictement sur le libre choix. Au moment de la loi 101, je pense qu'il y avait eu une évolution dans les prises de position de ces groupes et qu'à ce moment-là, au lieu de réclamer le libre choix, on disait: L'école française, oui, mais garantissons que nous pourrions avoir un enseignement adéquat de la langue anglaise. Et c'est cette garantie que les groupes ethniques attendent maintenant pour franchir ce dernier pas qui nous permettra de les intégrer d'une façon harmonieuse et sans agressivité à l'école française. A ce moment-ci, seul le gouvernement au pouvoir peut donner la bonne réponse.

En terminant, M. le Président, on me permettra de citer le président du Conseil supérieur de l'éducation, dans une entrevue qu'il accordait au Star — je m'excuse, je n'ai pas la date — l'an dernier, et qui disait: "If there is a need for English in Europe, there must be an even greater need in Quebec where we are surrounded by English. I realise that we have to save guard our own language, but it is necessary for a student to be realistic about the need for English." Et il ajoutait: "J'ai une seule crainte: c'est que nous arrivions à la création d'une autre élite composée d'anglophones bilingues qui auront une mobilité très grande non seulement à l'intérieur du continent mais également à l'intérieur de l'entreprise alors que nous ne produirons que des unilingues québécois."

Je pourrais peut-être être un petit peu méchante et dire que cette élite ne sera pas composée uniquement des anglophones bilingues mais sera également composée de tous ces francophones: et il faudrait peut-être mettre, en tête de liste, les ministres qui, j'en suis certaine, pour la majorité, s'assureront — et pourront prendre les moyens — que leurs enfants fassent l'acquisition de la langue anglaise, langue seconde.

Pour être un peu moins méchante, j'y ajouterais que ce sera probablement aussi le souci des autres membres de l'Assemblée nationale, qu'ils siègent de ce côté-ci ou de l'autre de la Chambre. Je ne voudrais pas, en terminant, qu'on s'imagine que c'est un débat politique que j'ai voulu faire.

Je pense que cette préoccupation de l'amélioration de la langue seconde, je l'ai eue depuis les premières années ou la première année où j'ai occupé le poste de présidente de la Commission des écoles catholiques de Montréal, alors que nous en avons fait une priorité. Il faut que le Conseil des ministres en soit bien conscient, c'est que, dans la situation où il se trouve à la tête d'un gouvernement nationaliste ou reconnu comme étant très

nationaliste, il est dans une position privilégiée pour justement contrer, par exemple, les objections que certains syndicats ou certains groupes ont faites à l'enseignement de la langue seconde.

Ce serait fort dommage qu'il n'en profite pas et qu'il se cache derrière des raisons administratives comme, par exemple, le manque de préparation des enseignants. Au cas où le ministre de l'Éducation ne le saurait pas, j'avais oui dire, et je n'ai aucune raison de douter de ceci, qu'il y a présentement au moins une cinquantaine de professeurs qui sont sans emploi et qui se sont spécialisés dans l'enseignement des langues secondes, que ce soit le français ou l'anglais. J'ai voulu, par ce court exposé, dire au gouvernement et au ministre de l'Éducation que nous sommes prêts à les appuyer totalement dans toutes les mesures concrètes qu'ils voudront prendre pour l'amélioration de la langue seconde.

Mais la véritable réponse, la seule réponse demeure entre vos mains. Je vous remercie, M. le Président.

**Le Président suppléant (M. Marcoux):** M. le député de Mégantic-Compton.

#### **M. Fernand Grenier**

**M. Grenier:** Bien brièvement, M. le Président, je voudrais, au nom de notre formation politique, appuyer la motion qui est proposée par le député de L'Acadie aujourd'hui. S'il est un débat où nous nous sommes souventefois rencontrés, c'est bien celui de la loi 101, alors que nous nous sommes entretenus assez longuement sur l'utilité, voire même l'urgence de l'enseignement d'une langue seconde. L'histoire nous démontre que l'enseignement de la langue seconde au Québec a eu un cheminement pénible d'une façon particulière dans les milieux ruraux du Québec. Il était pénible pour les deux groupes impliqués, le groupe francophone fort majoritaire et le groupe anglophone également.

C'étaient jusqu'à il y a dix ou quinze ans, des barricades assez étanches qu'il y avait entre les groupes francophone et anglophone puisqu'on possédait des écoles séparées à cause de l'enseignement de la religion et, bien sûr, à cause du milieu de la famille qui faisaient qu'on fréquentait une école ou l'autre, que l'enseignement se donnait à peu près uniquement dans une seule langue. On a produit une génération de gens qui ont dû aller dans des écoles unilingues. Les anglophones devaient recourir à des écoles unilingues françaises pour avoir un seuil d'apprentissage de la langue seconde et pour nous, les francophones, il fallait recourir à des écoles unilingues anglaises situées dans certains endroits dans le Québec, quand on ne devait pas se rendre en Ontario ou aux États-Unis, pour être capables d'avoir un peu la base de la langue anglaise.

Je ne voudrais pas démontrer la misère qu'il y avait au Québec. C'est un fait et c'est un fait que nous avons vécu jusqu'à il n'y a pas si longtemps que les professeurs mal préparés à l'enseignement

de la langue seconde consacraient un peu de temps à l'enseignement de cette langue seconde, mais nos jeunes ne recevaient pas les notions valables pour pouvoir maîtriser, même dans la langue parlée, cette langue seconde.

Les gens qui étaient pris dans des milieux où c'était plus important de contrôler les deux langues, les hommes d'affaires, par exemple, les gens du commerce faisaient faire à leurs enfants un stage d'école primaire ou d'école secondaire — c'était plus fréquent à l'école secondaire — dans des institutions de langue anglaise, dans d'autres provinces, et c'était le Québec qui était perdant quand une bonne proportion de ses étudiants allaient chercher l'enseignement de la langue seconde en dehors. Pendant ce temps, les provinces voisines sentaient moins le besoin d'envoyer leurs enfants dans des écoles françaises du Québec puisque à première vue, cela se voyait rapidement que le français était moins utile dans les autres provinces que l'anglais ne l'était ici dans le Québec. Les grands perdants, c'étaient les Canadiens français du Québec.

Arrive maintenant la francisation, ce visage français qu'on veut donner au Québec depuis une bonne dizaine d'années par l'adoption de différentes lois comme la loi 63, la loi 22 ou la loi 101, francisation qui a peut-être été mal comprise par plusieurs, par trop de monde, même s'il devait y en avoir que deux. Ce visage français que tout le monde voudrait ici au Québec ne devrait pas faire reculer dans leur coin les deux groupes ethniques du Québec qui se retirent et qui semblent vouloir même mépriser parfois l'apprentissage de la langue seconde. Ce sont peut-être des cas isolés, mais nous devons le constater dans les propos que nous entendons. Ce sont des préjugés qui vont grandissant.

Ces rencontres que nous avons vues au niveau de ces communautés, il y a quelques années, ne se produisent plus, puisque la crainte de voir disparaître sa langue en voulant rendre bilingues les enfants d'une part, et, d'autre part, ce visage français qu'on tente de donner, ce complexe qu'on est en train de donner à nos étudiants, complexe de supériorité et complexe que certains même poussent à l'extrême en disant que pour bien contrôler la langue française, il n'y a à peu près pas de place pour parler et apprendre cette deuxième langue, que ce soit au primaire ou le secondaire, c'est le fait d'extrémistes, et nous en aurons toujours malheureusement.

Il est un coin où on a tenté des expériences sur l'île de Montréal, qui semblent d'après moi avoir apporté des éléments de solution assez importants au gouvernement. Je serais malheureux d'apprendre que le ministre et que le gouvernement utiliseraient des moyens mis à leur disposition pour mettre fin à de telles expériences. Il peut y avoir des erreurs, bien sûr, dans ces expériences qu'on tente, sur l'île de Montréal c'est au moins un pas de fait dans la bonne direction afin d'en arriver à une meilleure compréhension.

Ces personnes, qui sont principalement des allophones, sentent le besoin de ces cours d'immersion et de cette prolongation de l'enseigne-

ment de la langue seconde. C'est peut-être à Montréal que ce sera plus compliqué de donner l'enseignement de la langue seconde à la majorité francophone. Dans ce coin de la province, on est peut-être plus réticent à cet apprentissage.

Ce que je voudrais soumettre au ministre aujourd'hui, à l'occasion de cette motion du député de L'Acadie, c'est qu'il prenne en main la possibilité d'expériences pilotes. J'avais aussi abordé ce sujet à l'occasion de l'étude de la loi 101. Il est un coin dans la province qui s'appelle les Cantons de l'Est, que je connais mieux qu'ailleurs, qui se prêterait à des expériences pilotes; les enfants n'auraient pas à perdre en étant placés dans un milieu d'expérience pilote. Je pense qu'on pourrait y faire l'apprentissage de la langue seconde chez les deux communautés; il n'y aurait pas là de difficultés importantes. On y verrait une clientèle fort disponible à ces expériences pilotes, tant chez les anglophones que chez les francophones. Le problème qu'on a souvent soulevé, lors de l'adoption de ces lois, soit 63, 22 ou 101, ne prenait pas ses origines dans les Cantons de l'Est.

Il me semble qu'on devrait envisager de façon sérieuse la possibilité d'établir dans l'Estrie de ces écoles pilotes. Des psychologues ont analysé que l'apprentissage de la langue seconde était préférable au secondaire; d'autres témoignent que l'apprentissage peut se faire au primaire. On retient nos opinions pour la première, deuxième ou troisième année du primaire. Personnellement, étant du milieu de l'enseignement, j'ai des préjugés en faveur de l'apprentissage de la langue seconde dès la première année. Les expériences qu'il m'a été donné de vivre dans le secteur des Cantons de l'Est témoignent de personnes qui contrôlent facilement deux langues après les études du primaire. Je ne serais pas en mesure de dire que c'est la langue maternelle qui est perdante, comme on le signale dans certains écrits. Les enfants placés dans des milieux pour apprendre simultanément les deux langues, que ce soit dans leur milieu familial ou dans la rue, deviennent bilingues assez rapidement. Même si le ministre nous avait dit, à l'occasion de la loi 101, que tout le monde ne s'appelait pas Stephen ou Pierre Elliott, pour avoir eu l'avantage de s'allaiter aux deux mamelles constitutionnelles, je continue de prétendre que dans nos milieux ruraux... L'expérience pilote qui pourrait être tentée dans les Cantons de l'Est donnerait peut-être au ministre ce dont il a besoin pour ajuster ensuite une loi capable de répondre aux besoins de nombre de gens.

Cette loi, présentée de façon intelligente, créera ce goût de l'apprentissage de la langue seconde. Il est assez étrange de voir que les personnes qui s'opposent souvent à l'apprentissage de la langue seconde au niveau du cours primaire, sont souvent des personnes que je pourrais qualifier d'à peu près parfaitement bilingues.

Or je soumetts bien simplement au ministre que cette option ou ce système pourrait être établi à brève échéance, peut-être pas cette année, mais devrait l'être, il me semble, dans les Cantons de l'Est qui ont été cités en exemple souvent dans tout le Canada. On pourrait se servir de cette ré-

gion pour tenter cette expérience pilote de ces écoles d'apprentissage à la première année de l'école primaire comme à la deuxième ou à la troisième, avec autant d'écoles que le gouvernement pourrait le décider, afin d'en témoigner le bienfait dans d'autres régions du Québec qui ne comprennent peut-être pas ce problème dans son entier comme sont en mesure de le faire les gens des Cantons de l'Est.

**Mme le Vice-Président:** M. le député, c'est à regret que je dois vous demander de terminer là votre intervention, votre temps est expiré.

**M. Grenier:** Mme le Président, j'avais à peu près terminé. Alors je voudrais simplement attirer l'attention du ministre sur cette recommandation que je fais, assuré que le ministre de l'Éducation, lors de l'étude de la loi 101, confirmation qui nous a été redonnée plus tard par le premier ministre ici en cette Chambre et à l'extérieur, étudiera sérieusement cette possibilité de l'apprentissage de la langue seconde par des projets pilotes qu'on pourrait avoir dans les Cantons de l'Est. Merci.

**Mme le Vice-Président:** M. le ministre de l'Éducation.

#### M. Jacques-Yvan Morin

**M. Morin (Sauvé):** Mme le Président, la proposition du député de L'Acadie est fort importante et d'ailleurs conforme, dans son principe, à quelques détails près, aux projets et aux politiques du gouvernement, tels qu'ils ont été annoncés par le premier ministre dans le discours inaugural. L'objet de cette proposition est de s'assurer que le gouvernement fasse en sorte que soit améliorée la qualité de l'enseignement des langues secondes. Même si la motion parle de "la" langue seconde, au singulier, je tiens pour acquis qu'elle porte sur les deux soit le français pour les anglophones, et l'anglais pour les francophones.

L'enseignement des langues comporte au Québec des dimensions socio-économiques et politiques fort importantes. La qualité de l'enseignement du français, langue maternelle, est la condition même de la survivance des francophones en Amérique. Seul l'approfondissement de la connaissance de la langue française peut permettre aux Québécois d'avoir accès et de participer au grand courant de la civilisation francophone. Sans une maîtrise suffisante de leur langue, les Québécois francophones ne pourront développer ce pays par eux-mêmes et pour eux-mêmes. C'est pourquoi le gouvernement n'a pas manqué de rappeler, dans ses objectifs prioritaires, qu'il convenait d'améliorer sensiblement l'enseignement de la langue maternelle.

Pour ce qui est des langues secondes, notre attitude n'est pas, comme Mme le député le laissait entendre il y a un instant, "ambiguë". Pour nous, l'apprentissage de la langue anglaise est important, il est même nécessaire pour les francophones qui veulent participer à l'activité économi-

que du continent nord-américain, de même qu'à l'activité scientifique. Sans une connaissance suffisante de cette langue, les Québécois n'auront guère de chances d'imposer leur présence dans les échanges commerciaux avec les provinces canadiennes ou avec les États-Unis, de même qu'avec bien d'autres pays.

#### Motion d'amendement

Quant à l'apprentissage du français langue seconde par les enfants anglophones, il est, dans l'esprit du gouvernement, la condition première de leur participation au développement du Québec.

Aussi, ne sommes-nous point opposé à la motion de Mme le député de L'Acadie. Nous pensons qu'elle comporte, comme l'a souligné d'ailleurs le député de Mégantic-Compton, des éléments très valables. Toutefois, nous souhaiterions la nuancer. Pour des raisons que j'expliquerai lors de la prochaine séance consacrée à l'étude de la proposition de Mme le député, je voudrais proposer une modification à la motion qui nous a été soumise, de la façon qui suit. Mme le Président, je vous en fais tenir copie, de même qu'aux députés qui pourraient être intéressés à en prendre connaissance.

Dans la deuxième ligne, après le mot "gouvernement", je propose d'ajouter le membre de phrase suivant: "à la suite de la discussion publique qui doit avoir lieu autour du livre vert sur l'enseignement primaire et secondaire, compte tenu de la priorité déjà annoncée concernant l'enseignement de la langue seconde". En second lieu, toujours dans la deuxième ligne, je propose de supprimer le mot "immédiatement".

Mme le Président, j'aurai l'occasion de revenir plus longuement sur les nombreuses raisons qui militent en faveur de cette proposition de Mme le député de L'Acadie, de même qu'en faveur des modifications que je viens de proposer.

Puisqu'il est presque 18 heures, je propose l'ajournement du débat.

**M. Lavoie:** Mme le Président, j'aimerais qu'on puisse réserver nos interventions. A première vue, je ne vois pas tellement d'objection, mais on aimerait l'étudier avant que vous puissiez statuer sur la recevabilité de cette motion mercredi prochain.

**Mme le Vice-Président:** Cela me fait plaisir, M. le député de Laval. Cette motion d'ajournement du débat...

M. le député de Mégantic-Compton.

**M. Grenier:** Avant d'accepter cet amendement proposé par le ministre sur lequel je ne vois pas d'argumentation importante, je voudrais vous dire que pour éviter l'imbroglio qu'on a déjà vécu, j'aimerais également réserver nos commentaires pour la prochaine séance.

**Mme le Vice-Président:** De toute façon, M. le député de Mégantic-Compton et M. le leader de l'Opposition officielle, j'allais vous dire que

puisqu'il est 18 heures, je verrai à étudier cet amendement à la motion d'ici la semaine prochaine.

**M. Burns:** Avec votre permission, Mme le Président...

**Mme le Vice-Président:** M. le leader, vous avez encore la moitié d'une minute.

**M. Burns:** Une demi-minute.

**Mme le Vice-Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement.

**M. Burns:** Cela va être très bref. Cela va prendre moins de 20 secondes. Je voudrais tout simplement, Mme le Président, préciser la situation quant au ministre de l'Éducation. Si je comprends bien, il a fait une motion, mais son temps n'est pas expiré, de sorte que peu importe la recevabilité de la motion ou pas, il aura le droit de poursuivre la semaine prochaine. Je pense bien qu'on s'entend là-dessus.

**M. Lavoie:** Ajournement du débat...

**Mme le Vice-Président:** M. le leader parlementaire du gouvernement, M. le ministre a 20 minutes pour son intervention. Les six minutes qui

sont déjà utilisées le sont effectivement. Il y a maintenant ajournement des travaux de cette Assemblée à demain, 14 heures.

**M. Burns:** Mme le Président, peut-on rappeler les trois commissions qui vont siéger demain matin dans l'intérêt de nos collègues? C'est un simple rappel puisque les avis sont déjà donnés.

**Mme le Vice-Président:** Il y a déjà ajournement du débat de même que des travaux de l'Assemblée. Vous pouvez toujours rendre ce service aux députés.

**M. Burns:** Au Salon rouge. C'est dans l'intérêt des collègues que je le fais.

**Mme le Vice-Président:** D'accord.

**M. Burns:** La commission du travail, de la main-d'oeuvre et de l'immigration, chargée d'étudier le projet de loi 45 à compter de 10 heures; à la salle 81-A, à compter de 10 heures également, la présidence du conseil, de la constitution et des affaires intergouvernementales, sur la consultation populaire, et à 9 h 30, à la salle 91-A, les engagements financiers relativement, évidemment, aux travaux habituels de cette commission.

(Fin de la séance à 18 h 2)

## A N N E X E

### Questions inscrites au feuillet

#### Questions de M. Pagé

1. Suite au jugement qui a été rendu par la Cour Supérieure, il y a quelques semaines, statuant sur l'illégalité des opérations des agences de danseuses et d'effeuilleuses, quels gestes le gouvernement a-t-il posés pour mettre un terme aux activités de ces agences ou encore pour les régir afin de permettre à la police d'avoir un contrôle sur l'embauche de mineures?
2. Le gouvernement a-t-il procédé à une évaluation quant aux sommes d'argent qu'il perd annuellement aux chapitres:
  - a) des déductions d'impôt non effectuées par certains employeurs sur les cachets versés à certaines de ces personnes;
  - b) des prestations d'aide sociale obtenues frauduleusement par un certain nombre de gens qui oeuvrent dans ce milieu?

#### Réponses de M. Bédard

1. Quarante-six plaintes ont été portées et sont actuellement pendantes relativement aux activités de ces agences de danseuses.
2. La réponse devrait être donnée par le ministère du Revenu et le ministère des Affaires sociales. Je crois qu'il s'agit d'informations confidentielles dans le premier cas et qu'il est impossible de faire une évaluation dans le deuxième cas.

#### Questions de M. Goulet

1. Quelle est la somme totale des coûts de l'incinérateur de la Rive sud à Lévis?
2. Quel est en particulier le coût:
  - a) des services professionnels
  - b) des travaux de construction
  - c) des imprévus et frais divers

- d) des frais bancaires occasionnés jusqu'au 1er octobre 1977?
3. Quel est le montant de la subvention du gouvernement provincial?
  4. Si les municipalités de la Rive sud empruntent à court ou à long terme pour rembourser cette dette, quel est le montant en capital et intérêts qui devra en définitive être à la charge des contribuables de ces municipalités?

#### Réponses de M. Tardif

- |    |                                       |              |
|----|---------------------------------------|--------------|
| 1. | Total des coûts au 30 septembre 1977  | \$4,800,151  |
| 2. | a) Honoraires professionnels          | \$ 319,137   |
|    | b) Travaux de construction            | \$ 3,525,044 |
|    | c) Imprévus et frais                  | \$ 56,802    |
|    | d) Intérêts au 1er octobre 1977       | \$ 675,844   |
| 3. | Subvention au gouvernement provincial | \$ 2,327,500 |
4. Si les municipalités de la Rive sud empruntent à long terme pour payer la partie non subventionnée des coûts totaux, le montant en capital et intérêts qui devra en définitive être à la charge des contribuables de ces municipalités sera d'environ \$333,000 par année. Ceci suppose un financement à 10 1/2%, remboursable sur une période de 30 ans.

#### Questions de M. Goulet

1. Est-il exact que les propriétaires de la Seigneurie Ross, au nord de Valcartier, ont offert leur domaine au gouvernement, à condition que ce domaine soit mis à la disposition de la population comme centre écologique?
2. Dans l'affirmative, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre une décision en rapport avec cette offre dans un avenir rapproché?

#### Réponse de M. O'Neill

1. Oui.
2. Le gouvernement a accepté l'offre, et la création de la réserve écologique se fera dans les prochains mois.

#### Questions de M. Shaw

1. Le ministre des Affaires sociales a-t-il déjà communiqué avec certains établissements sous le contrôle de son ministère pour leur demander de changer de courtier d'assurance?
2. Dans l'affirmative:
  - a) quels sont ces établissements;
  - b) quels sont les motifs de pareilles initiatives;
  - c) quels sont les noms des courtiers d'assurance qui ont été recommandés par le ministre?

#### Réponse de M. Lazure

1. Non.

#### Questions de M. Picotte

1. Quels sont les noms, prénoms et adresses des personnes qui ont présenté des soumissions au ministère des Affaires municipales pour les études concernant le débit d'eau des puits artésiens situés près du lac à la Truite, entre Black Lake et Saint-Ferdinand?
2. Quel est le montant de chaque soumission?
3. A qui le contrat a-t-il été accordé et pour quel montant?

#### Réponse de M. Tardif

1. Aucune firme ne présente de telles soumissions au ministère car seules les municipalités accordent les contrats à de telles fins. C'est pourquoi les informations demandées seraient disponibles auprès de l'Hôtel de Ville de la municipalité impliquée.

**Questions de M. Verreault**

1. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a-t-il accordé une subvention pour épauler l'entreprise commune à l'ensemble des municipalités de la région de Drummondville qui oeuvrent en vue de reconstituer un village québécois à l'image de l'histoire de leur région?
2. Le cas échéant, quand cette subvention a-t-elle été versée et quel en est le montant?

**Réponses de M. Duhaime**

1. Oui.
2. Une première tranche de \$100,000.00 a été versée en juillet 1977.

**Compte rendu des débats de la Chambre**

*L'édition quotidienne du journal des Débats paraît le surlendemain de chaque séance.*

*Elle comprend le texte des discours et des interventions dans la langue où ils ont été prononcés à l'Assemblée nationale.*

*Un premier tirage limité est distribué aux députés et aux correspondants parlementaires une heure après le discours.*

*Les députés peuvent soumettre à l'éditeur, pour leur propre discours et dans les délais prévus, les corrections absolument nécessaires pour des erreurs de fait ou des fautes de forme.*

*Pour plus de 25 exemplaires des Débats, la commande doit être faite par écrit au bureau des Débats (74-A) au plus tard le lendemain du discours.*

*Un index est préparé chaque jour pour être publié à la fin de la session. On peut obtenir des informations du service de l'index en appelant 643-2771.*

*L'abonnement au journal des Débats est de \$8 par année et l'index est disponible au coût de \$2. Les chèques ou mandats-poste doivent être faits à l'ordre du ministre des Finances et envoyés au service des documents parlementaires.*

*Le directeur,  
Benoît Massicotte,  
Bureau 74-A,  
Téléphone: 643-2890*